



Neuvième séance

Vendredi 12 juin 2009, 10 h 05

Présidence de M. Allam et de M. Zellhoefer

Original arabe: Le PRÉSIDENT (M. ALLAM)

Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte la neuvième séance plénière de la 98^e session de la Conférence internationale du Travail.

Avant de commencer, je voudrais donner la parole à la Greffière de la Conférence.

Original anglais: La GREFFIÈRE de la CONFÉRENCE

Je voudrais informer les participants que l'OIT célèbre aujourd'hui la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants, ainsi que le dixième anniversaire de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et organise à ce titre deux manifestations. Tout d'abord, une action de solidarité qui aura lieu avec des écoliers de Genève, des dirigeants de la société civile, de la ville et du canton de Genève, ainsi que d'autres invités. Elle aura lieu à la Place des Nations, devant le bâtiment de l'Organisation des Nations Unies, de 14 heures à 14 h 45.

Par ailleurs aura lieu cet après-midi en plénière une cérémonie à 15 heures. Un certain nombre d'orateurs seront invités et il y aura un interlude musical.

La discussion générale des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général se poursuivra avant et après cette cérémonie qui commémore la Journée mondiale contre le travail des enfants et le dixième anniversaire de la convention n° 182.

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original arabe: Le PRÉSIDENT

Nous reprenons maintenant notre discussion générale.

M. VEYRIER (*travailleur, France*)

Au XIX^e siècle, Victor Hugo avait identifié les risques que faisait courir à la société le capitalisme libéral. Dans son roman «Les Misérables», évoquant l'effondrement de l'économie d'une commune et de sa région, il expliquait: «On falsifia les procédés, on avilit les produits, on tua la confiance; les débouchés diminuèrent; moins de commandes; le salaire baissa, les ateliers chômèrent et la faillite vint. Et puis, plus rien pour les pauvres.»

N'est-ce pas là la description exacte du processus qui, à l'échelle de la mondialisation et de la spéculation, a conduit à la crise économique que subissent les travailleurs dans le monde aujourd'hui?

N'est-ce pas là la conséquence d'un système où l'économie de marché a été érigée en dogme – le Consensus de Washington – pour qui toute norme ou réglementation est entrave, imposant le moindre coût du travail sous toutes ses formes – salaire, réglementation du travail, protection sociale – et ne voyant dans le service public qu'une dépense, système qui conduit au fait que la part des richesses redistribuées aux travailleurs et à la solidarité a diminué au profit de la part du capital qui alimente la spéculation et qui détruit l'économie productive.

Nul ne peut être surpris. Dès 2004, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation soulignait l'enjeu de la répartition inégale des richesses.

L'ampleur et la brutalité de la crise ont amené les gouvernements à réagir d'urgence, en venant au secours du système bancaire puis en décidant de plans de relance par le recours massif à l'aide et à l'endettement publics.

L'intervention des Etats et les financements publics, qui étaient contestés, voire bannis, par les tenants de l'économie libérale, quand il s'agissait de protéger les droits des travailleurs, sont tout à coup acceptés et plébiscités.

Mais, au nom des travailleurs et des populations qui ont subi pendant toutes ces années passées l'accroissement des inégalités, qui sont durement frappés aujourd'hui et plongés dans l'incertitude pour leur avenir et celui de leurs enfants, nous ne pourrions accepter que l'on s'en tienne à des mesures à minima pour passer le pire moment de la crise.

Les travailleurs n'ont pas à subir aujourd'hui les conséquences de la crise et à payer demain le coût des mesures prises pour en sortir. Le système doit être changé en profondeur. Les outils et les politiques pour cela existent. Nous les avons bâtis au sein de l'OIT depuis sa fondation en 1919 au nom de la justice sociale.

Le moment est venu de conférer à l'OIT et à son système de normes internationales du travail la primauté dans l'organisation de l'économie. Parce qu'elle représente 182 pays et qu'elle est fondée sur le dialogue tripartite, l'OIT est légitime. Elle doit acquérir l'autorité nécessaire à son rôle face à la crise et pour la réorientation du système économique mondial.

C'est ainsi que nous comprenons l'enjeu de la proposition d'un Pacte mondial pour l'emploi. Il doit être fondé sur le respect de la liberté syndicale et du droit de négociation collective.

Le dialogue social tripartite ne doit pas servir d'alibi en temps de crise ni de caution aux mêmes politiques de restructuration et de flexibilité qui ont affaibli les garanties et protections sociales.

Les attentes et les droits des travailleurs doivent être entendus. Les syndicats doivent pouvoir exprimer et négocier librement en toute indépendance leurs revendications.

Il faut impérativement donner corps à la cohérence, qui fait défaut, des politiques des gouvernements tant au plan national que dans le cadre des autres institutions du système multilatéral, avec les engagements pris au sein de l'OIT.

Il s'agit de renverser les conditionnalités financières, budgétaires et commerciales qui ont prévalu jusqu'alors pour que le progrès social et les droits l'emportent.

Une impulsion politique forte doit être donnée à la promotion pour la ratification et l'application effective des normes fondamentales – deux grands pays n'ont toujours pas ratifié la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 – mais aussi des conventions concernant les salaires, la politique et la sécurité de l'emploi, la sécurité sociale, le temps de travail.

Alors que nous devons adopter le projet de budget de l'OIT, la cohérence doit aussi se traduire en renforçant les moyens de l'OIT.

Cette session de la Conférence doit être à la hauteur de l'exigence qu'attendent impatiemment les travailleurs avec leurs syndicats et les populations pour la justice sociale.

Original anglais: M. OPIO (ministre de l'Egalité, du Travail et du Développement social, Ouganda)

Mes félicitations vont également à l'adresse du Directeur général et de tout le Bureau international du Travail qui fête son 90^e anniversaire et qui continue à défendre la justice sociale et une mondialisation juste comme facteurs déterminants de notre avenir.

Le rapport du Directeur général intitulé *Faire face à la crise mondiale de l'emploi: Une reprise centrée sur le travail décent* montre la nécessité de revoir notre conviction initiale selon laquelle la libéralisation serait bonne pour la croissance et, grâce à un effet percolation, profiterait finalement à tous.

Ce rapport tombe à point nommé non seulement parce qu'il souligne les causes et les mécanismes de propagation de la crise, mais aussi parce qu'il propose un Pacte mondial pour l'emploi qui mobilise tous les partenaires tripartites. Ma délégation est donc ravie de ce rapport et de l'organisation du prochain Sommet mondial pour traiter de la crise lors de tables rondes régionales sur les différents aspects du marché du travail; et ce, dans le cadre de la Conférence. Ce sommet nous permettra de partager notre expérience avec d'autres pays.

Pour l'Afrique, la crise économique et financière se produit à un moment où l'Afrique commence juste à se remettre des effets de la crise alimentaire et de l'énergie. Les incidences de cette crise affectent la croissance de l'emploi et la croissance économique. Sur ce continent, la crise financière va anéantir les modestes avancées réalisées en termes de réduction de la pauvreté et d'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement. En 2007 et 2008, les économies du continent ont enregistré une croissance de 6,2 et 5,2 pour cent, respectivement. Les prévisions du FMI indiquent que cette

croissance en Afrique chutera à 3,4 pour cent en 2009.

L'impact de la crise économique varie selon les pays, en fonction de leurs structures économiques. En Ouganda, notre croissance économique, qui était de 9 pour cent par an, est récemment tombée à 7,2 pour cent. Dans une économie où 4,4 millions de personnes travaillent dans le secteur informel et où 0,6 pour cent seulement de la population active est employé dans le secteur formel et où, par ailleurs, plus de 390 000 nouveaux venus entrent sur le marché du travail, la création d'emplois durables pour tous était un défi considérable. Le gouvernement ougandais a donc pris des mesures à un stade précoce, notamment en accélérant l'évolution d'un nouveau plan quinquennal de développement national sous le thème *Croissance, emploi et prospérité pour tous*. Les partenaires sociaux, des organisations de la société civile, les jeunes et les étudiants, entre autres, ont apporté leurs contributions à ce processus. Un projet de politique nationale de l'emploi a été mis au point à partir de consultations étendues et de la participation de toutes les parties prenantes. Grâce au programme pour la modernisation de l'agriculture, le gouvernement améliore actuellement le revenu des paysans, qui constituent 80 pour cent de la population.

Trente mille agriculteurs se transforment chaque année en producteurs commerçant à petite échelle et ces exploitations agricoles jouent ensuite un rôle de modèle dans leur communauté.

Conformément à l'objectif de l'Agenda du travail décent pour l'Afrique 2007-2015, notre gouvernement a élaboré avec toutes les parties prenantes, un programme national pour le travail décent pour la période 2007-2010. Ma délégation propose que ce programme soit renforcé pour tenir compte des incidences de la crise financière et des stratégies de reprise.

Conscient du fait que cette crise affectera avant tout les jeunes et les femmes, notre gouvernement tient à mettre essentiellement l'accent sur la formation professionnelle et la création d'entreprises. Avec les Etats Membres d'Afrique de l'Est, l'Ouganda a commencé à élaborer des dossiers par pays en développement sur les questions, les stratégies et les meilleures pratiques en matière d'emploi des jeunes et de réduction de la pauvreté, l'objectif étant d'aboutir à un instrument modèle pour les pays de la communauté Est-africaine. Ma délégation prend le rapport sur l'égalité entre hommes et femmes et le travail décent comme source d'inspiration pour la poursuite de ces initiatives.

A l'appui de ces mesures, le gouvernement ougandais va intensifier le dialogue social et les consultations tripartites et mettre en place un système d'alerte rapide pour informer toutes les personnes concernées sur la façon de faire face à la crise au fur et à mesure que les choses évoluent.

La plus grande difficulté est de financer le Pacte mondial pour l'emploi au niveau national. La récession économique a provoqué une crise du développement qui exige la coopération de tous les acteurs. Les gouvernements sont chargés de financer le développement et la mise en œuvre de politiques et de programmes nationaux mais l'impact, l'ampleur et la dimension de la crise financière dépassent largement les capacités de n'importe quel Etat.

Ma délégation exhorte donc l'OIT, les institutions de Bretton Woods et les autres partenaires du développement à conjuguer leurs efforts avec ceux des

gouvernements nationaux pour nous aider à avoir accès à un financement qui nous permette de mettre en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi.

Pour conclure, au nom de la délégation, je voudrais remercier l'OIT pour l'aide technique et financière, qui prend la forme de divers programmes de développement. Je voudrais enfin réaffirmer l'engagement de mon gouvernement en faveur des objectifs de l'OIT, de la Déclaration sur la justice sociale, d'une mondialisation juste et de l'Agenda pour un travail décent.

Original arabe: M^{me} ABDEL HADY (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, Egypte)

Il m'est agréable de prendre la parole au nom du gouvernement de la République arabe d'Égypte devant la 98^e session de la Conférence internationale du Travail. J'adresse à tous les participants à cette Conférence et à M. Juan Somavia, Directeur général du Bureau international du Travail, ainsi qu'aux fonctionnaires du Bureau, mes salutations sincères. Je les félicite à l'occasion du 90^e anniversaire de la création de cette Organisation. Je leur exprime mes sincères remerciements pour les efforts déployés dans la préparation du rapport qui nous est soumis sous le titre *Faire face à la crise mondiale de l'emploi: Une reprise centrée sur le travail décent*, et aussi pour les dispositions qui ont été prises pour aboutir au Pacte mondial pour l'emploi, aux discussions desquelles j'ai l'honneur de participer prochainement.

Nous avons quelques observations relatives au rapport. Premièrement, le rapport a une importance capitale, en ce qu'il traite de manière globale la dimension sociale de la crise financière internationale, dont les répercussions négatives continuent à toucher tous les pays, et notamment les pays en développement et les pays les moins avancés. Le rapport signale, comme chacun le sait, qu'il faut chercher les racines et les préliminaires de cette crise dans la faiblesse de l'administration et l'inorganisation des marchés financiers dans les pays industriels développés, mais que les répercussions de la crise touchent plus particulièrement les pays en développement, et notamment les pays qui n'ont pas les moyens nécessaires pour y faire face.

Dans ce cadre, j'aimerais indiquer le point de vue de l'Égypte, à savoir que, face à la crise actuelle, notre démarche doit se caractériser par un esprit de responsabilité et de partenariat véritable sur le plan international, grâce à des mécanismes qui garantissent la représentativité directe des membres de la communauté internationale dans son ensemble, et non plus dans le cadre de mécanismes qui avaient été mis en place à l'occasion de crises précédentes de portée limitée. Nous pensons que ce serait une grave erreur que la communauté internationale se comporte envers les pays du Sud, les pays en développement et les pays les moins avancés en tant que bienfaitrice. Bien au contraire, il faut mettre au premier plan les programmes sur le développement, considéré comme le moteur principal de l'économie mondiale.

En Égypte, nous nous sommes hâtés de prendre des mesures pour limiter les effets de la crise économique mondiale, en mettant l'accent sur les catégories à revenu limité et les catégories qui ont été les plus touchées par la crise. Nous avons pris des dispositions qui englobent les instruments économiques, financiers et sociaux, et nous avons veillé à prendre nos décisions en consultation avec les par-

tenaires sociaux et les autres parties intéressées, pour garantir leur légitimité ainsi que les principes du dialogue social que nous avons tous acceptés, et pour promouvoir la transparence. En effet, notre programme national, dont nous assurons la modernisation en coordination avec le BIT, se base sur les mécanismes tripartites prévus dans le Code du travail égyptien. Les ateliers organisés dans le cadre dudit programme se basent sur le dialogue social en tant qu'instrument pour développer les investissements et trouver de nouveaux emplois.

Troisièmement, malgré les réformes économiques adoptées par l'Égypte, les effets de la crise économique ont touché plusieurs secteurs de l'économie. C'est ainsi que la production industrielle a diminué, ainsi que la part du secteur privé dans les investissements, du fait des restrictions croissantes sur le crédit. D'où la baisse également des recettes de l'exportation. Les recettes du canal de Suez ont aussi diminué, en raison de la baisse du commerce mondial.

Les conséquences de la crise économique sur les pays en développement et les pays les moins avancés ont un double caractère et créent des difficultés supplémentaires pour réaliser les objectifs du développement, lutter contre le chômage et la pauvreté et développer les marchés du travail, dans un contexte de ressources financières locales limitées et de conditions internationales défavorables. À titre d'exemple, la Banque mondiale estime que le volume du commerce international baissera de 6 pour cent en 2009, et l'OCDE prévoit que cette baisse atteindra plus de 13 pour cent avec tout ce que cela signifie pour les pays en développement.

L'Institut international des finances prévoit que le flux des capitaux diminuera de 82 pour cent en 2009. La Banque mondiale estime que 84 pays en développement seront confrontés en 2009 à un déficit de 270 à 700 milliards de dollars, dans le financement du développement.

Le Fonds monétaire international estime que les besoins en développement des pays à revenu modeste atteindront 25 milliards de dollars en 2009, et que ce chiffre atteindra 140 milliards de dollars si l'économie mondiale continue à se détériorer.

D'un autre côté, la crise aura pour effet d'augmenter le nombre des chômeurs. La communauté internationale doit prendre très au sérieux cette question. Pour nous, pays en développement, nous sommes confrontés à un défi, celui de la fourniture de capitaux pour le développement des infrastructures pour permettre le fonctionnement de l'appareil économique et industriel et pour lutter contre le chômage et la pauvreté. Partant de là, nous sommes d'accord sur le fait que les organisations internationales doivent entreprendre des efforts pour garantir un climat international favorable à l'investissement et pour permettre aux pays en développement de poursuivre leurs réformes.

Avant de finir, je voudrais aborder le rapport du Directeur général concernant *la situation des travailleurs des territoires arabes occupés*. À cette occasion, j'aimerais exprimer mes remerciements à l'OIT pour les efforts déployés pour donner une assistance au peuple palestinien dans la bande de Gaza et dans les territoires arabes occupés, et aux populations arabes au Golan.

Nous refusons la politique d'Israël et nous condamnons l'agression contre Gaza, qui a entraîné la mort de milliers de personnes parmi lesquelles des enfants, des femmes ainsi que la destruction de mai-

sons, d'usines et d'infrastructures, aggravant par là la pauvreté et provoquant l'affaiblissement des services publics et la détérioration des conditions du travail décent.

Nous appelons toutes les institutions internationales et les donateurs à fournir l'assistance nécessaire à l'autorité palestinienne pour la mise en œuvre du plan qui a été adopté pour faire face à la crise à Gaza.

Original anglais: M. SIELE (ministre du Travail et des Affaires intérieures, Botswana)

Je voudrais d'emblée faire remarquer qu'il est très judicieux que cette Conférence débattenne, parmi d'autres thèmes, de la crise mondiale de l'emploi. Aborder ce sujet revient à reconnaître de façon claire les circonstances dans lesquelles nous, les mandants de l'OIT, nous nous trouvons en raison du marasme économique mondial actuel.

C'est la raison pour laquelle les travailleurs, les employeurs et les gouvernements, c'est-à-dire les mandants de l'OIT, font partie de ceux qui sont le plus gravement touchés par la crise économique mondiale.

Des entreprises ferment alors que d'autres ne peuvent plus fonctionner en raison de la baisse de la demande de leurs produits et de leurs services. Les travailleurs sont les premiers affectés en raison de la réduction des effectifs et des mises à pied. Les recettes des entreprises diminuent, de même que les impôts qu'elles paient à l'Etat, de sorte que les gouvernements ne sont plus en mesure de fournir intégralement les services nécessaires à la population.

Le rapport du Directeur général intitulé *Faire face à la crise: Une reprise centrée sur le travail décent*, dit de manière explicite que l'on peut s'attendre à ce qu'il ait 50 millions de travailleurs supplémentaires au chômage et un nombre bien plus important de personnes qui basculent dans une pauvreté extrême d'ici à la fin de l'année. Il est donc évident que nous allons affronter la pire crise de l'emploi que nous n'ayons jamais connue. Pour nous, dans les pays en développement, cette situation ne fait qu'aggraver un chômage élevé et une grande pauvreté. Par conséquent, les pays en développement ont besoin d'une attention particulière. Ce qui est encore plus inquiétant, c'est l'anéantissement apparent des progrès réalisés par nos pays dans le domaine économique et social. Sans progrès social et économique, il nous est difficile d'être optimiste quant à la stabilité politique de nos pays. Nous avons donc toutes les raisons d'être préoccupés.

L'OIT est tenue d'aider ses mandants à faire face à la crise mondiale de l'emploi, conformément à son mandat et aux attentes des gouvernements, des travailleurs et des employeurs, dans mon pays et dans tous les autres pays représentés ici.

Nous sommes confrontés à la difficulté d'élaborer des stratégies qui peuvent être utilisées pour atténuer l'impact de la crise mondiale de l'emploi. Je considère que, au fil du temps, l'OIT a établi une base solide pour notre action en mettant en œuvre l'Agenda pour un travail décent. Les stratégies efficaces pour faire face à la crise de l'emploi nécessitent d'investir dans la promotion de l'emploi, du dialogue social, des droits fondamentaux au travail et d'une solide protection sociale.

En défendant les idéaux de la justice sociale et de la mondialisation équitable, comme principaux moteurs de l'avenir, l'OIT a encore renforcé la base pour un partage équitable des bénéfices de la mon-

dialisation, en minimisant les déséquilibres entre les pays. Nous devons donc protéger jalousement les progrès déjà accomplis dans la promotion du travail décent et de la mondialisation équitable.

Le rapport du Directeur général aborde également les responsabilités de l'OIT, qui sont un très bon point de départ pour les discussions de cette Conférence. L'augmentation de la demande pour les services de l'OIT et la diminution des ressources vont nécessiter de fixer des priorités et de faire des compromis. En d'autres termes, c'est maintenant qu'il faut être encore plus novateur qu'avant.

Ma délégation se félicite que l'on ait une discussion sur le travail forcé et le VIH/sida dans le monde du travail. Ce sont des problématiques qui posent d'énormes difficultés. Le coût du travail forcé est injustifiable dans une société moderne et ne peut être durable. Pour ce qui est du VIH/sida, je considère qu'il est effectivement grand temps de passer d'un code de pratique à un instrument.

Pour conclure, ma délégation est optimiste et pense que les échanges de vues et d'idées qui auront lieu à cette Conférence seront profitables aux discussions en cours sur la rationalisation des activités de cette Organisation, et que cela enrichira la qualité de son travail et permettra de tirer le meilleur profit des ressources dont elle dispose.

Original portugais: M. VIAGE (travailleur, Angola)

Les travailleurs angolais, fiers de la paix dans laquelle vit leur pays, ont fait preuve d'un grand civisme en septembre 2008 et ont voté en masse aux élections législatives afin de contribuer à consolider la démocratie politique.

Il en fut ainsi, car nous pensons que la démocratie politique est un facteur de stabilité dans le processus de réconciliation nationale. Nous pensons également qu'elle représente un facteur propice à une reprise économique rapide et à l'implication de tous les travailleurs à la reconstruction des infrastructures de base, productives et sociales, afin de favoriser une croissance rapide dans tous les secteurs du pays.

Cependant, la crise économique et financière, qui est le thème central de cette Conférence, a depuis tempéré cet enthousiasme, et s'est propagée de façon perverse à quasiment tous les pays qui, aujourd'hui, assistent à un affaiblissement de leur économie. Il faut se rendre à l'évidence que la crise économique affecte aussi l'Angola. C'est pourquoi le gouvernement a lancé un plan d'action pour en atténuer les impacts. Ce plan se fonde sur une stratégie macroéconomique susceptible d'éloigner la récession et de favoriser une légère croissance économique d'un taux supérieur à celui de la croissance démographique, c'est-à-dire supérieur à 3 pour cent par an.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a lancé des trains de mesures qualifiées de mesures de rigueur et d'austérité au niveau de la gestion des ressources publiques. Il s'agit de réduire les dépenses publiques de près de 35 pour cent; de reprogrammer certains investissements publics; d'accélérer le processus d'assainissement des entreprises publiques; d'intervenir dans le secteur diamantifère afin de garantir la viabilité de ses entreprises et d'intensifier les efforts de diversification économique.

Ces mesures, qui sont en cours d'application, ont déjà commencé à avoir des conséquences sur l'économie réelle, qui à l'instar d'autres pays affect-

tés par la crise, retombent avant tout sur les travailleurs qui vont payer le prix fort en termes de dégradation graduelle de leurs relations professionnelles.

En outre, on assiste à de plus en plus de fermetures d'entreprises, de licenciements, d'assujettissements des hausses de salaires à la compression des effectifs et au paiement par l'Etat de la dette des entreprises qui exécutent des travaux publics. On assiste également de plus en plus à la stipulation de contrats de travail à durée déterminée pour des postes requérant des contrats à durée indéterminée; à une tendance généralisée de la hausse des prix des biens et des services; ainsi qu'à la révocation unilatérale de droits légalement acquis.

La direction de l'UNTA a jugé récemment de façon positive, avec quelques réserves, les efforts du gouvernement pour atténuer les conséquences de la crise sur l'économie nationale et a signalé les premiers signes de son impact sur les conditions de vie des travailleurs. L'UNTA invite donc le gouvernement à pondérer les mesures visant à réduire de 35 pour cent les dépenses publiques dans les biens et les services, car elle craint qu'elles puissent être étendues aux subventions accordées aux combustibles, aux transports, à l'eau et à l'énergie, secteurs qui, s'ils étaient libéralisés, pourraient mettre en péril la paix sociale.

L'UNTA considère que, en temps de crise, les employeurs en général et le gouvernement en particulier, ont davantage de responsabilités, car ils doivent préserver le climat d'harmonie et de paix sociale qui règne sur le marché de l'emploi, et doivent donc veiller au respect de la loi du travail, privilégier le dialogue et la concertation sociale, s'abstenir de révoquer de façon unilatérale des droits acquis et garantir les emplois et les salaires des travailleurs.

L'UNTA, en qualité de partenaire du gouvernement et des employeurs, s'emploie à augmenter la capacité de mobilisation et de sensibilisation des syndicats pour que les travailleurs adoptent une nouvelle attitude face au travail, qu'ils soient plus à même de protéger leur emploi, d'améliorer la discipline au travail, d'augmenter les compétences et les qualifications professionnelles indispensables pour une meilleure situation économique et financière des entreprises.

Original anglais: M. CHARLES (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Jamaïque)

Je souhaite féliciter l'OIT d'avoir centré la Conférence de cette année sur les stratégies visant à faire face à l'incidence de la crise financière internationale, surtout sur les pays en développement et les pays vulnérables.

En Jamaïque, nous avons mis en place un comité multisectoriel qui comprend les grands partenaires sociaux, le gouvernement, les syndicats et les employeurs, pour mettre au point des stratégies visant à remédier aux pertes d'emplois qui découlent de la débâcle financière mondiale. Ce comité a utilisé le cadre du travail décent pour établir des recommandations qui se concentrent sur la création d'emplois et la protection sociale. Ces recommandations ont été envoyées à un comité national de partenariat social pour examen et prise de mesures.

La première recommandation est un programme national de formation et de recyclage qui se concentre sur l'employabilité au cours de cette crise et sur les possibilités d'emplois après la crise. Ce programme vise trois groupes importants: les travailleurs déplacés, les jeunes chômeurs âgés de 18 à

25 ans et les personnes qui doivent être préparées pour des possibilités d'emplois liées aux grands projets de développement nationaux ainsi qu'à l'emploi à l'étranger.

La deuxième recommandation est un programme d'éducation public concernant la productivité, la compétitivité internationale et les relations de travail. L'un des aspects fondamentaux de ce programme réside dans le fait que nous travaillons avec les organisations et les agences, tant du secteur public que privé, pour refondre leurs systèmes, augmenter la productivité et réduire le gaspillage.

La troisième recommandation concerne une stratégie de création d'emplois pour remédier au chômage. Un aspect important de cette recommandation concerne les projets d'investissement et de développement des infrastructures qui peuvent générer des emplois dans une large palette de domaines de compétence.

La quatrième recommandation porte sur des régimes de protection sociale spéciaux pour les frais médicaux des chômeurs et les prestations auxquelles ils peuvent prétendre.

Comme je l'ai dit auparavant, ces recommandations sont actuellement examinées. La mise au point de ces quatre recommandations a bénéficié des conclusions adoptées par la Commission des aptitudes professionnelles de la session de 2008 de la Conférence internationale du Travail, qui a examiné le rapport entre les compétences, une productivité accrue, la croissance de l'emploi et le développement du point de vue des particuliers, des entreprises et des pays.

Toutefois, la Jamaïque aura besoin de l'appui de l'OIT et des institutions financières internationales pour parvenir à mettre en œuvre ces recommandations dans le contexte de la crise. Par conséquent, nous nous félicitons des efforts de l'OIT qui a appelé l'attention des organismes internationaux et du Sommet spécial des dirigeants du G20, le 2 avril 2009, sur la cohérence des mesures. Cela va faciliter la mise en place de l'assistance financière et de la coopération technique destinées à soutenir le développement économique, la création d'emplois et l'emploi en général, ainsi que la mise en œuvre de protections sociales.

Les pays en développement tels que la Jamaïque seront ainsi mieux à même de trouver des solutions déterminantes à la récession économique et sociale.

Je voudrais également conclure en félicitant le Directeur général pour l'excellent document de travail intitulé *Faire à face à la crise mondiale de l'emploi: Une reprise centrée sur le travail décent*, et pour la proposition d'un Pacte mondial pour l'emploi qui, je cite, «répond aux besoins immédiats des travailleurs des secteurs formel et informel de l'économie des familles et des entreprises».

Nous attendons avec un vif intérêt l'analyse et les recommandations en rapport avec les discussions sur ces documents à la Conférence. Nous attendons également avec impatience les recommandations de deux séries de délibérations, le Sommet spécial de l'OIT sur la crise mondiale de l'emploi et le Comité plénier sur la riposte à la crise.

Nous souhaitons débattre des conséquences de la crise financière et économique mondiale sur la politique de l'emploi. Nous espérons que ces conclusions vont nous aider dans notre lutte urgente contre la crise et nous permettre de trouver des mesures efficaces pour la création d'emplois, l'emploi et le développement durable.

Madame la Vice-Première ministre de la Belgique et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, Joëlle Milquet, regrette de ne pas pouvoir participer à cette Conférence, mais elle vous adresse ses vœux chaleureux.

La Belgique soutient très clairement les efforts de l'OIT sur plusieurs fronts où le monde du travail souffre des circonstances politiques et économiques de l'heure: la crise économique, la discrimination au travail, les violences antisyndicales et les conditions de vie et de travail dans les territoires arabes occupés. La préoccupation constante que nous portons est la même: faire en sorte que dans chaque cas, le monde du travail puisse recevoir du BIT des encouragements opérationnels.

Dans le dossier de la crise économique, la contribution du BIT s'appuie sur la conviction que les solutions adéquates ne passent pas par le repli sur soi, le protectionnisme industriel ou social et l'abandon des réformes qui préparent l'avenir et créent les bases d'un développement économique durable. A cet égard, nous félicitons le BIT pour l'expertise manifeste qu'il développe en matière d'emplois verts et nous l'encourageons à continuer dans cette voie. Nous plaçons pour plus de coordination des politiques parce qu'elles peuvent faciliter la sortie de crise s'il y a aussi une coopération entre les Etats, les plans des uns entraînant des effets chez les autres.

Le Pacte mondial pour l'emploi devra s'articuler autour des objectifs du travail décent et indiquer, sur la base des meilleures pratiques et expériences qui auront été évaluées, comme l'a demandé le G20, plusieurs options de mesures adéquates. Nous devons convaincre le prochain G20 de New York que le pacte est une plate-forme incontournable pour la gouvernance mondiale coordonnée de l'emploi. C'est à cette condition que le BIT y sera invité. Si cette opération est réussie, une nouvelle gouvernance économique mondiale commencera. De leur côté, les gouvernements et les partenaires sociaux devraient trouver dans ce document diverses solutions faisant en sorte que les transitions professionnelles puissent être des périodes valorisées pour les travailleurs et les chômeurs en termes de requalification et d'adaptation.

La Belgique constate que de nombreux pays tentent d'affiner leurs dispositifs de lutte contre la discrimination, notamment à l'embauche. La commission d'experts a épinglé comme cas de progrès des récentes lois de mon pays. En effet, la non-discrimination est à nos yeux la condition essentielle d'entreprises saines, d'un marché du travail garantissant la dignité de chacun et chacune, d'un travail productif et de la cohésion sociale. Nous pensons que les travaux portant sur les incidences du virus VIH/sida dans le monde du travail ajouteront une contribution majeure à la culture de non-discrimination. Nous partageons pleinement l'analyse selon laquelle, après l'embauche non-discriminatoire, le monde du travail peut contribuer stratégiquement à la politique générale de prévention des risques sanitaires.

Notre délégation reste indignée par les cas de violences dans de nombreux pays, notamment en Colombie et au Guatemala, violences qui engendrent des pratiques antisyndicales et des assassinats. Nous continuons à espérer, en dépit de tous les témoignages qui nous sont rapportés, que les protagonis-

nistes se rendront compte un jour de la contribution inestimable à la paix et au développement économique et social d'un dialogue social basé sur la reconnaissance mutuelle, le droit d'association et la négociation collective. Plutôt que de craindre cette évolution, les gouvernements devraient consolider le cadre juridique national du dialogue social. Notre délégation se réjouit que le BIT ait réorganisé son dispositif de soutien aux administrations du travail et aux inspections sociales.

Pour terminer, ma délégation voudrait aussi que le nouveau rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés reçoive l'attention nécessaire. Nous osons croire que l'assistance technique du BIT, appuyée par l'engagement politique et financier de plusieurs pays, permettra de donner un espoir, surtout aux jeunes de cette région, grâce à d'efficaces interventions qui amélioreront leurs compétences et leur goût d'entreprendre. Ceci n'est naturellement concevable, comme dit le rapport, que dans un environnement pacifié, sans barrières de toutes sortes et pressions intimidantes, un environnement où des opportunités d'emploi peuvent être créées et un espoir se lever.

Original anglais: M. de PAYVA (travailleur, Singapour)

Nous félicitons le Directeur général du BIT de son excellent rapport *Faire face à la crise mondiale de l'emploi: Une reprise centrée sur le travail décent*, qui explique en détail ce dont le monde a besoin pour sortir de la récession mondiale, et pour faire en sorte que l'économie mondiale future nous rapproche d'une globalisation plus équitable et durable d'un point de vue économique, social et environnemental.

Nous appuyons pleinement la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi dans tous les pays, qui favorise l'emploi et la protection sociale. L'OIT encourage le partage d'expériences, des bonnes pratiques et des connaissances sur les mesures prises par les gouvernements et par les partenaires sociaux face à la crise.

Je voudrais saisir cette occasion pour parler brièvement de la réponse du mouvement syndical de Singapour et de ses partenaires sociaux face à cette crise.

Pour remédier à cette récession économique grave, le mouvement syndical de notre pays a décidé de faire de Singapour la nation la plus tournée vers les travailleurs et l'économie la plus tournée vers les entreprises, et d'être lui-même le mouvement de travailleurs le plus attentionné et le plus uni dans le tripartisme.

Nous avons décidé d'être la nation la plus tournée vers les travailleurs en se faisant le champion d'un traitement équitable sur le lieu de travail et en améliorant les compétences et l'employabilité des travailleurs.

Le Congrès national des syndicats de Singapour (SNTUC) souhaite faire en sorte que notre nation soit la plus tournée vers les travailleurs en favorisant un traitement équitable sur le lieu de travail et l'amélioration des compétences de tous les travailleurs. Nous pensons que la meilleure chose que nous puissions donner aux travailleurs, c'est un travail décent.

Avec nos partenaires sociaux, nous avons donc mis en place un institut pour l'emploi et l'employabilité des travailleurs afin de minimiser le taux de chômage. Cet institut aide les travailleurs à se recycler, à améliorer leurs compétences et à trou-

ver rapidement un emploi. Il examine activement l'économie dans son ensemble pour trouver des vacances de postes et des emplois pour les personnes au chômage par le biais de foires à l'emploi hebdomadaires.

Quand l'économie mondiale se remettra de la crise, la vitesse à laquelle l'économie de Singapour se relèvera à son tour dépendra de la mesure dans laquelle nous aurons su donner à nos travailleurs de nouvelles compétences nécessaires pour les entreprises qui devront s'adapter à un nouvel environnement et à la concurrence. Nous essayons de tirer profit de cette récession afin d'investir dans les capacités des travailleurs pour l'avenir en facilitant des initiatives de perfectionnement à l'échelle des secteurs visant à améliorer la qualité des services et à augmenter la productivité et le salaire des travailleurs.

Des emplois décents sont créés lorsque les entreprises s'agrandissent et respectent les droits des travailleurs. Nous visons donc à avoir l'économie la plus tournée vers les entreprises, afin que celles-ci restent viables, ressortent plus fortes de la crise et continuent à fournir des emplois décents aux travailleurs.

Les plus importantes réductions d'effectifs que nous ayons connues se sont produites en 1997-98, lors de la crise financière asiatique, lorsque 29 000 travailleurs ont perdu leur emploi. Pour éviter de battre ce record, les partenaires sociaux ont publié des lignes directrices tripartites sur la gestion des excédents de main-d'œuvre, appelant à ne licencier qu'en dernier recours. Le slogan est de réduire les coûts pour sauver les emplois plutôt que de supprimer des emplois pour réduire les coûts. Nous collaborerons avec les employeurs en vue de réduire les dépenses non salariales dans la mesure du possible.

Un des moyens d'y parvenir consisterait pour les entreprises à tirer profit d'un programme de formation financé par le gouvernement, le programme pour l'amélioration des compétences et pour la résilience, consistant à envoyer les travailleurs en formation, à les doter de nouvelles compétences et à améliorer leur employabilité. Le gouvernement a également mis en place une nouvelle initiative de crédits pour l'emploi visant à subventionner les salaires payés par les employeurs afin d'encourager le maintien en poste des travailleurs, ainsi que beaucoup d'autres mesures visant à aider les entreprises à réduire leurs coûts et à préserver les emplois. Pour les entreprises qui se trouvent dans une situation financière difficile et qui ont besoin de prendre des mesures de réduction des coûts qui vont frapper les travailleurs et les salaires, nous nous attendons à ce que les responsables montrent l'exemple en procédant à des réductions réfléchies et ne visent pas systématiquement les adhérents de base des syndicats.

Nous voulons également être le mouvement syndical le plus attentionné, afin d'aider encore davantage les membres syndicaux au cours de cette crise. Le SNTUC et ses syndicats, associations et entreprises sociales affiliées, ainsi que ses partenaires parmi les entreprises et les organisations, avons mobilisé 23 millions de dollars de Singapour en vue de fournir une aide financière aux membres dans le besoin et à leur famille afin d'augmenter leur pouvoir d'achat.

Les 12 entreprises sociales du SNTUC ont fourni de nombreux biens et services essentiels aux membres des syndicats et aux travailleurs, et se sont

engagées à abaisser le coût de la vie et à redonner de la valeur à l'argent durement gagné par les travailleurs. Elles se sont également engagées à ne licencier personne. Beaucoup d'entre elles étendent même leurs activités et embauchent davantage, notamment de jeunes diplômés, des cadres licenciés et des femmes qui cherchent à reprendre un emploi.

Nous souhaitons être l'organisation la plus unie dans le tripartisme. Nous avons connu de nombreuses crises dans le passé, mais nous nous sommes sortis grâce au tripartisme, et nous sommes convaincus qu'avec l'appui de nos partenaires sociaux nous viendrons également à bout de cette crise.

La crise est loin d'être terminée, et nous pouvons encore beaucoup faire pour aider nos travailleurs à y résister et à en ressortir plus forts. Je me réjouis de partager les expériences d'autres participants à cette Conférence.

Original anglais: M. NGATJIZEKO (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Namibie)

C'est un honneur et un privilège pour moi que de m'exprimer une fois de plus devant la Conférence internationale du Travail. Je voudrais remercier le Directeur général de son rapport *Faire face à la crise mondiale de l'emploi: Une reprise centrée sur le travail décent*, qui arrive à point nommé.

A ce jour, il doit y avoir très peu ou pas de pays, d'économies, de communautés, d'employeurs ou de travailleurs qui n'ont pas été frappés par la crise économique et sociale à laquelle nous faisons face actuellement.

Il est donc très encourageant de voir que l'OIT est prête à prendre des mesures rapides et décisives pour aider ses mandants lorsqu'ils en ont besoin et à réfléchir à des solutions possibles pour faire face aux nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés.

Le rapport du Directeur général avance des propositions très concrètes et pratiques, lesquelles seront reprises dans le Pacte mondial pour l'emploi. Ce pacte va concrétiser les mesures concertées prises par l'OIT, les Etats Membres, les employeurs et les travailleurs pour parvenir au développement social et économique dans le monde. J'appuie le concept du Pacte mondial pour l'emploi et je souhaite que ses propositions soient reprises dans notre programme de promotion du travail décent, que nous sommes en passe de finaliser.

Le rapport, à juste titre, se concentre sur le rôle décisif que la protection sociale peut jouer dans la mise en œuvre des stratégies et des mesures visant à encourager la reprise économique et à remédier au déséquilibre en matière de revenus.

La protection sociale doit être renforcée et développée davantage si nous souhaitons remédier à la crise sociale et je suis parfaitement d'accord avec cela.

En outre, lors de la troisième réunion de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui s'est tenue en avril 2009 au Cap, en Afrique du Sud, et qui a rassemblé des ministres du travail et de l'emploi, les participants ont débattu du rôle fondamental que jouent les transferts monétaires et de leur impact sur la pauvreté dans la région. Plus particulièrement, les prestations de retraite ont un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté, ce qui prouve que les retombées indirectes des transferts monétaires sont considérables et lourdes de conséquences.

A la lumière de ce que je viens de dire, il me semble un peu contradictoire et déconcertant que le Conseil d'administration du BIT ait souhaité supprimer de l'ordre du jour de la Conférence le débat général sur l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique. Je pensais qu'il était justement très judicieux d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour, compte tenu du climat social et économique actuel et de la nécessité de renforcer la protection sociale.

Dans les périodes difficiles, il faut toujours chercher les possibilités que nous pouvons exploiter pour éclaircir les perspectives qui paraissent bien sombres et la situation que nous vivons aujourd'hui n'est pas différente.

Je pense que cette crise mondiale peut au moins nous aider à unir les gouvernements, les employeurs et les travailleurs dans un dialogue social pour surmonter ensemble le défi commun qu'est la récession économique.

Pour que le dialogue social soit fructueux et conforme à son objectif et sa raison d'être, il est indispensable que tous les partenaires y participent sur un pied d'égalité. Bien qu'il reste encore énormément à faire, je voudrais vous informer brièvement des mesures que prend le gouvernement de la Namibie pour faire face à la crise et pour promouvoir la croissance économique et la création d'emplois.

Premièrement, pour faire face à la crise, un comité du Cabinet, rattaché au ministère du Commerce et de l'Industrie, a été créé pour évaluer l'impact de la crise sur la Namibie et avancer des propositions quant à la voie à suivre.

Le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale a dernièrement soumis au cabinet pour examen un projet de loi sur la mise en place d'un service de l'emploi. Ce projet prévoit de créer un service national pour l'emploi. Ce service englobera la Commission des services pour l'emploi et le bureau des services pour l'emploi, lequel sera chargé de créer et d'exploiter le système d'information intégré pour l'emploi, ainsi que la base de données qui y est associée, qui servira à gérer les activités des agences d'emploi privées. Enfin, le ministère élabore aussi un autre projet de loi sur la création d'une commission de création d'emploi.

Il est prévu que la commission soit composée de membres du secteur public et du secteur privé, qui seront chargés de promouvoir et de mettre en œuvre des initiatives de création d'emplois en Namibie.

Le ministère a également pris des mesures pour renforcer sa coopération et ses relations avec le conseil d'appel d'offres de la Namibie, qui est chargé de la passation de marchés publics dans le domaine des biens et des services.

Le but est d'assurer la mise en œuvre du paragraphe 138 de la loi du travail n° 11 de 2007, qui prévoit que les employeurs doivent s'engager par écrit à garantir que leurs travailleurs ne seront pas employés dans des conditions moins avantageuses que celles qui sont prévues dans la convention collective ou celles qui existent pour un travail similaire dans un secteur donné dans la région.

C'est la première fois que nous abordons la possibilité de formuler une recommandation autonome sur le sujet du VIH/sida dans le monde du travail. En effet, l'Afrique australe reste la plus touchée par le VIH/sida et c'est l'épicentre même de l'épidémie.

Plus de 37 pour cent des personnes qui vivent avec le VIH/sida se trouvent dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique aus-

trale et je parle au nom de mes collègues de cette région en disant que nous sommes très heureux de voir que ce point est inscrit à l'ordre du jour et que nous allons suivre de très près les délibérations.

Nous espérons qu'une fois que cette recommandation sera adoptée, elle jouera un rôle très important.

La Namibie est disposée à collaborer avec l'OIT en vue de concrétiser cet objectif noble qu'est le travail décent. Je voudrais conclure en disant que repousser le moment d'engager un dialogue social revient à priver bon nombre de personnes d'un travail décent.

Original polonais: M. CHWILUK (travailleur, Pologne)

Je suis très honoré de pouvoir m'exprimer devant la Conférence, au nom des travailleurs polonais, à cette session particulièrement importante et alors que l'OIT célèbre son 90^e anniversaire. Je tiens à rappeler à cette occasion que la Pologne faisait partie du cercle des Membres qui ont créé l'Organisation en 1919. Les représentants polonais ont par conséquent une certaine part de responsabilité dans les succès enregistrés par l'OIT depuis son instauration, et c'est pour moi comme pour les autres représentants du groupe des travailleurs polonais une grande source de satisfaction.

La 98^e session de la Conférence internationale du Travail est importante à plusieurs autres égards. Du fait d'une économie de marché trop éloignée des préoccupations sociales et de lacunes dans l'intervention des pouvoirs publics, l'économie mondiale est tombée dans une crise grave, sans précédent depuis la seconde guerre mondiale. Les événements récents montrent que l'économie doit être au service de l'être humain et que la situation actuelle n'est plus tenable. Nous devons nous fonder dorénavant sur le principe que les personnes sont plus importantes que le marché, principe qui guidait déjà les fondateurs de l'OIT il y a quatre-vingt-dix ans.

Chaque année, il est question de licenciements injustifiés, de chômage et de tragédies humaines touchant souvent les femmes et les plus vulnérables. La spéculation n'a porté de fruits que pour de rares élus; elle a eu un coût considérable pour les travailleurs et leur famille en revanche. Il est d'autant plus injuste de brandir des menaces de licenciement pour contraindre les salariés à renoncer à leurs avantages sociaux, pratique qui rappelle le capitalisme du XIX^e siècle. Ceux qui lancent de telles idées et appellent les travailleurs à se serrer la ceinture ne renoncent pas de leur côté à leurs salaires confortables, leurs bonus et leurs indemnités de licenciement. Ce sont ceux-là qui refusent de voir les causes véritables de la crise, en claironnant de prétendues solutions. Le néolibéralisme se couvre de ridicule mais les néolibéraux se portent encore très bien.

Nous sommes tout à fait opposés aux allègements et cadeaux fiscaux en faveur des riches. Nous préconisons au contraire des mesures économiques à caractère social, relatives notamment au budget, au crédit, à l'investissement et à la consommation, ainsi qu'un effort sur le plan des retraites, de l'assurance-maladie et de la protection sociale, en vue de maintenir la demande intérieure à un niveau élevé. Les plans de sauvetage doivent, notamment, prévoir le relèvement des salaires minimums à un niveau décent, soit 50 pour cent du salaire moyen.

Je tiens à ce propos à remercier le Directeur général, au nom du groupe des travailleurs de la délégation polonaise, d'avoir prévu un comité sur la crise

dans le programme de travail de la Conférence et à le féliciter pour la qualité de son rapport.

Sur un autre plan, j'appelle votre attention sur le fait que les responsables politiques et les médias tendent à exploiter la crise politique pour nous dénigrer, alors qu'il est admis, comme le Directeur général le souligne dans son rapport, que les plans de relance doivent être convenus avec les partenaires sociaux. Partout, on nous taxe d'ignorance et de manque de mesure, on dénonce notre propension à la querelle, on nous accuse de ne pas vouloir nouer un dialogue véritable. De même, alors que nous sommes convenus avec les employeurs d'un pacte sur la conduite à tenir en temps de crise, le gouvernement privilégie de toute évidence les solutions servant les intérêts des employeurs plutôt que ceux des travailleurs.

Certaines personnalités politiques de la coalition au pouvoir en Pologne déclarent publiquement, sans rougir, qu'il faut restreindre les droits syndicaux. Nous ferons tout pour éviter l'utilisation de la crise comme prétexte aux fins d'un démantèlement de la législation du travail, soit d'une révision à la baisse de la sécurité de l'emploi, des salaires et des droits au travail. Dans le contexte de la crise, nous appelons à l'application effective de toutes les normes de l'Organisation internationale du Travail.

Original anglais: M. DUMAS (gouvernement, Trinité-et-Tobago)

Les questions auxquelles nous devons faire face aujourd'hui ne concernent pas seulement la crise économique et financière actuelle, mais également les moyens de retrouver le chemin d'une croissance et d'une prospérité durables. Notre expérience commune nous a récemment montré combien il est dangereux d'accorder trop d'importance aux systèmes de création de richesses opportunistes au détriment de l'investissement dans l'économie réelle et, partant, de la création d'emplois réels et durables, qui est un élément fondamental du bien-être humain.

Le rapport du Directeur général intitulé *Faire face à la crise mondiale de l'emploi: Une reprise centrée sur le travail décent* et les discussions de la 98^e session de la Conférence internationale du Travail arrivent par conséquent à point nommé. Il ne fait aucun doute que ces discussions nous aideront à trouver des solutions et/ou à renforcer les stratégies existantes pour mettre fin à cette situation extraordinaire et retrouver une croissance économique de qualité, qui renforce durablement le tissu social et la stabilité de nos sociétés.

Tout au long de l'année 2008, les menaces que la crise économique mondiale faisait peser sur la prospérité humaine et, de fait, sur la sécurité humaine, ainsi que l'étroite corrélation qui existe entre prospérité humaine et travail décent, ont éveillé et même cristallisé l'attention de nos dirigeants et partenaires sociaux, tant au niveau de la région qu'à celui de l'hémisphère.

Lors du cinquième Sommet des Amériques, qui s'est tenu à Trinité-et-Tobago en avril de cette année autour du thème: «Assurer l'avenir de nos citoyens à travers la promotion de la prospérité humaine, la sécurité énergétique et la durabilité environnementale», les dirigeants des Amériques se sont engagés, dans leurs discussions sur la prospérité humaine, à améliorer le bien-être des peuples d'Amérique en mettant l'accent sur plusieurs objectifs clés. Ces objectifs sont notamment la création

de possibilités de travail décent, la formation de la main-d'œuvre, et la réduction de la pauvreté, des inégalités et de la discrimination. Au préalable, les partenaires sociaux des Caraïbes ont exploré les moyens de promouvoir la prospérité humaine, au-delà de la crise, lors d'une conférence tripartite de l'OIT qui a eu lieu au début avril 2009, et ils ont adopté neuf principes clés pour guider l'approche régionale. Ces principes sont, entre autres, la mise en œuvre de politiques globales dans les domaines budgétaire, macroéconomique et de l'emploi pour assurer la promotion des droits de l'homme, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques actives du marché du travail destinées à soutenir et promouvoir l'emploi, et la protection des plus vulnérables par l'extension des filets de sécurité sociale.

Plus tard dans l'année, en novembre, Trinité-et-Tobago accueillera la Réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, qui sera consacrée aux partenariats pour un avenir plus juste et plus durable. L'importance que l'on accorde au partenariat est intéressante, car l'ampleur et l'intensité de la mondialisation sont telles que la résolution de la crise actuelle passe par une action mondiale, concertée et coordonnée afin de restimuler la croissance et créer des emplois dans les pays développés comme dans ceux en développement.

On peut tirer de nombreux bienfaits d'un tel dialogue, que ce soit au niveau de l'hémisphère ou aux niveaux international et régional, et il porte ses fruits à la Trinité-et-Tobago où tout est mis en œuvre pour que les conclusions rendues et les décisions prises se traduisent par une bonne gouvernance, caractérisée par des mesures concrètes intégrées au cadre national de développement.

Il a été dit que la capacité des pays d'affronter et surmonter la crise dépendait dans une large mesure de leur situation avant la crise. Heureusement, dans le cadre de son actuel programme économique de développement, le gouvernement de Trinité-et-Tobago avait déjà adopté certaines mesures avant le déclenchement la crise, ce qui a permis d'en minimiser l'impact. L'attention et les investissements importants qui ont été accordés, d'une part, à l'accès universel à l'éducation et à la formation, de la maternelle à l'université, avec une scolarité primaire et secondaire gratuite et le paiement de tous les droits universitaires, et, d'autre part, au renforcement de la formation destinée aux travailleurs, ont donné d'excellents résultats. En outre, grâce à des mesures de protection sociale ciblées – entre autres, le programme de transfert d'argent soumis à conditions et le versement d'une bourse aux stagiaires qui suivent des programmes de formation précis – nous sommes parvenus à garantir des conditions de vie décentes aux personnes tout en leur permettant, le moment venu, de prendre en main leur destin et, par là même, leur dignité.

Nous avons compris que, pour répondre à la crise, il fallait faire preuve de décision et de rapidité dans l'action. L'une de nos premières mesures a été de renforcer le cadre législatif régissant notre système financier, afin de garantir et protéger les intérêts de chacun. Nous avons également redoublé nos efforts de promotion des microentreprises et des PME, avec la préparation d'un nouveau programme de développement du secteur des micro et petites entreprises. Compte tenu du fait que création de richesse et productivité sont liées, le renforcement de la productivité reste une priorité du programme na-

tional de Trinité-et-Tobago. A cette fin, mon gouvernement a tenu des consultations avec les partenaires sociaux et mettra prochainement en place un conseil national de la productivité.

Nous sommes fermement convaincus que, quelles que soient les circonstances, et surtout en temps de crise, les conditions de travail doivent rester décentes. A cet égard, des mesures ont été prises afin de renforcer encore nos mécanismes d'administration du travail, notamment les fonctions de conciliation, d'inspection du travail et de santé et de sécurité au travail. En outre, l'adoption d'une législation sur l'égalité de chances et la mise en place d'une politique nationale concernant le VIH/sida sur le lieu de travail constituent des étapes importantes dans la promotion des droits fondamentaux d'égalité et de non-discrimination.

A l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants, j'ai l'honneur de renouveler l'engagement de mon gouvernement en faveur de l'élimination de toutes les formes de travail des enfants. Notre plan national d'action pour les enfants, l'élaboration d'un projet de politique pour l'élimination du travail des enfants et le réexamen de nos dispositions législatives témoignent de cet engagement.

Le dialogue social reste la pierre angulaire de notre marché du travail. Dans cette optique, le gouvernement est déterminé à poursuivre sa collaboration avec les partenaires sociaux.

En conclusion, je profite de cette opportunité pour féliciter l'OIT à l'occasion de son 90^e anniversaire et remercier tout particulièrement le Directeur général du BIT et le bureau sous-régional de l'OIT pour les Caraïbes, dirigé par M^{me} Ana Teresa Romero, pour le soutien indéfectible apporté à Trinité-et-Tobago, et plus généralement à l'ensemble de la région des Caraïbes, dans sa détermination à promouvoir le travail décent.

Original anglais: M. SHAHMIR (gouvernement, République islamique d'Iran)

Je m'adresse ici à vous au nom du Vice-ministre chargé des relations avec le Parlement et des questions juridiques et internationales de la République islamique d'Iran, M. Seyed Mohammadreza Mavalizadeh, qui a malheureusement raté son avion.

Je voudrais commencer par remercier le Directeur général, M. Juan Somavia, et ses collaborateurs, pour avoir organisé cette Conférence si importante. Je voudrais également féliciter le Directeur général pour son rapport sur la crise économique mondiale. Un rapport très complet sur la question qui envisage les moyens de faire face à la crise mondiale de l'emploi. Enfin, je souhaite féliciter le Directeur général pour sa constante mise en garde sur la situation préoccupante des travailleurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés.

Le rapport du Directeur général et les dispositions spéciales adoptées par la Conférence pour faire face aux conséquences très dures de la crise financière et de l'emploi que nous traversons, témoignent d'une profonde préoccupation face à l'effondrement du marché mondial. L'effondrement du crédit, du commerce, de la production et du niveau de vie sont intimement liés à l'extension d'un capitalisme financier avide de profits, à une politique économique et sociale néoconservatrice agressive, mais surtout à une mondialisation absolue et sans limites.

Tout le monde s'accorde à dire que la crise mondiale exige des solutions mondiales. Les facteurs

financiers, commerciaux, économiques et sociaux de la crise sont étroitement liés, par conséquent, les politiques pour lutter contre ces facteurs doivent l'être également. Il est temps de mettre en œuvre une stratégie de relance de l'emploi qui soit cohérente et coordonnée et qui repose sur des entreprises durables, comme le souligne le Pacte mondial pour l'emploi.

La crise actuelle est le fruit d'une gestion du monde unilatérale et de monopole. L'impact terrible de la crise montre, encore une fois, qu'aucune économie n'est autosuffisante et suffisamment forte pour faire face à la crise de façon isolée. Toute la série de crises destructrices qui ont secoué le monde nous alerte sur les graves dysfonctionnements de l'ordre mondial. Or, les pays les moins développés et les pays en développement sont totalement écartés de toutes les mesures prises pour rétablir la situation. Le monde est trop vaste pour que son sort soit décidé par le G8 ou même par le G20.

La rigidité hégémonique du système mondial et la mise en place de politiques financières irresponsables et inadaptées par un petit nombre de grands Etats industriels et par la Banque mondiale sont responsables de l'effondrement des économies les plus fragiles. Il faut donc y remédier une fois pour toutes. Les institutions de Bretton Woods devraient avoir compris, à ce stade, que la puissance et l'argent ne peuvent être les seuls fondements du pouvoir. Celui-ci doit se fonder, également, sur l'éthique et la morale.

Les louables objectifs du Millénaire pour le développement sont devenus un rêve fou, et l'idée d'une mondialisation juste, une utopie. L'élimination du travail des enfants, l'élimination de la pauvreté et l'extension de la sécurité sociale aux pauvres restera une vaine promesse, tant que les moins privilégiés et ceux qui ont été pillés de leurs ressources ne participeront pas activement aux prises de décisions sur leur destinée. En attendant, ils sont condamnés à avancer à tâtons dans l'obscurité vers le néant.

Afin de faire face à la crise mondiale financière et de l'emploi, le gouvernement de la République islamique d'Iran a adopté un certain nombre de politiques en matière de sécurité sociale et financière pour aider les plus touchés par la crise et permettre aux plus démunis de bénéficier d'un minimum de protection sociale.

La sécurité sociale a désormais été étendue à pratiquement l'ensemble de la population paysanne du pays, ainsi qu'à toutes les femmes chefs de famille dans les zones rurales. Les personnes âgées, les pauvres et les orphelins sont systématiquement pris en charge, nourris et soignés. Les jeunes ont facilement accès à des prêts bonifiés et au microcrédit. Les travailleurs iraniens peuvent participer au développement de la plupart des entreprises publiques les plus rentables du pays et bénéficient d'un système d'assurance chômage qui leur garantit un revenu de remplacement raisonnable en cas de perte d'emploi. Le gouvernement assure le développement durable des entreprises par le financement de plans pour l'emploi. Enfin, à travers l'organisation de consultations entre partenaires sociaux, le gouvernement a également contribué à aider les entreprises à faire face à la crise.

Nous voudrions, par ailleurs, remercier le Directeur général et le BIT pour le rapport plutôt impartial qu'ils ont établi sur la situation en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés.

Le rapport brosse un tableau très sombre de la situation humaine, économique et sociale de la région, en particulier à Gaza, suite à l'invasion militaire dévastatrice de décembre 2008 par les forces d'occupation, dont les séquelles se feront sentir encore pendant un certain temps.

Le rapport dépeint également de façon assez réaliste tous les ingrédients de la catastrophe humanitaire dans les territoires occupés, comme des mesures de clôture, notamment la construction du mur de séparation de 725 kilomètres de long qui détruit le tissu social palestinien, l'intensification des colonies israéliennes dans les territoires occupés, la violence de ces occupations qui détruisent les entreprises palestiniennes et laissent derrière elles des milliers de personnes sans emploi, ainsi que le régime restrictif et opaque de contrôle des mouvements de personnes.

(M. Zellhoefer prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. MONANI MAGAYA (ministre du Travail, de la Fonction publique et du Développement des ressources humaines, Soudan)

Nous reconnaissons qu'il y a un certain nombre de points de l'ordre du jour qui ne peuvent pas être discutés en dehors du cadre de la crise mondiale actuelle et de ses répercussions sur le monde du travail. La crise s'est imposée d'elle-même dans les discussions.

La crise financière est devenue également un problème social. Le rapport du Directeur général montre l'impact de la crise sur le marché du travail, avec l'augmentation du chômage et la réduction de la protection, et, par voie de conséquence, tout ceci sape les efforts visant à éradiquer la pauvreté de par le monde, et nous pensons que cette crise politique provoquera des conflits et des troubles très importants.

Au Soudan nous donnons la priorité aux ressources pour investir dans l'agriculture en particulier, pour promouvoir ce secteur, et nous avons construit un barrage, des routes vers les pays voisins, des moyens de communication et d'autres moyens similaires dans le cadre de tout un programme pour encourager les investissements au Soudan.

Notre intérêt pour l'agriculture est dû au fait que nous voulons nous occuper de la population rurale, du travail et de l'économie informelle. Nous mettons l'accent sur l'emploi des jeunes, surtout des jeunes diplômés, car il y a un taux de chômage élevé dans cette catégorie, surtout chez les femmes. Par conséquent, nous avons adopté un certain nombre de politiques et de procédures pour remédier à ce problème.

Nous croyons dans le rôle et les objectifs de l'OIT et nous continuons à les promouvoir. Nous pensons que les circonstances de la crise financière internationale font que la communauté internationale prête une oreille attentive aux demandes de l'OIT et apprécie ce que l'OIT a fait. Donc, nous appuyons entièrement les efforts du Directeur général et nous l'encourageons à poursuivre avec le Programme de travail décent, qui doit être au centre de nos efforts pour corriger la situation internationale, tant sur le plan financier que sur le plan économique et social. Nous demandons également au Directeur général de poursuivre ses efforts de promotion des principes et programmes de l'Organisation dans le domaine du

développement social et de l'égalité, et de les mettre au centre du développement international. Au Soudan, nous considérons que le Programme de travail décent est l'occasion pour la communauté internationale de respecter ses engagements vis-à-vis de l'Afrique en promouvant les droits de l'homme, en appuyant les entreprises durables pour qu'elles assurent un meilleur emploi afin d'accroître l'activité économique de l'économie informelle, de développer des systèmes de protection sociale et d'encourager le dialogue social et la représentation.

Nous appuyons donc les efforts du Directeur général et nous voudrions saisir l'occasion du 90^e anniversaire de l'OIT pour confirmer notre adhésion aux programmes et politiques de l'OIT, et pour persuader les autres que le travail réalisé par l'OIT est quelque chose qui mérite d'être reconnu et mis en œuvre. C'est pourquoi notre célébration en avril a associé tous les organes gouvernementaux, les partenaires sociaux et les médias.

Avant de terminer, je voudrais dire que le Soudan a connu une longue guerre civile, qui s'est terminée par un accord de paix global qui est devenu la référence pour résoudre tous les problèmes politiques du Soudan, et cet accord est mis en œuvre comme il convient. Avec l'aide de nos frères africains, arabes et musulmans, nous nous efforçons sérieusement de trouver une solution au problème du Darfour. Nous pensons que nous sommes devant une solution imminente. Nous pensons aussi que tous les problèmes du monde, sans exception, ne sauraient être résolus par la force des armes. Ils ne peuvent être résolus que par le seul dialogue et l'utilisation des ressources pour le bien-être de tous. Le Soudan est un pays riche en ressources naturelles, qui suscite la convoitise de nombreux autres pays, et nous demandons à tous d'investir au Soudan pour que cela soit mutuellement bénéfique, convaincus que nous sommes que la colonisation et l'exploitation des ressources des autres doivent être écartées: nous sommes maintenant à l'époque de la collaboration pour le bien-être de tous.

La souffrance du peuple palestinien est quelque chose de grave. La souffrance augmente chaque jour en raison des pratiques inhumaines et de la répression par l'occupation israélienne. Nous espérons que dans cette situation de crise financière, les travailleurs palestiniens et leurs familles pourront attirer l'attention et l'aide de notre Organisation. Nous demandons aussi instamment la création d'un Etat palestinien, avec sa capitale à Jérusalem.

Je vous remercie.

M. PEDRINA (travailleur, Suisse)

J'aimerais attirer votre attention sur un aspect déjà reconnu comme essentiel dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, mais qui risque de passer en seconde ligne dans les préoccupations des gouvernements et dans la définition des éléments clé d'un pacte mondial pour l'emploi.

Il s'agit du respect des droits fondamentaux des travailleurs que sont les droits syndicaux, tâche ô combien primordiale de l'OIT. Il y a aujourd'hui des signes inquiétants qui nous font craindre que ces droits finissent par être écrasés sous le rouleau compresseur de la crise mondiale en cours, si nous laissons faire.

Or l'histoire nous enseigne que cela aurait des conséquences sociales catastrophiques. Rappelons que l'une des causes principales de la crise actuelle

a son origine dans le démantèlement de la législation relative aux droits syndicaux, sous la présidence Reagan aux Etats-Unis, qui a eu comme effet un affaiblissement des syndicats, mais aussi une stagnation durable des salaires réels, qui a fait exploser l'endettement des ménages.

C'est pourquoi le changement de cap que veulent enclencher les syndicats américains et le Président Obama, avec le *Employee Free Choice Act*, doit être soutenu avec force par cette session de la Conférence.

En Europe, les nuages à l'horizon des droits syndicaux se sont noircis de manière très préoccupante l'année passée, avec quatre jugements de la Cour européenne de justice sur les cas *Laval*, *Viking*, *Rüffert* et *Luxembourg* qui, tous portent gravement atteinte aux droits syndicaux.

Lorsque, comme dans le cas du jugement Rüffert, la Cour européenne de justice impose à un Land allemand de payer des salaires polonais au lieu de salaires allemands aux travailleurs détachés de Pologne, on ouvre la porte à la déflation salariale, au dumping social. Il s'agit aussi d'une attaque contre des conventions fondamentales de l'OIT, telle que la convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949, qui fixe l'application du principe «à travail égal, salaire égal» au lieu de destination.

Mais c'est aussi la voie grande ouverte à la montée de la xénophobie. Comment dès lors s'étonner que lors du conflit à la Raffinerie Lindsey, en Angleterre, à la fin janvier de cette année, les travailleurs anglais soient entrés en grève en brandissant le slogan «British jobs for British workers»? On ne ferait pas mieux en période de crise pour mettre le feu aux poudres sociales et nationalistes.

Un changement de cap s'impose. Quelque 350 000 travailleurs et travailleuses sont descendus dans les rues de quatre capitales européennes à la mi-mai pour exiger que les droits fondamentaux des travailleurs priment à nouveau face aux libertés du marché. Ce principe doit absolument être ancré, y compris dans le Pacte mondial pour l'emploi.

En Suisse aussi, nous devons faire face, dans le contexte de la présente crise, à une remise en cause des droits syndicaux, en particulier sous la forme de licenciements antisyndicaux, qui sont en augmentation inquiétante.

En février de cette année sur la place de Genève, une vendeuse a été licenciée par un grand magasin au motif de son engagement syndical. Fin avril 2009, une importante fabrique de machines textiles de Suisse alémanique a licencié après 39 ans de bons et loyaux services un militant syndicaliste ayant été pendant de nombreuses années président de la Commission ouvrière.

Enfin, à la mi-mai dernier, deux parmi les plus grands journaux suisses, l'un de Zürich et l'autre de Berne, viennent de licencier les présidents de leur commission d'entreprise. Et dans un tel contexte, que fait le gouvernement suisse? Il continue avec entêtement à rester sourd face aux appels des syndicats et aux recommandations des instances compétentes de l'OIT. Comme le droit suisse ne garantit pas une protection efficace contre les licenciements antisyndicaux, l'Union syndicale suisse avait déposé, en 2003, une plainte en violation de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. L'action a abouti et, en novembre 2006, les instances compétentes de l'OIT ont invité la Suisse à garantir un régime de protec-

tion efficace contre les licenciements antisyndicaux. La réintégration des victimes des abus n'existe pas, ni l'annulation du licenciement.

Six ans après le dépôt de la plainte, le gouvernement suisse continue à ne pas bouger au prétexte que les employeurs sont opposés à toute solution de réengagement; comme si les patrons disposaient d'un droit de veto dans une démocratie.

Pour toutes ces raisons, nous appelons cette session de la Conférence, dans sa résolution finale sur le Pacte mondial pour l'emploi, à donner tout le poids nécessaire au volet des droits syndicaux. Protéger et promouvoir ces droits est particulièrement décisif dans le contexte de crise que nous connaissons, et pour son issue positive.

Et qu'il soit bien précisé que cela ne vaut pas seulement pour les pays en développement et les pays dictatoriaux, mais cela vaut aussi pour les pays industrialisés et les Etats comme la Suisse, qui aiment bien se présenter au monde comme modèles du genre en matière de droits de l'homme et de démocratie.

Original arabe: M. RAZZOUK (gouvernement, Liban)

Je voudrais commencer par féliciter le Directeur général pour son rapport qui a mis en évidence des questions essentielles et je présente aussi mes félicitations à votre Conférence à l'occasion de la célébration du 90^e anniversaire de l'Organisation.

La Conférence internationale du Travail tient sa 98^e session alors que le monde vit la plus grave des crises économiques qui touche tous les pays et n'épargne aucun des plus petits aux plus grands. Le problème est devenu si grave que la communauté internationale est menacée de catastrophes et de révolutions qui risquent d'être dévastatrices. Tout le monde regarde l'avenir avec la crainte des conséquences de cette crise.

Le chômage est la caractéristique de ce siècle à un moment où les possibilités d'emploi se réduisent dans une économie frappée par la récession. Nul doute n'existe sur le fait que la mondialisation est la source première de cette crise dont personne ne sait combien de temps elle peut durer ni quels seront ses effets sur la société. Mais le plus grave est la dislocation des systèmes actuels de protection sociale, la classe moyenne disparaît ou presque pour faire place à une pauvreté extrême qui menace les pays du tiers monde alors même que ces pays tentaient de développer leur économie et s'orientaient vers la croissance économique.

Il est certain que la crise actuelle a eu des effets à tous les niveaux et notamment sur le marché du travail qui connaît des taux de chômage record et des conditions économiques instables qui menacent la vie des travailleurs et de leurs familles et cette crise aura, sans nul doute, des effets néfastes sur les principes et les droits fondamentaux au travail.

Parmi les conséquences de la mondialisation de l'économie du marché on peut citer la faiblesse de la compétitivité et la désorganisation de la classe ouvrière. Mais la mondialisation a eu aussi des effets positifs pour les hommes d'affaires dans le secteur privé avec l'élimination de la dimension sociale et l'absence de l'Etat protecteur, sans oublier la liberté des marchés et l'effondrement des industries traditionnelles et de l'influence relative de la classe ouvrière. En même temps, le chômage est devenu la source de préoccupation première pour les peuples du monde entier qu'on ne peut négliger tout comme on ne peut remettre à plus tard la recherche de solu-

tions efficaces notamment en ce qui concerne les efforts à fournir afin d'augmenter les possibilités d'emploi et de lutter ainsi contre l'immigration clandestine.

Le rapport global concernant le suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail aborde la question de la discrimination sous toutes ses formes et conclut à un ensemble de dispositions qu'il convient d'adopter et qui concernent plus particulièrement la promotion de l'égalité entre les sexes dans le monde du travail, l'intégration de la non-discrimination et de l'égalité dans les programmes nationaux du travail décent, la promulgation des meilleures lois et leur application de façon exemplaire et enfin, le souci de fournir aux partenaires sociaux les outils les plus efficaces à la réalisation de l'égalité sur le lieu de travail.

Nous ne manquerons pas de souligner devant cette assemblée les souffrances du peuple palestinien et du peuple syrien dans les hauteurs du Golan, victimes des agressions d'Israël et s'inscrivant en contradiction flagrante avec les principes et les droits fondamentaux stipulés dans le rapport du Directeur général. Nous devons également rappeler l'utilisation par Israël des bombes à sous munitions dispersées dans le Sud du Liban et qui affectent la vie et le travail des agriculteurs dans cette région.

Concernant la négociation collective, celle-ci doit se baser sur les mesures nécessaires pour concilier le travail et la famille, dans ce sens où la stabilité du travail entraîne la stabilité de la situation familiale. La négociation doit aussi examiner la question de l'équité dans les salaires, et nous n'exagérons pas ici en disant que les entreprises sont responsables de l'amélioration de l'égalité qui est à la base de la motivation des travailleurs à améliorer la productivité.

La négociation collective doit aussi prendre en considération les intérêts des handicapés qui ont droit au travail, et la société se doit de leur accorder tous leurs droits et de favoriser leur intégration totale dans la vie publique.

Nous n'exagérons pas ici en disant aussi que l'équilibre entre les travailleurs et les employeurs n'existe pas et se traduit par la peur des travailleurs pour leur avenir et leur faiblesse face à l'employeur. Cela correspond en réalité à l'absence d'un dialogue social équilibré et juste en raison de l'extension du chômage et de la récession mondiale.

Les droits qui sont la base du travail décent risquent d'être affectés par la crise, sans oublier le recul possible des acquis sociaux obtenus par la classe ouvrière à travers le temps. Dans ces conditions, tous les partenaires sociaux doivent comprendre que l'absence de coopération et de coordination aura des effets négatifs sur la situation économique, alors que les grandes sociétés internationales sont sur le point de déposer le bilan étant incapables de faire face à cette crise et mettant ainsi le monde du travail dans une situation tellement mauvaise qu'il deviendra difficile de l'en sortir.

Les premières mesures de sauvetage concernant la mise au point de politiques économiques saines qui doivent décider de mesures concrètes et rapides à prendre pour faire face à la crise et prévenir ses effets négatifs sur la vie sociale. Dans ce contexte, mon pays, le Liban, malgré sa petite superficie et la faiblesse de ses ressources, a pu mettre au point face à la crise une politique basée sur la solidité du secteur bancaire et la stabilité des taux de change de sa monnaie nationale. Malgré les menaces et les agres-

sions répétées que le Liban a connues, l'économie a réalisé un taux de croissance réel et les entreprises n'ont pas procédé à des licenciements collectifs ni connu de baisse dans la production, et ceci grâce à la politique adoptée par la banque centrale par rapport à la stabilité du marché monétaire et qui s'est basée sur la garantie d'un climat propre à attirer les capitaux étrangers.

On doit également souligner la position importante qu'occupent les femmes au Liban dans le secteur privé comme dans le secteur public, à tous les niveaux et dans les différents domaines alors qu'elles jouissent de la protection sociale spéciale que leur accorde la loi libanaise. L'application des règles de l'égalité a permis à la femme de jouer un rôle important dans la vie publique; il n'y a pas de discrimination entre les hommes et les femmes dans le travail et la loi accorde à la femme le droit d'assurer son mari et ses enfants et de les prendre à sa charge sans aucune contrainte ou obstacle.

Nous allons pour finir parler des effets de la mondialisation et du chômage des jeunes. En principe, la mondialisation positive doit se caractériser par la justice, à savoir fournir des possibilités de travail à tous, mais aujourd'hui c'est comme s'il s'agissait d'un dialogue de sourds, à l'échelon national comme à l'échelon international. Quant au chômage des jeunes, il atteint des proportions inégales et les jeunes sont confrontés à des problèmes graves, car le manque de travail réduit le revenu de la famille et freine le développement des compétences acquises par l'expérience pratique et la formation au sein de l'entreprise d'autant plus que le chômage parmi les jeunes est beaucoup plus élevé que parmi les adultes en général.

Enfin, la situation actuelle nécessite la conjugaison de tous les efforts sur le plan mondial et sous l'égide de l'Organisation internationale du Travail afin de généraliser l'application des principes fondamentaux au travail et libérer le marché du travail à travers la cohérence et le dialogue entre tous les partenaires de la production.

Original anglais: M^{me} KNUPPERT (travailleuse, Danemark)

En tant que représentante syndicale, je suis entièrement d'accord avec le Directeur général sur le fait qu'il importe d'assumer la responsabilité collective d'aborder la crise mondiale de l'emploi par une approche centrée autour du travail décent.

Nous connaissons l'importance des normes de l'OIT dans le monde du travail. J'invite les gouvernements et les employeurs à se souvenir de ces instruments, tout comme de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable adoptée l'année dernière.

Nous avons pris note du rapport sur la Birmanie et nous remercions le BIT pour le travail qu'il a accompli en la matière. Mais nous ne devons pas oublier que des militants syndicaux sont toujours en prison dans ce pays, que le travail forcé, y compris le recours aux enfants soldats, est illégal et que le droit à la liberté syndicale reste une question d'actualité.

Nous nous félicitons que les graves violations des droits syndicaux en Colombie aient été examinées à la Commission de l'application des normes, ainsi que bon nombre d'autres cas comme ceux du Bélarus et du Swaziland. Les importants travaux réalisés par cette commission sont l'un des éléments essentiels des activités de l'OIT.

Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes au moyen des normes internationales du travail est une tâche extrêmement urgente. L'égalité hommes-femmes a un sens pour les employeurs et les sociétés et constitue un instrument au service de la croissance économique. Heureusement, nous avons adopté la stratégie d'intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes dans toutes nos actions; cependant, nous ne pouvons ignorer que toute crise affecte de manière différente la vie des femmes et celle des hommes. Pour relever ces défis auxquels nous sommes confrontés, il est indispensable de cesser de considérer l'égalité comme une question que l'on peut remettre à plus tard; elle fait partie intégrante de la solution à la crise.

Je voudrais par ailleurs souligner combien il nous paraît important d'envisager une recommandation forte sur le VIH/sida et le monde du travail. La lutte contre cette pandémie doit reposer sur l'effort collectif dans chaque pays du monde, et à ce problème commun nous devons trouver des solutions communes.

Comme tous les participants à cette Conférence, nous avons été frappés par la vitesse à laquelle la crise se propage et par son impact et aussi par l'état dans lequel elle a laissé les marchés du travail. Au Danemark, le chômage a déjà pratiquement doublé et il risque de tripler avant que la tendance ne s'inverse. Nous savons cependant que la situation est bien pire dans bon nombre d'autres pays. Grâce à notre système d'allocations de chômage, la plupart des travailleurs danois peuvent conserver un niveau de vie décent même s'ils sont sans emploi, et en raison de nos investissements importants dans le marché du travail, la plupart des chômeurs auront une bonne chance de retrouver un emploi. A l'OIT, nous appuyons le fait que les travailleurs des autres pays bénéficient des mêmes mesures de protection.

C'est dans les temps de crise qu'il nous faut déployer nos plus grands efforts. Les mandants de l'OIT devront fournir des solutions lors de la discussion sur la réponse à la crise, solutions qui devront être à la hauteur des défis posés.

Notre réaction face à la crise devrait tenir compte des priorités suivantes: donner des conseils quant à la façon d'assurer le redressement de l'économie mondiale qui enregistre une hausse du chômage; proposer des mesures concrètes afin d'améliorer l'emploi et les politiques et mesures du marché du travail; montrer comment l'économie mondiale peut être réformée afin d'assurer un développement équitable, durable et juste. C'est ce qu'attendent les travailleurs du monde entier: que nous prenions la responsabilité d'agir et que nous ayons le courage de le faire.

La crise actuelle ne doit pas être invoquée pour mettre en place des politiques néfastes. La conjoncture défavorable ne devrait pas être un prétexte pour diminuer les montants de l'aide au développement, ni pour revenir sur des promesses faites dans des temps plus prospères. Nous ne devons pas non plus revoir nos objectifs à la baisse en matière de changement climatique, au contraire, nous devons investir dans les technologies susceptibles de créer de nouveaux emplois verts qui pourront participer à la relance de l'économie. C'est pourquoi nous ne pouvons pas laisser les employeurs ou les gouvernements se servir de la crise pour passer outre les normes fondamentales du travail et imposer des conditions de travail moins favorables ou pour ré-

duire les salaires: ce sont là des aspects qu'il convient aussi de mettre en avant.

Je conclurai en soulignant le rôle de l'OIT dans la promotion et la défense du travail décent et d'une vie convenable pour les populations dans le monde entier. L'OIT doit poursuivre ses efforts afin d'assurer de meilleures conditions de travail et de justice sociale pour des millions de travailleurs.

Original anglais: M. KARA (travailleur, Israël)

La crise financière mondiale et la détérioration qui en découle sur les marchés économiques et financiers ont aussi affecté la scène israélienne. Cette crise menace la stabilité de l'économie nationale, le monde du commerce, les bénéfices et l'existence même des entreprises. De ce fait, l'activité diminuant, celles-ci ont tendance à licencier de plus en plus de travailleurs et plusieurs secteurs font état d'une baisse alarmante des commandes et d'un effondrement du crédit.

Il est évident que la crise ne touche pas seulement les marchés financiers et des capitaux. Elle s'est déjà étendue au domaine de l'emploi, à la structure du marché du travail et au système des relations professionnelles, où elle n'a fait que s'intensifier. Compte tenu de ces faits nouveaux qui menacent les entreprises et les emplois individuels, la Histadrout, qui est la Fédération générale des syndicats, a fortement préconisé la mise en place d'un accord-cadre pendant ce temps de crise. Une «table ronde» entre le gouvernement, les syndicats et les employeurs a été organisée pour préserver la stabilité et l'emploi. Cet accord, tel qu'il a été conçu par les parties, devrait inclure des dispositions, prévoyant des solutions pour le marché de l'emploi, à savoir la réduction du coût du travail, l'incitation à l'embauche et la mise en œuvre de mécanismes de formation professionnelle. L'accent sera tout particulièrement mis sur les encouragements aux plans sociaux, pour harmoniser les accords relatifs à la flexibilité afin de réduire les futures licenciements économiques; un nouvel examen du calendrier de mise en application des amendements à la loi sur les sociétés de main-d'œuvre en vue de l'instauration d'employeurs qui servent les intérêts des travailleurs plutôt que de chercher uniquement à faire des profits; et la nécessité d'appuyer la législation relative à l'incitation à l'embauche et la réduction des licenciements de travailleurs.

Dans ses efforts afin d'atteindre les objectifs de cette «table ronde», la Histadrout a lancé une série de propositions en matière de législation du travail conduisant à un changement spectaculaire dans le système des relations du travail en Israël. Il s'agit notamment d'obliger l'employeur à organiser des négociations collectives avec les délégués syndicaux pour une première organisation des travailleurs; ensuite, des amendes seraient infligées aux employeurs qui menaceraient la liberté syndicale. Des amendes supplémentaires seraient imposées aux employeurs qui empêcheraient un délégué syndical d'avoir accès aux lieux de travail pour dialoguer avec les employés. Enfin, la mise en place d'acquis sociaux est prévue, à savoir une augmentation du budget pour la formation professionnelle, les indemnités chômage, avec, par exemple, la prolongation des droits à ces indemnités; un fonds spécial pour l'aide aux organisations sociales; des changements en matière de protection des employés sous des contrats de sous-traitance; et des dispositions

sur des sanctions pénales en cas de non-paiement de salaire.

La Histadrout est convaincue que ces dispositions issues de la «table ronde» et la législation du travail proposée permettront d'atteindre un niveau de justice sociale plus élevé; de renforcer les normes du travail décent et d'augmenter la portée et l'intensité du dialogue social sur le marché du travail et le système des relations professionnelles en Israël.

Comme pour le passé, la Histadrout continue de soutenir le processus de paix au Moyen-Orient. Avec les conseils et l'appui de la Confédération internationale des syndicats, la Histadrout a signé un accord avec le PGFTU, c'est-à-dire la Fédération générale palestinienne des syndicats. Pendant de nombreuses années, la Histadrout et le PGFTU n'ont pas réussi à régler des différends financiers, étant donné les conditions politiques extrêmement tendues. Mais, dans l'accord de l'ITUC, ces différends ont pu être réglés. En outre, la Histadrout continue d'offrir une aide juridique aux travailleurs palestiniens qui demandent un conseil et de meilleures conditions de travail. Cela a été confirmé par le rapport du Directeur général. A cet égard, il est important de faire remarquer que, en octobre 2007, à la suite d'une pétition lancée par la Histadrout, afin que la législation du travail israélienne s'applique aux travailleurs palestiniens, un collège de juges de la Cour suprême a jugé cette requête recevable et a statué que les Palestiniens qui travaillent pour des employeurs israéliens implantés en Cisjordanie devront avoir les mêmes avantages que ceux offerts en Israël.

Nous espérons que tous les travailleurs du Moyen-Orient pourront retirer des avantages du processus de paix et de cette Conférence.

Original anglais: M. HETTES (gouvernement, Slovaquie)

Le travail décent est fondé sur la valeur fondamentale de l'application des droits économiques et sociaux exercés dans le cadre de politiques spécifiques et de la pratique gouvernementale, avec la participation des employeurs, des travailleurs et de leurs représentants.

En février 2009, lors de la huitième Réunion régionale pour l'Europe et l'Asie centrale, il a été dit que les politiques qui avaient été récemment appliquées avaient surestimé le rôle du marché, mal évalué le rôle de l'Etat et sous-estimé le travail décent. Le chômage à l'échelle mondiale, la baisse de la demande, le déclin de l'emploi et les conséquences qui en découlent sur les familles et les gens partout dans le monde en sont les résultats.

Il est impossible de prévenir le chômage qui résulte de la crise économique et financière actuelle, mais nous devons agir immédiatement afin d'éviter les licenciements et d'aider des millions de personnes à trouver de nouveaux emplois qui soient meilleurs.

Comme dans d'autres pays, le gouvernement slovaque cherche des solutions pour réduire les effets de la crise, en prenant tout particulièrement compte du fait que beaucoup d'entreprises sont menacées à cause de leurs difficultés à trouver des financements et du déclin de la demande mondiale. Le gouvernement a adopté plusieurs mesures afin de soutenir les chefs d'entreprises et les investissements, l'objectif stratégique étant de maintenir l'emploi et plus précisément de contenir la montée du chômage liée à la crise financière et économique. Le versement d'aides sociales publiques aux employeurs et aux

travailleurs en cas de réduction du temps de travail du fait de la crise, l'établissement d'entreprises sociales, un certain nombre de mesures pour soutenir les traders, l'octroi d'une aide remboursable à certaines entreprises publiques stratégiques, ainsi que d'autres mesures adoptées sur la base d'accords conclus entre les partenaires sociaux, devraient permettre d'atteindre cet objectif.

En temps de crise, il est nécessaire de se concentrer sur le développement des petites et moyennes entreprises qui embauchent 90 pour cent des travailleurs à travers le monde. Le gouvernement slovaque a adopté des mesures de soutien aux activités lucratives indépendantes sous la forme de versements anticipés pour l'assurance maladie. Ces mesures visent également à faciliter l'accès des chefs de petites et récentes entreprises à des prêts limités et à mettre en place des «guichets uniques» afin d'alléger le fardeau administratif qui pèse sur la création d'entreprises et à introduire des changements dans le domaine fiscal de manière à atténuer les effets négatifs de la crise sur la situation financière des entreprises.

En temps de crise, alors que nombre d'Etats abaissent le niveau de la protection sociale, il est nécessaire de s'assurer que les normes sociales minimales soient inscrites dans la législation, notamment dans le domaine de la sécurité sociale car les effets de la crise touchent particulièrement les membres les plus vulnérables de la société. Beaucoup de normes de l'OIT reflètent la protection sociale minimale. La République slovaque reconnaît les valeurs qu'elles incarnent.

Il est dit dans le rapport du Directeur général du BIT que le dialogue social à tous les niveaux est extrêmement important dans le contexte actuel. Le gouvernement slovaque est conscient de la nécessité d'une coopération coordonnée des acteurs concernés, y compris les partenaires sociaux, pour surmonter la crise et c'est la raison pour laquelle il a établi le Conseil pour la crise économique.

En février dernier, le mémorandum de coopération permettant de réduire l'incidence de la crise économique et financière sur la société slovaque a été signé entre le gouvernement et la Confédération des syndicats de la République slovaque. Un mois plus tard, un mémorandum éponyme a été signé entre le gouvernement et les employeurs, représentés par la Fédération des unions et des associations d'employeurs de la République slovaque et par l'Union républicaine des employeurs.

En conclusion, j'aimerais remercier l'OIT de l'aide technique qu'elle nous a accordée pour résoudre les problèmes que nous avons rencontrés pour étendre la force obligatoire des accords collectifs conclus à un niveau plus élevé.

M^{me} TCHOMBI (ministre de la Fonction publique et du Travail, Tchad)

Dans le contexte actuel de crise généralisée de l'emploi, il est opportun et juste que le Bureau international du Travail s'engage au côté des mandants tripartites pour les aider à atténuer les craintes et les menaces de la récession mondiale qui n'épargnent personne.

Dans cette traversée de la crise mondiale devenue inquiétante, le gouvernement de la République du Tchad entend s'attaquer résolument aux questions de l'emploi. Pour ce faire, le Tchad essaie de rattraper son retard en intensifiant et en diversifiant la

création d'universités et d'instituts supérieurs à travers le pays.

Partant de cette dynamique, il envisage de prendre des dispositions conséquentes pour l'application de la déclaration de la politique nationale de l'emploi, de mettre un accent particulier sur la promotion du secteur privé en tant que force principale de création d'emplois, tout en adoptant des mesures incitatives pour renforcer les entreprises existantes et attirer les investisseurs étrangers.

L'Etat a par ailleurs dégagé des milliards de francs CFA sur ses ressources nationales pour l'octroi de microcrédits aux populations, renforçant ainsi sa stratégie de réduction de la pauvreté.

Dans le domaine des infrastructures sociales, le gouvernement a lancé d'ambitieux projets, favorisant ainsi la création d'emplois et de conditions socioéconomiques jamais connues dans notre histoire.

Le gouvernement poursuit également ses efforts pour la mise en place d'un système efficace et complet de protection sociale.

Cette volonté de réforme a abouti, entre autres, au relèvement des taux des cotisations sociales, et à l'élaboration d'un projet de code de sécurité sociale.

Dans la phase transitoire actuelle, l'Etat tchadien a dégagé un fonds de solidarité nationale destiné aux personnes vulnérables et aux populations déplacées du fait de la guerre. Des ressources substantielles ont été largement dégagées pour assurer la gratuité des soins d'urgence, des soins de maternité, des soins infantiles, de l'éducation, ainsi que pour la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/sida et la tuberculose.

Aussi, cet agenda ne nécessite-t-il pas une étroite coopération avec le Bureau international du Travail dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent? C'est pourquoi, nous adhérons pleinement à l'idée de création d'un Pacte mondial pour l'emploi.

A cet égard, il reste fortement attaché au principe de la négociation collective, qu'il considère comme un mode privilégié de régulation des relations du travail. Notre expérience dans ce domaine a permis de rétablir un climat de travail serein dans plusieurs entreprises menacées par des conflits sociaux.

Le Président de la République, chef de l'Etat, Son Excellence Idriss Deby Itno, s'est résolument engagé pour le dialogue social dont il a fait son credo. Le gouvernement soutient le dialogue social et le considère comme un outil incontournable dans la recherche de solutions à la crise mondiale actuelle.

A ce titre, une structure de dialogue Etat-secteur privé a été créée. Il en est de même pour l'institutionnalisation d'un cadre national de dialogue social.

En matière de lutte contre le travail forcé ou obligatoire, son interdiction est réaffirmée dans la Constitution de la République et reprise dans le Code du travail.

Dans ce souci, et fort des objectifs et de nombreuses réalisations du Projet d'appui à la mise en œuvre de la déclaration (PAMODEC), mon pays a cru bon d'adhérer à ce projet qu'il considère comme une opportunité nécessaire au renforcement des capacités de nos administrations et de nos partenaires sociaux.

Enfin, nous voudrions réaffirmer qu'en dépit de la bonne volonté du gouvernement de privilégier la politique de bon voisinage et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, mon pays continue de faire l'objet d'une agression extérieure

qui menace dangereusement les institutions républicaines démocratiquement voulues par notre peuple.

Ce danger menace de même les acquis de notre masse laborieuse qui n'aspire qu'à la paix et à la jouissance du mieux-être, un élément central de l'action de Son Excellence Monsieur le Président de la République, chef de l'Etat, pendant son quinquennat placé sous le signe du social.

Cette guerre qui nous est imposée par un pays pourtant Membre de l'OIT, fait fi des principes et droits fondamentaux des travailleurs tchadiens. Les mercenaires à sa solde sont constamment envoyés pour perturber la quiétude de notre peuple.

Aussi, voudrions-nous appeler la communauté internationale à aider le Tchad dans sa quête perpétuelle de la stabilité et de la paix pour son développement socio-économique.

Pour terminer, j'aimerais exprimer une fois de plus, au nom du gouvernement et au nom de la délégation qui m'accompagne, toute notre gratitude au Bureau international du Travail et à son Directeur général, M. Juan Somavia, pour l'attention toute particulière qu'il porte aux attentes du gouvernement du Tchad.

Nous réitérons notre souhait de voir notre coopération se renforcer davantage pour la prévention des effets de la crise mondiale qui reste et demeure une crise de l'emploi.

Original espagnol: M. LOZANO ALARCÓN (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Mexique)

Cette session de la Conférence a lieu dans le contexte d'une récession mondiale sans précédent dans l'histoire du monde et, malheureusement, nous ne parlons pas seulement de conséquences néfastes dans le monde financier, mais aussi d'un impact profond sur l'économie réelle, sur l'emploi et sur le revenu des travailleurs.

C'est pour cette raison que certains ont demandé que l'on ferme les frontières, que l'on repense la mondialisation, que l'on revienne au protectionnisme et à l'intervention excessive de l'Etat dans les processus de la production. Nous ne sommes pas d'accord.

Bien au contraire, plus que jamais, nous devons renforcer les systèmes qui privilégient la liberté, la propriété privée et sa protection juridique, le libre marché, la concurrence réelle, la démocratie, le respect de la dignité humaine, la productivité et la compétitivité des économies.

Tout cela peut et doit toujours se faire de façon compatible avec le respect et la protection des droits fondamentaux des travailleurs, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif, et avec le travail décent et le souci de l'environnement.

Certes, nous devons renforcer les domaines de réglementation économique afin d'éviter les abus, les distorsions, les barrières artificielles à l'investissement et à la concurrence des marchés.

Mais nous devons également rester proches des gens, afin de détecter les domaines et les segments sociaux que le marché n'atteint pas, pour que ce soit la main généreuse et solidaire de l'Etat qui aide les gens dans le besoin et leur apporte des débouchés.

Bien que la crise économique, avec tous ses effets dommageables, soit notre principale préoccupation à l'heure actuelle, nous ne devons pas perdre de vue le fait que, comme pour toute crise, ses effets ne seront que temporaires et que, dans un avenir pas si lointain, nous allons emprunter à nouveau le chemin de la croissance et de l'emploi.

Les défis auxquels sont confrontées nos nations dans le contexte de cette récession mondiale peuvent nous mener à une économie plus informelle, à une progression de l'exploitation des enfants, à un chômage croissant chez les jeunes diplômés et à une précarisation du travail.

Nous courrons le risque de revenir à des niveaux de revenus et de pauvreté que nous avons surmontés il y a au moins dix ans. Les enjeux sont donc importants. Ceci nous oblige à agir rapidement et efficacement, et pour ce faire la coopération internationale est fondamentale. C'est pour cela que nous sommes ici.

Je voudrais vous parler de la situation récente du Mexique. Nous avons connu ces derniers temps trois crises différentes, tant par leur nature que par leur ampleur: la crise de la sécurité publique, la crise sanitaire et la récession économique mondiale.

Le Président Felipe Calderón a décidé de lutter contre le trafic de stupéfiants et le crime organisé comme personne ne l'avait jamais encore fait dans notre pays. Le danger que représente ce cancer, qui envahit notre territoire et nos institutions et menace l'Etat de droit, la santé publique, la sécurité et le travail du gouvernement, exige une réaction ferme et sans hésitations. En outre, la sécurité publique signifie également la sécurité juridique des investissements et, par conséquent, de la création d'emplois.

Par ailleurs, la pandémie due à l'apparition soudaine d'un nouveau virus de grippe humaine, dont les premiers foyers sont apparus au Mexique, a mené le gouvernement de la République à agir de façon rapide, efficace, adéquate et transparente à un moment de grande incertitude mondiale quant à la dangerosité et à l'ampleur du phénomène.

Les conséquences économiques de cette crise sanitaire sont très graves, en particulier pour le tourisme international. Ainsi, le Président Calderón a récemment annoncé des mesures visant à appuyer les entrepreneurs et les travailleurs du secteur du tourisme qui ont perdu une grande partie de leurs revenus.

Parallèlement à cela, de même que les autres économies du monde, le Mexique souffre de l'impact d'une crise économique qu'il n'a pas provoquée, mais contre laquelle il dispose désormais de meilleurs outils.

Grâce à une bonne discipline dans la gestion des finances publiques, nous avons dégagé des lignes budgétaires pour investir dans l'infrastructure, pour octroyer des crédits aux petites et moyennes entreprises et pour geler et réduire le prix des produits énergétiques, tout en réduisant les frais du gouvernement fédéral.

De la même façon, on a injecté davantage de ressources dans le programme d'emplois saisonniers du service national de l'emploi et l'avons étendu à davantage de bénéficiaires, mais si ces mesures visent à réduire les effets de la crise, nous savons que cela ne suffira pas à la surmonter. Nous restons cependant convaincus que sans ces mesures, les conséquences seraient encore plus graves.

La reprise viendra à bref délai. A ce moment-là, nous devons nous concentrer sur un programme de compétitivité et le concrétiser, aller de l'avant en ce qui concerne nos réformes structurelles, et encourager les investissements et la création d'emplois.

Nous célébrons aujourd'hui la Journée mondiale contre le travail des enfants. Plus le marché offrira de débouchés d'emploi et de développement aux

adultes, aux pères et aux mères de famille, moins grande sera la probabilité que les enfants doivent quitter l'école pour travailler, ou qu'ils soient exploités.

Concernant le travail des enfants, il vaudra toujours mieux combattre les racines du mal que ses effets. Cela est lié à l'égalité des chances et au développement harmonieux de la personne.

La crise économique est une crise de valeurs et de confiance. Nous ne devons pas, pour des raisons conjoncturelles, oublier la valeur du travail décent pour le monde du travail. Nous devons œuvrer pour une bonne entente entre travailleurs et patronat, et privilégier la création d'emplois, le pouvoir d'achat des travailleurs et la paix sociale.

Il faut que la légalité soit le cadre dans lequel se développe la productivité pour générer davantage de richesses et les répartir de façon équitable.

L'emploi doit être une fin et un moyen, et être au centre de toutes les actions, décisions et politiques gouvernementales en matière d'économie. Il faut que le dialogue social soit l'espace commun du tripartisme, le point de confluence des talents, des compétences et des intérêts des travailleurs, des employeurs et de nos gouvernements. Le Mexique répond présent à l'appel.

Original arabe: M. ZLETNI (travailleur, Jamahiriya arabe libyenne)

Je voudrais féliciter le Directeur général pour son rapport, en ce qui concerne notamment la contribution de notre Organisation au règlement de la crise économique et financière mondiale actuelle.

Je suis convaincu que le comité tripartite, qui a été formé pour traiter ce sujet, est l'un des comités les plus importants. Y participent un grand nombre d'analystes économiques et d'experts financiers qui ont analysé les causes et les dimensions de la crise mondiale et ont formulé des propositions au sujet des mécanismes et des mesures nécessaires pour affronter ses effets.

Nous apprécions également les débats qui ont lieu au sein de ce comité et son intention d'établir un Pacte mondial pour l'emploi. Nous espérons que celui-ci sera adopté par la Conférence, ce qui permettra à l'Organisation internationale du Travail d'inciter les pays industriels et les pays riches à assumer leurs responsabilités dans la construction d'une nouvelle économie mondiale où règnent la justice et le développement durable.

Mais nous sentons que cela ne sera pas suffisant tant qu'il n'y aura pas de mesures pratiques durables qui seront adoptées par tous les gouvernements dans le but de construire une bonne gouvernance qui prenne en compte les décisions des populations en vue de mettre un terme à la corruption financière et administrative, de renforcer les droits et libertés et notamment la liberté syndicale.

La crise nous a montré à nous travailleurs à quel point nous avons besoin de lois et règlements nationaux en matière de protection sociale qui est le salut des travailleurs en cas de crise. Nous estimons donc qu'il appartient à l'OIT au cours de cette étape d'exiger des gouvernements qu'ils se conforment aux conventions internationales relatives à ce sujet.

Il est vrai que la question de la crise financière mondiale est l'événement le plus important aujourd'hui. Néanmoins, les autres sujets à l'ordre du jour de la Conférence sont tout aussi importants, en particulier l'égalité hommes-femmes, la lutte contre le VIH/sida, le suivi du rapport du Directeur général

relatif à la mondialisation équitable et le suivi du rapport annuel sur l'application des normes internationales du travail.

Nous voulons remercier le Directeur général d'avoir envoyé la mission annuelle pour examiner la situation des travailleurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés. Nous remercions cette mission pour ses efforts. Mais nous aimerions vous signaler que le rapport de cette mission n'a pas reflété la volonté d'Israël de judaïser la ville d'Al-Qods. Nous attirons votre attention sur le sujet car cela porte atteinte à la crédibilité du travail de cette mission. Nous nous étonnons de voir que ce rapport désigne les palestiniens, qui sont les propriétaires véritables de la terre, par le terme habitants. Il en est de même pour les syriens du Golan occupé.

Nous demandons que les Palestiniens puissent bénéficier du droit au retour, à l'autodétermination et à la création d'un Etat palestinien indépendant avec pour capitale Al-Qods.

Nous soutenons la Syrie qui veut récupérer les hauteurs du Golan et le Liban qui veut récupérer la partie de son territoire qui est toujours occupée par Israël.

Nous refusons absolument les tentatives d'ingérence dans les affaires du Soudan et l'atteinte portée à son unité nationale et à sa souveraineté. Nous insistons sur le retrait des forces étrangères de l'Iraq et le respect de sa souveraineté.

Enfin, nous affirmons notre adhésion à toutes les valeurs et tous les principes humains pour lesquels œuvre l'Organisation internationale du Travail. Nous vous prions de donner à la langue arabe, dans l'Organisation, la place qu'elle mérite.

Original espagnol: M. GONZÁLEZ SADA (employeur, Mexique)

La Confédération des employeurs mexicains s'associe au cri d'alarme lancé par l'OIT face à la situation économique.

Malgré certains signes laissant à penser que le pire est passé ou quasiment, les difficultés ne manquent pas. Elles vont perdurer les mois qui viennent et pendant une bonne partie de l'année 2010 certainement.

Notre économie a été très durement touchée du fait de ses liens étroits avec celle des Etats-Unis. Les entreprises grandes et petites sont confrontées par milliers, quel que soit le secteur, à d'importants problèmes de liquidités, qui se sont répercutés tout au long des chaînes d'approvisionnement.

La pression sur l'emploi est donc très forte et, en dépit de signes encourageants, les mois qui viennent s'annoncent difficiles. Les travailleurs, les chefs d'entreprise et le gouvernement doivent rester ouverts à un dialogue créatif et constructif et chercher à conjuguer leurs efforts pour exploiter toutes les possibilités envisageables pour atténuer l'impact de la récession, protéger l'emploi et relancer la croissance.

Un gros travail de relèvement, de reconstruction et de redéfinition nous attend par ailleurs, car beaucoup de choses vont changer, du fait de problèmes nouveaux mais aussi de nouvelles opportunités.

L'action en faveur de la relance économique doit se situer au niveau macroéconomique mais aussi au niveau de l'entreprise et des établissements eux-mêmes, et cette règle vaut pour le monde entier. Ce qu'il faut surtout éviter, c'est de céder à la panique ou de se contenter de solutions faciles et populistes qui nous conduiraient à l'impasse. Nous sommes dans un cadre différent à bien des égards, mais

l'ouverture nécessaire au changement ne doit pas se faire aux dépens du bon sens.

Nous saluons la volonté de formuler une stratégie mondiale, qui transparaît dans l'action lancée à l'instigation des pays du G20, mais tenons à mettre en garde contre les réponses précipitées et irréfléchies au niveau international comme au niveau des entreprises.

Des stratégies novatrices, capables de construire un monde plus sûr et plus durable sont nécessaires. Il ne faut pas pour autant renoncer aux atouts de l'économie de marché, cet outil efficace comme nul autre pour répondre aux besoins variables des populations.

Le problème ne vient pas des marchés ni de la mondialisation, qui sont au contraire nos meilleurs alliés, pour autant que la mondialisation prenne un caractère plus humain et que les marchés soient vraiment libres, sans distorsion propre à les rendre injustes ou inefficaces.

De même, il faut utiliser les outils de l'Etat pour assurer le libre jeu du marché mais aussi pour stimuler l'économie compte tenu des circonstances actuelles.

Prenons garde à ne pas vouloir corriger les égarements du passé par de nouvelles erreurs, comme on allume un contre-feu pour éteindre l'incendie, une tactique qui ne serait pas sans risque ici.

Les stratégies visant à surmonter la crise doivent tenir compte des catégories affectées et de leurs droits fondamentaux. Il faut s'engager en faveur de la liberté d'entreprendre, de commercer et d'investir, tout en défendant la concurrence du marché, le respect de la propriété privée et l'Etat de droit et en rejetant le protectionnisme.

C'est à partir de là que nous pourrions agir localement tout en gardant une vision universelle, en veillant à la mise en place de mécanismes d'assistance pour un renforcement adéquat des Etats et des entreprises.

Par ailleurs, il ne servirait à rien de lancer des campagnes et des programmes impossibles à mettre en œuvre dans la pratique du fait d'une complexité excessive des règles d'accès. Nous convenons tout à fait qu'il faut réserver un traitement particulier aux petites et moyennes entreprises, à l'origine de 80 pour cent des emplois au Mexique comme ailleurs.

A l'heure actuelle, le Mexique doit renforcer les efforts visant à créer les conditions nécessaires à la prospérité durable pour tous, notamment en créant des emplois.

Ce qu'il faut, c'est un enseignement de qualité pour tous, des infrastructures visant les plus démunis, une sécurité des personnes et des biens effective, un véritable Etat de droit, un gouvernement démocratique et une économie cohérente, tout cela dans le cadre de la loi.

Il faut aussi en conséquence des mesures plus ciblées, notamment une réforme du travail répondant aux besoins du monde actuel, tournée vers l'avenir et propre à créer le cadre nécessaire pour multiplier les possibilités offertes aux travailleurs et aux employeurs et non pas les restreindre.

La tâche est immense. Il ne faut cependant pas céder au découragement mais faire preuve de réalisme, de courage dans l'action et de sens commun.

Original espagnol: M. VALDEZ CUÑAS (travailleur, Equateur)

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du

Directeur général, les travailleurs et les travailleuses équatoriens saluent tous les participants à cette grande Conférence internationale qui a lieu à une époque difficile pour tous les pays, en raison de la crise mondiale qui affecte les travailleurs et nos peuples et qui est la manifestation de l'échec retentissant du système néolibéral.

Cette assemblée, au cours de laquelle les thèmes comme le VIH/sida, l'emploi, la protection sociale et l'égalité homme femme seront abordés, ainsi que le sommet de l'OIT sur la crise mondiale de l'emploi, ont aujourd'hui, plus que jamais, la mission historique de défendre le respect du système fondamental des conventions et des normes de l'OIT, en ratifiant, sans réserve, les principes et droits fondamentaux du travail. On soulignera, notamment, l'extrême importance que revêtent les conventions n^{os} 87 et 98 relatives à la liberté de négociation collective et à la liberté syndicale, mécanisme clé pour la mise en place d'un véritable travail décent.

Dans les pays d'Amérique latine, une tendance au changement du système, au bénéfice de nos peuples, est en train de faire surface, et les travailleurs y sont favorables. Toutefois, dans le cas particulier de notre pays, nous nous sommes engagés dans ce processus de façon indépendante, ce qui nous permet d'assurer une certaine transparence et éthique, à savoir soutenir les décisions positives visant à atteindre cet objectif et à combattre fermement et frontalement la mise en place de différentes actions qui fausseraient cette voie.

Notre gouvernement, par exemple, par le biais d'accords, d'arrêtés, de règlements et de mandats, notamment la disposition transitoire 3 du mandat 8, va à l'encontre, de manière flagrante, des droits de négociation collective et de liberté syndicale. Ces droits sont protégés par les conventions n^{os} 87 et 98, par notre constitution et par notre législation interne. Certaines actions du gouvernement ont été mises en place, sous prétexte de mettre un terme à certains «abus» et «privilèges» dans le secteur public, en créant des commissions «toutes-puissantes» au sein du ministère du Travail, à sa guise, de façon unilatérale et arbitraire. Ces commissions ont engagé un processus de révision de ces instruments contractuels et ont ainsi fait disparaître des droits acquis au fil du temps par la lutte des travailleurs.

Cela fausse la nature même des accords collectifs passés entre employeurs et employés. Ces instruments juridiques contraignants ne peuvent être révisés, ignorés ou affaiblis par aucune autorité de façon unilatérale. C'est les raisons pour lesquelles, les travailleurs et travailleuses de l'Equateur représentés par plusieurs syndicats – CEDOCUT, CEOSL, CTE et le Front unitaire des travailleurs (FUT) –, tous ensemble, nous avons déposé plainte devant le Comité de la liberté syndicale de l'OIT à qui nous demandons de traiter notre plainte de façon urgente, étant donné que les droits des travailleurs ne peuvent être bafoués ou violés par un gouvernement.

Rappelons, une fois encore, que notre position ne va pas dans le sens de la protection de privilèges et d'abus. Au contraire, nous défendons nos droits irréfragables et intangibles. Il est urgent, qu'une mission spéciale de l'OIT visite notre pays pour se rendre compte concrètement de la réalité des faits et fasse usage de ses bons offices diplomatiques pour mettre un terme aux graves manquements qui se produisent dans le cadre du travail.

Un véritable dialogue social est nécessaire pour le respect plein et entier de nos droits légitimes du travail, tout aussi bien collectifs qu'individuels, pour des emplois dignes et décents, des salaires réels permettant de remplir le panier de la ménagère, la stabilité professionnelle, les prestations sociales, la sécurité de l'emploi, la liberté de négociation collective et de liberté syndicale.

Nous restons déterminés à poursuivre cette lutte pour mettre fin à l'oligarchie et à ces petits groupes de pouvoir qui alimentent le système d'exploitation capitaliste dans notre pays, système qui au fil du temps n'a fait qu'aggraver la misère de notre peuple.

De par notre action, nous cherchons à consolider un nouveau système qui nous garantisse la mise en œuvre d'une véritable justice sociale, l'équité, l'égalité et l'exercice plein et entier des droits humains et des droits du travail.

Pour terminer, nous exhortons l'OIT à réaffirmer sa conviction de défendre les principes et les droits fondamentaux du travail et nous invitons nos camarades travailleurs à nous aider à renforcer les processus unitaires, en fonction de nos authentiques principes de classe, pour ne pas perdre de vue ce que nous sommes: les seules victimes de cette crise mondiale.

Nous devons donc rester fermes et rejeter toute solution impliquant de faire peser sur nos épaules et celles de nos peuples les conséquences négatives de la pourriture de ce système capitaliste néolibéral toujours plus décadent.

Original anglais: M. PASKA (travailleur, Papouasie-Nouvelle-Guinée)

L'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail de cette année, pourrait-on dire, a été déterminé il y a une trentaine d'années, lorsque les idéologues du libéralisme des deux côtés de l'Atlantique se sont unis pour débarrasser le système économique mondial de toute réglementation et des soi-disant obstacles aux impératifs du marché. Ils voulaient notamment mettre en place des politiques pour réaliser leurs objectifs. Une solution unique a été adoptée et ces politiques ont été littéralement imposées aux nations par les gouvernements, une bureaucratie endoctrinée et un secteur privé très déterminé. Mon pays en a fait partie. Le leitmotiv était la non-intervention de l'Etat et proclamait le libéralisme comme panacée pour tous les maux économiques mondiaux et les inégalités sociales.

Les effets positifs tant vantés de cela ne se sont pas matérialisés, l'avarice des entreprises prenant nettement le dessus. Cette 98^e session de la Conférence internationale du Travail se passe donc dans un contexte d'incertitude dû à la crise et à la débâcle financière et à la crise des subprimes. Il va de soi que les maux économiques actuels nous rappellent la fragilité du marché. Malheureusement, le marché ne peut pas se corriger de lui-même, ni répartir équitablement les gains et avantages économiques.

Quelles sont les mesures qui doivent être introduites pour lutter contre cela, pour dynamiser l'économie mondiale et pour la protéger contre les manipulations intéressées, tout en assurant une répartition équitable des gains économiques.

En fait, nous avons déjà vécu cette situation. Nous avons déjà parlé de la façon dont nous pouvons atténuer les effets de la crise. En fait, il s'agit des instruments permanents de l'OIT. Mais ces instruments et mesures sont aujourd'hui sur le devant de la

scène à cause de l'urgence et de l'ampleur de la crise. Bien sûr, de nombreux pays en développement pourraient exprimer un cynisme tout à fait compréhensible face à ce qui pourrait être considéré comme une manœuvre destinée à obtenir un appui international pour une crise qui a des conséquences négatives et désastreuses pour le monde développé. Cette crise pourrait être considérée par ces pays comme une situation normale car le chômage, la pauvreté et le sous-développement font partie de leur vie depuis des décennies. On comprend ce cynisme quand on sait que le discours des dernières décennies sur l'éradication de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie dans les pays en développement ne s'est pas vraiment matérialisé financièrement.

Si compréhensible que ce cynisme puisse être, il faut dire que la vitalité des économies développées est importante pour la santé de l'économie mondiale et pour les interactions économiques mondiales.

Une économie mondiale stable et saine est importante pour le développement de tous les pays. Par conséquent, nous sommes tout à fait d'accord avec ceux qui disent que la demande globale doit être encouragée et que des mesures doivent être prises pour éviter la déflation salariale. Une chute de la demande globale peut en effet entraîner une spirale à la baisse, avec une chute de l'emploi, une chute des prix, une chute des salaires. Ce n'est pas une bonne situation. Pour éviter la déflation salariale, nous devons assurer des salaires minimaux, fixer un plancher pour les salaires, et nous devons résister à la tentation de supprimer ce plancher des salaires car cela serait contre-productif.

Pour ce qui est de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, nous sommes d'accord avec ce qui a été dit. Il faut améliorer le rôle de l'Etat et du marché. Il faut prendre les dispositions nécessaires pour financer l'infrastructure étatique.

Il faut également renforcer la croissance nationale, en s'appuyant sur une diversification de l'économie et sur une hausse du pouvoir d'achat. Nous devons bien sûr changer d'environnement réglementaire; il faut que la finance soit moins séparée de l'économie réelle, et nous devons, à cet égard, examiner les mesures prises lors du Sommet financier des Nations Unies. Nous devons en tenir compte.

En temps de crise, les plus vulnérables sont souvent les premiers à être touchés, les plus durement affectés, et les derniers à se remettre. Nous devons faire en sorte que les programmes répondant aux besoins des plus vulnérables ne soient pas sacrifiés ou supprimés.

Pour ce qui est des travailleurs, de nombreuses conventions fondamentales de l'OIT, en particulier celles sur la liberté syndicale et la négociation collective prendront une importance accrue car beaucoup d'employeurs tenteront de saper les droits des travailleurs pour s'en sortir. Or, cela ne fera qu'aggraver les problèmes existants et compliquer

les tentatives qui sont faites pour trouver un terrain d'entente et des partenariats.

Les entreprises jouent un rôle clé dans la chaîne d'approvisionnement. Améliorer la demande sans tenir compte de l'offre n'est pas une bonne solution. Des mesures devront être prises pour garder aux principaux acteurs de la chaîne d'approvisionnement tout leur dynamisme. Le secteur de l'agriculture se caractérise par une forte intensité de main-d'œuvre. Pour la plupart des pays en développement, c'est le centre névralgique de leur économie. C'est aussi un secteur qui fournit de l'emploi, des places de travail, pour de nombreuses personnes.

Les gouvernements doivent adopter des mesures d'incitation et des programmes spéciaux pour que ce secteur ne soit pas obligé de faire des coupes drastiques dans ses budgets, et ce qui pourrait réduire à néant les marges à l'exportation et entraîner des pertes de recettes et des réductions forcées d'emplois.

Au cours de ces trois dernières décennies, l'accent a été mis sur la croissance. On expliquait que la politique sociale ne devait pas être l'objectif premier des pays en développement, les fruits de la croissance devant aussi profiter automatiquement aux plus pauvres. Or, ce genre de discours n'a fait que retarder le développement social et l'adoption de mesures d'équité.

En d'autres termes, la croissance seule ne suffit pas. Il faut absolument promouvoir de toute urgence des politiques à la fois sociales et économiques et cela dans la complémentarité et la réciprocité.

En temps de crise, on ne doit pas perdre de vue la nécessité de mettre au point des stratégies nationales, de mettre en œuvre des initiatives visant à atténuer les effets de la crise, et pour cette raison l'engagement politique des dirigeants nationaux est extrêmement important pour assurer que les mécanismes pertinents sont en place et que les parties prenantes essentielles participent pleinement aux programmes de relance.

Il faut donc repenser le contrat social des pays, les approches bureaucratiques ou sectorielles ne suffisent pas. Il faut mettre en place des stratégies nationales efficaces, et donc globales, en se fondant sur une coopération entre l'Etat, les entreprises, les syndicats, et la société civile.

Une vision commune est essentielle pour le développement durable et pour le succès des stratégies de relance. C'est l'engagement des différents groupes sociaux dans l'intérêt commun qui permettra la relance et un développement durable. C'est ici que le tripartisme prend toute son importance.

Il est nécessaire que les gens retrouvent leur emploi et il faut stabiliser les marchés financiers, mais n'oublions pas que quels que soient les programmes en place il faut qu'ils aient un élément de développement à long terme, qui va bien au-delà de la crise actuelle.

(La séance est levée à 12 h 55.)

Dixième séance

Vendredi 12 juin 2009, 14 h 30

Présidence de M. Hossain, de M. Palma Caicedo et de M. Zellhoefer

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original anglais: Le PRÉSIDENT (M. HOSSAIN)

Je déclare ouverte la dixième séance de la 98^e session de la Conférence internationale du Travail.

Cet après-midi nous allons poursuivre, pour commencer, le débat sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général. A 15 heures, nous interrompons notre débat pour célébrer la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants et le dixième anniversaire de l'adoption de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Des invités de marque participeront à cette manifestation spéciale qui comportera un interlude musical.

Je donne maintenant la parole au premier orateur.

Original anglais: M. CHOUDHURY (employeur, Inde)

La crise économique mondiale entraînera un recul de l'économie de 2,6 pour cent en 2009 et 105 millions de personnes supplémentaires vont rejoindre les rangs des pauvres. Ce ralentissement touchera surtout l'Asie du Sud-Est: 56 à 80 millions de personnes pourraient être touchées, directement ou indirectement.

Les effets de cette crise devraient durer pendant six à huit ans, alors que chaque année, 43 millions de personnes entrent sur le marché du travail, par rapport à 200 millions de chômeurs.

Les groupes les plus vulnérables, comme les femmes, les personnes handicapées, les migrants, les travailleurs non qualifiés et en particulier ceux du secteur informel, seront les plus touchés.

Pour trouver le moyen de sortir de la crise, il faudra les avis judicieux de tous ceux qui sont réunis à cette Conférence, avec l'aide de l'OIT.

En Inde, nos systèmes et nos procédures qui ont fait leurs preuves, grâce à une bonne gouvernance d'entreprise, un vaste marché intérieur, des contrôles et un équilibre des systèmes, ont amorti en grande partie l'impact de la crise. Néanmoins, nous avons perdu quelque 500 000 emplois au cours des trois derniers mois. L'initiative positive du gouvernement indien sur le front économique s'est traduite par des signes évidents de redressement. En 2009, l'Inde a atteint un taux de croissance de 6,7 pour cent; nous sommes très optimistes et nous pensons retrouver rapidement notre taux de croissance initial.

Le rapport du Directeur général reconnaît qu'une approche tripartite est la mieux appropriée dans ce contexte.

Alors que la réponse des pays du G20 est accueillie avec satisfaction, nous préconisons des efforts concertés de la part de l'OIT, grâce à un soutien général des institutions multilatérales et des pays développés; c'est nécessaire pour stimuler les activités de tous les partenaires sociaux afin de relancer le plus tôt possible l'économie.

Le Programme par pays de promotion du travail décent et la promotion de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable peuvent aussi servir de mécanisme institutionnel puissant pour sortir de cette crise.

Nous pensons que la mondialisation n'est pas responsable de l'actuelle crise économique mondiale. La mondialisation a également eu des résultats positifs, en particulier dans les pays en développement. L'Inde a prouvé que dans une économie mondiale équitable et robuste, notre taux de croissance moyen a atteint 9 pour cent au cours des trois dernières années. Il faut peut-être faire en sorte que les politiques de mondialisation soient plus ouvertes. La technologie a joué un rôle important en favorisant la mondialisation. Par conséquent, il faut mettre l'accent sur l'éducation et le renforcement des capacités pour profiter de la mondialisation. Le gouvernement indien a déjà pris des initiatives en vue d'améliorer l'employabilité et dans ce but, une entreprise nationale de développement des capacités a été créée sous les auspices du Premier ministre.

Le gouvernement indien a aussi institué un système national de garantie de l'emploi rural, qui assure un emploi par famille pendant au moins cent ans aux 27 millions de famille qui vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Nous félicitons aussi l'OIT qui a mis la question de l'égalité entre hommes et femmes au cœur des discussions à cette Conférence. La situation socio-économique misérable des femmes, en particulier dans les pays en développement et sous-développés entraîne de graves inégalités entre les sexes. Cela se reflète sur l'éducation, les conditions de travail et d'autres indicateurs socio-économiques concernant les femmes. L'Inde est pleinement sensibilisée à leur cause et a ratifié la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, et la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, de l'OIT, éliminant les disparités dans l'emploi des femmes. C'est notre mandat, ins-

crit dans la Constitution, de supprimer les disparités de ce type.

Le fléau du VIH/sida s'étend très rapidement et selon les estimations de l'OIT, on compte 7400 nouveaux cas de contamination au VIH chaque jour. Déjà 33 millions de personnes vivent avec le virus.

Nous avons en Inde actuellement 2,3 millions de personnes infectées. Outre la misère dans laquelle se retrouvent les familles, le VIH/sida entraîne aussi une perte de ressources humaines.

J'aimerais vous informer que les employeurs indiens ont signé une déclaration d'engagement pour traiter la question du VIH/sida sur le lieu de travail.

Premièrement, lorsqu'il y a une violation des droits de l'homme et une menace sociale, provoquée par la pauvreté, les dettes, le servage et aussi une situation de vulnérabilité, la résignation s'installe. Il est regrettable que 9 millions de personnes, en Asie, soient toujours assujetties au travail forcé.

L'Inde a adopté une loi sur l'abolition du travail forcé, et ce délit est passible de lourdes sanctions. Nous avons aussi ratifié la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, de l'OIT.

Nous soutenons pleinement la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, que l'OIT a adoptée en 1998, qui vise à mettre un terme à cette pratique nocive. L'OIT pourrait rechercher d'autres options, telles qu'une action de sensibilisation, le dialogue, un soutien technique et financier et encourager les pays développés à promouvoir le secteur de l'emploi.

Original portugais: M. LUPÍ (ministre du Travail et de l'Emploi, Brésil)

Je vous remercie de l'opportunité qui m'est donnée de pouvoir m'exprimer ici sur certains éléments liés la conjoncture tout à fait particulière que nous traversons.

En premier lieu, je voudrais aborder la crise économique et financière à laquelle nous faisons face, il s'agit de la pire crise depuis 1929 et c'est le sujet principal de notre Conférence. Je pense effectivement qu'il faudra unir nos efforts pour sortir de cette crise. Le Brésil a réagi rapidement à la crise, en adoptant un certain nombre de mesures pour stimuler la relance du crédit.

De 2003 à aujourd'hui, nous avons pu augmenter le seuil du salaire minimum au Brésil de plus de 60 pour cent, garantissant ainsi un certain pourvoir d'achat aux couches plus modestes de la population. De cette façon, nous avons pu stimuler la demande interne.

De plus, nous avons adopté une mesure devenue populaire au sein de la population brésilienne, consistant à empêcher les entrepreneurs au bénéfice de prêts publics à taux d'intérêts subventionnés, de licencier des travailleurs.

Dans un contexte de crise, nous ne pouvons laisser certains entrepreneurs, qui se considèrent plus malins, profiter de prêts publics pour maintenir une certaine marge au détriment des travailleurs.

Le ministère du Travail et de l'Emploi se charge de deux fonds importants, gérés de façon tripartite: le Fonds de garantie du temps de service (FGTS) alimenté par des dépôts mensuels effectués par les entreprises au nom de leurs salariés, d'une valeur équivalente à 8 pour cent des salaires; il représente un des principaux fonds d'investissement du gou-

vernement fédéral. Grâce à ce fonds qui se monte à environ 100 milliards de dollars, des programmes de construction de logements sociaux à taux subventionnés, ont été mis en place. Une partie conséquente des ressources du projet «Ma maison, ma vie», lancé par le Président Lula, visant à la construction de plus d'un million de logements sociaux, provient du FGTS. De septembre à aujourd'hui, ce fonds a augmenté ses investissements dans ce type de logements de 100 pour cent pour atteindre un total de 25 milliards de dollars.

Le Fonds d'assistance au travailleur (FAT), géré également de façon tripartite et qui possède un patrimoine de 70 milliards de dollars, a aussi destiné une bonne partie de ses investissements à la création d'emplois et de revenus. Je voudrais, de même, signaler deux lignes de crédits lancées récemment par le FAT.

La première est une ligne de 50 millions de dollars destinée aux travailleurs qui utilisent des motocyclettes jusqu'à 150 cylindres pour se rendre sur leur lieu de travail, à des taux d'intérêts jamais pratiqués auparavant sur le marché brésilien. La deuxième, de 100 millions de dollars s'adresse aux entreprises du secteur touristique au Brésil.

Un bonus de salaire, qui consiste en un salaire minimum d'environ 230 dollars, sera versé à plus de 16 millions de travailleurs au cours de l'année 2009. Toutes les personnes ayant travaillé au moins 30 jours l'année antérieure, et qui perçoivent jusqu'à deux fois le salaire minimum, pourront bénéficier de ce bonus.

D'autre part, le nombre d'allocations chômage est passé de 5 à 7. Ce système permet à un travailleur licencié de ne pas rester sans protection au moment où il en a le plus besoin, à savoir quand il perd son emploi.

Pour la période de 2006 à fin 2008, le Brésil a enregistré une augmentation considérable du nombre d'emplois. En effet, le taux de chômage a reculé de 10 à 7,9 pour cent dans notre pays. Le revenu mensuel moyen des travailleurs a augmenté de 6,7 pour cent et est passé de 1 180,83 réais à 1 260,24 réais.

Par ailleurs, notre combat contre le travail assimilé à l'esclavage et le travail des enfants a été intensifié et élargi. Nous aimerions souligner l'implication du secteur des entreprises dans le combat contre le travail des enfants qui a contribué de façon significative à la diminution du nombre d'enfants et d'adolescents travailleurs.

En juin 2008, à la suite d'un débat intense au sein de la Commission nationale pour la prévention et l'éradication du travail des enfants, le Président de la République a signé un décret instituant une liste des pires formes de travail des enfants conformément aux articles 3 et 4 de la convention n° 182 de l'OIT.

A partir de 2007, les syndicats ont obtenu une reconnaissance par la législation du pays, et plus de 90 pour cent des négociations collectives réalisées entre 2006 et 2008 ont abouti à des réajustements salariaux égaux ou supérieurs au taux d'inflation, en faveur des travailleurs.

Toutes ces mesures, font, qu'aujourd'hui, le Brésil est un des seuls pays du G20 à générer un solde positif d'emploi. Cette année, nous avons déjà créé plus de 48 000 nouveaux emplois et d'ici la fin de l'année, selon nos prévisions, nous créerons un million de postes supplémentaires dans le secteur formel et le produit intérieur brut augmentera de 2 pour cent.

D'autre part, je voudrais souligner l'importance du débat que nous menons ici en ce qui concerne le VIH/sida et l'égalité entre hommes et femmes. Notre pays a également investi énormément dans des campagnes d'éducation et d'information.

C'est avec satisfaction que je vous informe que notre Président de la République Lula da Silva, qui nous fera l'honneur de sa présence au Sommet des chefs d'Etat mardi prochain, vient de signer un décret disposant la création d'un Comité exécutif interministériel chargé de la mise en œuvre du Plan national pour le travail décent. Ce plan fait partie des priorités établies par l'Agenda national pour le travail décent lancé en 2006. Dans le cadre de cette initiative, le Président Lula signera, lors de sa venue, une Déclaration conjointe de coopération avec l'OIT pour la mise en œuvre du Plan national de travail décent. Notre gouvernement s'est donc engagé à défendre la cause des travailleurs et à améliorer leurs conditions de travail.

Je pense que nous serons un des premiers pays à sortir de cette crise économique dont on entend tant parler.

Original espagnol: M. VILLASANTE ARANÍBAR (ministre du Travail et de la Promotion de l'emploi, Pérou)

Le défi auquel nous sommes confrontés, celui de répondre à la crise mondiale de l'emploi par la mise en place de politiques du travail, qui fait l'objet du rapport du Directeur général, fait sans doute partie des principales préoccupations mondiales.

En règle générale, la crise de l'emploi est perçue comme résultant de l'interaction entre la crise économique et sociale. Elle tient compte du lien étroit entre l'économie et les droits des travailleurs, ainsi qu'entre le marché et le rôle de l'Etat garant du respect des principes et droits fondamentaux. Il s'agit là des termes dans lesquels le débat est posé dans le monde et qui suppose que les fondements sur lesquels reposent nos sociétés sont de plus en plus régis par une vision globale ayant des effets importants sur les institutions politiques. Dans la mesure où l'emploi relève à la fois d'institutions économiques et sociales, il apparaît nécessaire d'incorporer cette dialectique des institutions politiques, institutions qui répondent aux défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés, notamment en matière de crise de l'emploi.

Aujourd'hui, le modèle de l'Etat-nation a du mal à suivre l'évolution de la mondialisation. Ceci est aggravé par l'évolution des technologies de l'information et des communications.

Dans ce contexte, nous avons besoin d'Etats qui régulent les marchés, ce qui implique la reconnaissance de l'importance du marché en matière de fourniture de biens et de services et de développement économique. Mais nous avons également besoin d'Etats forts capables de garantir le respect des droits fondamentaux à toutes les personnes qui vivent sur leur territoire – indépendamment de leur nationalité et prenant considération l'importance des flux migratoires et leurs conséquences. Ces Etats doivent également être en mesure de réglementer l'activité des institutions économiques dans le respect des droits fondamentaux, et dans un souci de renforcer les principes d'égalité et de liberté, aussi bien en droit qu'en fait.

Ces nouvelles priorités et exigences, dont il est question dans le rapport du Directeur général – j'entends par là, le droit à l'emploi, au droit du travail et à la protection sociale – nécessitent la mise

en place d'une nouvelle forme de gouvernance politique. En effet, les dysfonctionnements du marché mondial dépassent la portée des Etats-nations. Des problèmes comme la crise que nous traversons actuellement, la migration internationale, la traite et le trafic des personnes, les questions d'environnement dépassent les frontières nationales.

Dans ce contexte, nous devons renforcer l'action des gouvernements en adoptant une approche basée sur les droits et la coopération entre les Etats. Toutefois, l'ordre mondial dans lequel nous vivons exige que les systèmes démocratiques où l'Etat joue un rôle important soient renforcés aussi bien au niveau national, que régional et mondial.

Ainsi, je considère que les institutions économiques ne doivent en aucun cas franchir la limite du non respect des droits de l'homme, que l'existence d'institutions sociales garantit la stabilité politique et le développement durable, et que ce type de relation institutionnelle n'est possible qu'en présence de structures politiques ajustées au contexte dont elles sont issues.

La crise à laquelle nous sommes confrontés nous invite à réfléchir sur l'importance que les politiques d'emploi jouent en matière économique. Ces politiques doivent tenir compte de l'existence de groupes vulnérables victimes de discrimination et prévoir des mesures non seulement d'inclusion, mais aussi de discrimination positive. D'où l'importance de la protection sociale.

Je souhaite souligner que le Pacte mondial pour l'emploi, tel qu'il a été proposé par le Directeur général, constituera un instrument précieux pour renforcer les politiques d'emploi au Pérou.

Face à l'actuelle crise économique que nous traversons, l'Etat péruvien a décidé d'augmenter ses dépenses publiques destinées à des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, comme le secteur du bâtiment. Nous avons mis en place un programme de reconversion professionnelle de 100 millions destiné aux travailleurs affectés par la crise mondiale, pour leur permettre de se réinsérer dans les secteurs en croissance, ou tout du moins dans les secteurs les moins affectés par la crise. Ce programme prévoit également d'aider les entreprises engagées dans des processus de restructuration productive.

Dans un tel contexte de crise, nous ne pouvons pas non plus délaisser d'autres priorités, comme celle de la sécurité et de la santé au travail. Nous risquons, en effet, d'assister, sous prétexte que nous sommes en période de crise, à un relâchement de certaines procédures au détriment des travailleurs.

Notre gouvernement travaille actuellement sur la mise en place d'un système de protection sociale et de santé universel – financé à hauteur de 50 pour cent par des fonds publics – destiné à l'ensemble des travailleurs des petites et micro-entreprises, qui représentent des millions de travailleurs au Pérou.

J'appelle de tous mes vœux que nos pays trouvent des solutions pour limiter ou réduire l'impact de la crise internationale et éviter, ainsi, que les travailleurs en soient les principales victimes.

Original anglais: M. STOEV (employeur, Bulgarie)

Au nom de l'Association des organisations d'employeurs bulgares et de la Chambre bulgare de commerce et d'industrie, j'aimerais exprimer ma satisfaction du fait que cette Conférence centre ses débats et ses activités sur les défis suscités par la crise économique mondiale.

Les principales menaces qui pèsent sur le marché de l'emploi sont la crise économique actuelle et la nécessité d'intensifier les activités de la main d'œuvre et de renforcer la productivité. L'amélioration durable de la qualité de la main-d'œuvre dans une économie fondée sur le savoir est un autre défi que les gouvernements et les partenaires sociaux relèvent conjointement.

Il convient également d'améliorer la coordination et de trouver un juste équilibre entre flexibilité et sécurité pour développer un marché du travail qui soit global et non pas segmenté, et orienté en fonction de la demande.

Nous accordons une importance particulière au chômage qui touche les catégories vulnérables et les minorités. Le partenariat entre les institutions gouvernementales et les partenaires sociaux est au centre de notre politique de l'emploi en Bulgarie.

Ces dernières années, notre pays a réussi à introduire un certain nombre de changements fort utiles dans le domaine économique et dans le milieu des affaires. Cela résulte de propositions coordonnées et d'actions menées par les organisations d'employeurs.

Suite à notre adhésion à l'Union européenne, nous sommes parvenus à réduire de 10 pour cent le taux d'imposition sur les sociétés ainsi que sur le revenu. Compte-tenu de ce que je viens de mentionner et du taux de croissance élevé de notre pays, les perspectives de développement concernant le secteur privé sont satisfaisantes. Cela a également permis une hausse des salaires supérieure à celle du taux de productivité et à celui de l'inflation.

Dans certaines régions, le chômage est très bas; il s'élève notamment à 1,44 pour cent dans la région de Sofia. C'est la raison pour laquelle la Bulgarie, bénéficiant de cette conjoncture favorable, a été touchée par la crise économique avec un décalage de quelques mois. Nous avons par ailleurs une réglementation plus stricte en ce qui concerne le secteur financier, qui a davantage souffert de la crise que nous avons traversée en 1996-97.

Mentionnons d'autre part que les organisations d'employeurs ont mené des actions concertées, qu'ils ont adopté une position commune et ont ainsi réussi à s'imposer face au gouvernement, notamment pour mettre en œuvre des mesures adéquates en vue d'atténuer les conséquences de la crise, telles que le renforcement de la réserve de la Banque de développement, qui appuie les petites et moyennes entreprises; l'accélération des procédures de mobilisation des fonds de l'Union européenne destinés à développer la compétitivité, les infrastructures et les ressources humaines; la création d'un fonds spécifique permettant d'indemniser les travailleurs au chômage partiel et le relèvement des fonds de l'Agence d'assurance des exportations qui aide les sociétés exportatrices.

En Bulgarie, nous avons profité de l'occasion des élections législatives nationales et européennes pour proposer des mesures appropriées afin d'améliorer les conditions économiques et sociales, mesures qui ont été reprises par certains partis politiques représentés au parlement et approuvées par un accord public; d'aucuns les ont également intégrées dans leurs programmes électoraux.

L'Association des employeurs bulgares a pleinement participé à l'élaboration de la stratégie nationale pour l'emploi, à celle du plan d'action national et à celle des stratégies mises au point au niveau européen. La coopération positive et notre participa-

tion aux activités menées au sein du Conseil économique et social de la République bulgare méritent également d'être mentionnées. Grâce à la participation des organisations d'employeurs, d'importantes études et analyses ont été effectuées et des mesures adéquates, fondées sur ces dernières, ont été proposées aux organismes gouvernementaux compétents. En tant que représentant des employeurs bulgares, je tiens à indiquer que les syndicats représentatifs de Bulgarie participent partiellement au dialogue tripartite prévu dans la législation bulgare du travail. Ils participent aux comités du Conseil national de coopération tripartite avec le Conseil des ministres pour les questions spécialisées mais ne participent pas aux travaux du Conseil national pour la coopération tripartite. Bien entendu, la législation permet à ce dernier d'établir des résolutions à condition que les syndicats soient dûment informés de l'agenda et invités à y participer. Néanmoins, nous pensons que leur présence contribuera à prendre des mesures plus utiles sur la durée et nous allons poursuivre nos efforts pour rétablir le dialogue au sein de cet organe important pour le développement des relations de travail en Bulgarie.

Original anglais: LE PRÉSIDENT

Nous allons interrompre les discussions car l'heure est venue de passer à la célébration de la Journée mondiale contre le travail des enfants.

(La séance est suspendue à 15 heures et reprend à 15 h 15.)

**CEREMONIE DE LA JOURNEE MONDIALE DE LUTTE
CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS ET DU DIXIEME
ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION N° 182**

Original espagnol: Le PRÉSIDENT (M. PALMA CAICEDO)

Nous célébrons maintenant la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants et commémorons le dixième anniversaire de la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants. Nous avons la chance aujourd'hui d'avoir parmi nous, outre M. Somavia, le Sénateur des Etats-Unis Tom Harkin, et M. Botha et M. Trotman, respectivement vice-président employeur et vice-président travailleur de la Commission du travail des enfants de la Conférence internationale du Travail en 1999.

Avant d'écouter les intervenants, je voudrais que nous accueillions de jeunes musiciens du Kenya. Il s'agit du groupe «Haba na Haba» qui signifie Pas à pas.

Beaucoup de ces jeunes ont été directement soumis au travail des enfants, ou touchés par ce problème. Avec l'aide de l'IPEC et de la communauté internationale des donateurs, ces jeunes musiciens y ont été soustraits et ont eu la possibilité d'améliorer leurs compétences musicales au Centre pour les jeunes de Mathare.

(Interlude musical.)

Original anglais: Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
de la CONFÉRENCE

C'est un très grand plaisir pour moi que d'accueillir Tom Harkin, sénateur des Etats-Unis. C'est un ami, un allié de l'OIT, qui mène campagne sans relâche contre le travail des enfants. Aussi, incessamment, il défend la justice sociale et la liberté.

Il a participé, et j'en suis témoin, au mouvement chilien pour la démocratie qui luttait contre la dictature, il y a de nombreuses années.

Vous le savez, lorsque la convention n° 182 a été adoptée, nous avons été honorés par la visite du Président Clinton. Le sénateur Harkin était présent aussi et son engagement était bien antérieur à l'adoption de la convention.

Le Président Clinton allait ratifier cette convention à Seattle, cinq mois plus tard. Cette convention a été celle dont le rythme de ratification a été le plus rapide dans toute l'histoire de l'OIT. Nous remercions le sénateur Tom Harkin d'être de nouveau parmi nous.

Il y a une décennie, d'autres personnalités étaient aussi présentes: M. Trotman, vice-président travailleur, et M. Botha, vice-président employeur, respectivement, de la Commission du travail des enfants de 1999.

M. Hossain, Président de cette session de la Conférence, sait que son pays a été un partenaire de la première heure de la lutte contre le travail des enfants. Kailash Satyarthi, qui a été l'organisateur de la marche mondiale contre le travail des enfants, est l'acteur le plus important dans la société civile de la lutte contre le travail des enfants.

Cela a été vraiment un moment mémorable lorsque vous et des enfants qui avaient été soustraits au travail êtes entrés dans la Salle des assemblées pour appuyer la nouvelle convention.

Je suis très heureux que certains d'entre vous aient pu revenir parce qu'il faut vraiment continuer à se mobiliser, parce que cela reste indispensable. Voir que ceux qui étaient avec nous il y a 10 ans sont encore parmi nous aujourd'hui nous comble.

Vous êtes vraiment l'emblème de cette lutte. Je remercie les musiciens qui, enfants ont été forcés à travailler. Leur enthousiasme nous incite encore davantage à lutter pour mettre un terme au travail des enfants. Le slogan sur leurs tee-shirts, «Donnez une chance aux enfants pour mettre fin au travail des enfants», est fort. C'est pour cela que nous sommes réunis cet après-midi. Je remercie M. Charles Beer.

(L'orateur poursuit en français.)

Et je lui souhaite la bienvenue parmi nous.

Chaque année, avec les autorités de la ville du Canton de Genève, vous donnez aux enfants des écoles de Genève l'occasion de se rassembler en solidarité avec les enfants qui travaillent. Nous avons fait cela de nouveau avec beaucoup de succès aujourd'hui.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Beaucoup de choses ont évolué en dix ans. La lutte mondiale contre le travail des enfants a certainement sensibilisé les esprits à la nécessité d'agir. Et ce qui est très important pour nous, c'est que la convention n° 182 est ratifiée par presque tous les pays. Il ne manque plus que 14 ratifications. Aujourd'hui, je voudrais demander à ces 14 pays de faire ce geste historique et de rejoindre les autres pays qui ont ratifié la convention, afin que le monde entier sache qu'à l'unanimité nous voulons mettre un terme au travail des enfants.

Je vous demande vraiment d'offrir vite au monde ce message fort: le monde entier a ratifié la convention n° 182.

M. Kailash l'a dit lors d'une réunion: il est vrai que nous sommes heureux que beaucoup d'enfants aient pu être soustraits au travail, mais nous devons nous occuper des enfants qui sont encore contraints à travailler. Nous devons donc persister.

Tout en sachant qu'il reste beaucoup à faire, il faut aussi comprendre que, ce qui a été réalisé et qui est positif ne l'a pas été par hasard. Il a fallu une mobilisation pour que nous puissions célébrer aujourd'hui le dixième anniversaire de la convention. Il a fallu Tom Harkin, qui a compris le rôle de l'OIT et qui a assuré, à lui seul ou presque, le financement des Etats-Unis. Ce financement, qui a permis à l'OIT d'intensifier ses activités de lutte contre le travail des enfants représente de 60 à 65 pour cent de l'ensemble des activités de l'IPEC.

Il y a eu toutes sortes de contributions au fil des ans: l'Allemagne et 50 autres contributeurs importants, y compris des pays en développement, des organisations d'employeurs et de travailleurs. Il y a eu aussi des contributions symboliques, de gens qui font tout ce qu'ils peuvent.

Nous devons nous poser la question de savoir ce que l'on peut faire, nous tous dans nos fonctions officielles, vous autres dans les organisations d'employeurs et de travailleurs que vous représentez.

Il y a eu des réunions emblématiques, en Norvège et aux Pays-Bas en 1997. D'ailleurs, les Pays-Bas ont l'intention d'accueillir une réunion l'année prochaine. Certains pays ont peu à peu mis en place des systèmes et des programmes pour mettre un terme au travail des enfants.

Mais les progrès sont fragiles, surtout en ces temps de crise. Néanmoins, je vois combien la volonté d'agir s'accroît. Pour répondre à cette volonté, l'OIT a notamment élaboré l'Agenda du travail décent.

Il faut continuer d'agir. Il faut se souvenir aussi que les filles sont plus vulnérables, et il faut veiller tout particulièrement à elles.

Je voudrais m'engager devant Tom Harkin, et tout le monde, et dire que l'OIT va continuer de tout faire pour lutter contre le travail des enfants, afin que tous les enfants puissent aller à l'école, et que tous leurs parents aient un travail décent.

Le défi est énorme, nous le savons tous, mais il s'agit aussi de toucher la fibre morale de nos sociétés et de la qualité morale de notre action. Nous y parviendrons.

Plus que jamais, nous devons poursuivre ensemble cette lutte, nous avons besoin de la vision, de l'énergie et de l'engagement de personnes comme Tom Harkin, qui a cette lutte chevillée au cœur, qui en a fait une action politique. Le sénateur Tom Harkin est infatigable. Il porte ses valeurs. Etre un acteur politique, c'est obtenir des gens qu'ils agissent.

Je vous remercie d'être tous venus aujourd'hui. Je remercie Tom Harkin, M. Botha, M. Trotman, Kailash Satyarthi.

Il faut ratifier universellement cette convention. Quatorze ratifications suffiront pour pouvoir dire, bientôt, que c'est chose faite.

Original anglais: M. HARKIN (sénateur, Etats-Unis)

Je remercie M. Somavia, tous les délégués ici présents et les musiciens que vous venez d'entendre. Je m'abstiendrai de vous demander si vous préféreriez qu'ils poursuivent plutôt que d'écouter mon allocution. Je crois connaître la réponse. Je voudrais re-

mercier aussi mon ami l'ambassadeur Somavia, Directeur général du BIT, de m'avoir invité à prononcer ce discours à l'occasion de la 98^e session de la Conférence internationale du Travail, qui plus est un 12 juin, Journée mondiale contre le travail des enfants. L'OIT est la plus ancienne des institutions des Nations Unies, elle mène une action de tout premier plan en faveur de la justice sociale dans le monde et elle a reçu pour cela le prix Nobel de la paix. C'est dire si je suis honoré d'être devant vous alors que l'on célèbre le 90^e anniversaire de l'OIT mais aussi le 75^e anniversaire de l'adhésion des Etats-Unis à l'Organisation et le dixième anniversaire de l'adoption de la convention n° 182.

Je félicite aussi Juan Somavia d'avoir su diriger le BIT avec panache depuis plus de dix ans en tant que Directeur général. Je le remercie tout particulièrement de son engagement passionné en faveur de l'abolition des pires formes de travail des enfants dans le monde.

Je souhaite vous remercier aussi, vous autres représentants des ministères du travail, syndicalistes fiers et dévoués ou membres d'organisations d'employeurs, pour les efforts que vous déployez chacun de votre côté dans votre pays, et, collectivement, au sein du Parlement international du travail auquel nous siégeons ici.

Je vous remercie pour votre engagement tripartite. Il y a dix ans, au mois de juin, la Conférence adoptait la convention (n° 182) concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, 1999. Grâce à votre action déterminée, elle a été ratifiée plus rapidement qu'aucune autre convention de l'OIT avant elle.

Avec l'adoption de la convention n° 182, l'OIT décrivait que le fait d'astreindre un enfant au travail dans des conditions d'abus et d'exploitation constituait une pratique particulièrement ignoble qui, à l'exemple de l'esclavage, ne pouvait en aucun cas être tolérée ou excusée. Elle a fixé alors comme objectif ambitieux l'abolition totale de cette pratique.

Vous avez défini clairement ce qu'il fallait entendre par conditions d'abus et d'exploitation. Il ne s'agit pas de la situation des enfants qui aident leurs parents, en participant aux cultures maraîchères par exemple, ou à la cueillette des fruits ou aux autres travaux nécessaires au fonctionnement d'une exploitation agricole familiale modeste. Il ne s'agit pas non plus de petites tâches salutaires effectuées après l'école. Ce que la convention n° 182 vise, c'est la tragédie des enfants enchaînés à leur machine, de ceux qui peinent dans des usines, dans la chaleur asphyxiante des hauts-fourneaux, de ceux qui triment sans protection dans des conditions proches de l'esclavage, de ceux qui sont livrés au trafic de drogue, à la prostitution, ou contraints d'aller au combat, de ceux, enfin, qui travaillent dur, pendant de longues heures, pour un salaire minime ou nul. Ce sont tous des enfants qui n'ont pas accès à l'éducation ni aux conditions nécessaires à une croissance et un développement normaux et qui, pour le dire clairement, se font voler leur enfance.

Le premier qui m'a sensibilisé au problème, il y a quelque vingt ans de cela, c'est Kailash Satyarthi. C'est lui qui m'a parlé du sort terrible des enfants réduits en esclavage dans des fabriques de tapis, ces enfants battus, mal nourris, privés d'affection et désespérés. L'action remarquable menée par M. Satyarthi en leur faveur m'a poussé à agir de mon côté contre les pires formes de travail des en-

fants, en défendant des textes sur la question devant le Congrès des Etats-Unis ou par diverses initiatives privées et publiques. M. Satyarthi, je vous remercie ici de votre œuvre et de m'avoir gagné à votre cause.

Mes recherches sur les formes répréhensibles du travail des enfants m'ont amené à collaborer à des projets de l'OIT aux quatre coins du monde, de l'Afrique de l'Ouest au Bangladesh en passant par le Pakistan, l'Inde, le Népal et beaucoup d'autres endroits.

Cependant, cette action, déjà très lourde pour un militant dévoué sur le terrain, l'était aussi pour un sénateur américain. Et c'est pour cela que l'adoption de la convention n° 182 marque un jalon important. Je suis fier d'avoir été présent à cette occasion, le 17 juin 1999, en compagnie du Président Bill Clinton. Je suis fier aussi d'avoir présenté au Sénat américain, il y a quelques jours, une résolution rappelant ce dixième anniversaire de la convention. J'ai le plaisir de vous annoncer que le Sénat a adopté ce texte à l'unanimité mardi dernier.

La convention n° 182 met la force et le prestige de l'OIT et des Nations Unies au service de la lutte contre le travail des enfants effectué dans des conditions d'abus et d'exploitation.

Entre 2000 et 2004, le nombre des enfants au travail a diminué de 11 pour cent dans le monde, un progrès remarquable. Je ne suis pas venu ici pour crier victoire cependant mais bien pour mettre en garde contre ces forces puissantes qui, partout le monde, pourraient nous faire perdre le terrain gagné et conduire une nouvelle génération d'enfants à des formes de travail inacceptables.

Pour la première fois depuis 1930, nous sommes confrontés à une récession à l'échelle mondiale, dont l'effet est particulièrement sensible dans les pays en développement et qui se traduit par une augmentation du chômage et une explosion du prix des denrées alimentaires de base.

Ces circonstances très difficiles sont un terreau fertile pour les pires formes de travail des enfants, car les populations acculées risquent bien d'avoir recours à des mesures désespérées et dégradantes pour survivre, y compris en astreignant les enfants à des travaux indus.

Si je suis venu à Genève, c'est donc pour appeler instamment cette auguste instance à redoubler d'efforts en vue de l'abolition de l'exploitation des enfants par le travail. Je salue le rapport du Directeur général intitulé *Faire face à la crise mondiale de l'emploi: Une reprise centrée sur le travail décent*. Je salue aussi l'accent mis cette année sur la situation des petites filles, en rappelant, comme le Directeur général vient de le dire, que plus de cent millions d'entre elles sont victimes de l'exploitation au travail aujourd'hui.

Cependant, les mots et les mises en garde ne suffisent pas. Il faut des actes et des faits.

Car si nous voulons lutter contre le travail des enfants, il nous faut aussi œuvrer en faveur d'un travail décent pour leurs parents. Il nous faut travailler pour améliorer l'accès des enfants à l'éducation, pour la mise en place de systèmes d'aide sociale permettant aux familles vulnérables de ne pas abandonner leur progéniture à l'exploitation.

Comme vous continuez à montrer la voie à suivre, je me permets de présenter brièvement un plan en cinq points devant guider l'action à mener.

Il faut d'abord assurer l'accès à une éducation de qualité. Les frais d'inscription et autres dépenses

indirectes empêchent la scolarisation de millions d'enfants parmi les plus pauvres. En bien des endroits aussi, dans les zones rurales notamment, il n'y a tout simplement pas d'école. Les pays riches devraient dépenser moins pour l'armée et plus pour l'éducation dans les pays en développement. Car nous avons plus besoin de livres que de bombes, et d'enseignants plus que de soldats.

Deuxièmement, il faut promouvoir les alliances et la coopération. J'appelle l'OIT à obtenir du FMI et de la Banque mondiale qu'ils ne consentent de prêts que si les gouvernements s'engagent à améliorer l'accès à l'éducation et à créer un système de protection sociale pour les pauvres. J'exhorte aussi l'OIT à continuer d'œuvrer avec d'autres institutions des Nations Unies à la définition de stratégies conjointes en faveur de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté. Et, je le dis et je le répète, il ne doit plus y avoir de prêts ou de plans de restructuration du FMI, ni de prêts de la Banque mondiale, si les autorités ne se sont pas engagées à favoriser l'accès des enfants pauvres à l'éducation.

Troisièmement, il faut mettre en commun les bonnes pratiques. J'encourage les Etats Membres à s'inspirer des programmes qui ont fait leurs preuves ailleurs, et je renvoie à cet égard à l'initiative *Bolsa família* au Brésil. Dans ce cadre, les familles pauvres reçoivent une allocation mensuelle de 35 dollars si elles s'engagent à envoyer leurs enfants à l'école et à les soumettre à des visites médicales régulières. Je vous invite à imiter cet exemple édifiant, qui m'amène à féliciter les représentants du Brésil ici présents.

Quatrièmement, il faut donner plus de ressources au Programme international pour l'abolition du travail des enfants. Vous savez que l'IPEC a obtenu de très bons résultats dans ses projets d'assistance technique visant à faire retourner à l'école des enfants astreints au travail. En 1995, j'ai obtenu du Sénat américain le financement initial de ce programme. Par la suite, j'ai convaincu mon gouvernement de relever nettement le niveau de ses contributions à l'IPEC. Depuis 1995, les Etats-Unis ont versé au programme plus de 377 millions de dollars répartis entre 155 projets et 73 pays. Ces fonds ont permis de libérer plus de 800 000 enfants de formes de travail inacceptables.

L'IPEC est un programme remarquable. Aujourd'hui, compte tenu des effets de la récession mondiale, j'invite tous les gouvernements à augmenter généreusement eux aussi les fonds qu'ils lui allouent.

J'ouvre une parenthèse ici pour vous présenter celle qui se charge de tout le travail sur ce plan. Pour vous parler d'elle, je me permets une petite anecdote, tout à fait véridique, que j'affectionne, en espérant qu'elle passera le cap de l'interprétation. C'est un humoriste américain du début du XX^e siècle, toujours taquin à l'égard du pouvoir, Will Rogers, qui la racontait. Un jour de juillet, après la fin de la Première Guerre mondiale, un défilé militaire descendait l'avenue de Pennsylvanie à Washington. Il faisait si chaud que certains des soldats qui défilaient en uniforme se sont évanouis, tout cela sous les yeux des personnalités politiques et militaires assises à la tribune. Alors Will Rogers, qui était présent lui aussi, a dit: «Pour vraiment honorer ces troupes, il faudrait leur céder la place à la tribune et envoyer nos hommes d'état et nos généraux parader au soleil.». Cette petite histoire me sert à vous présenter la troupe qui a tant fait pour assurer

le financement de l'IPEC. Celle qui s'occupe de tous ces aspects là en effet, c'est Rosemary Gutierrez, sans qui nous ne serions rien. Rosemary, montrez-vous. Voilà, c'est elle qui fait tout le travail.

Je reviens à mon énumération pour vous présenter mon cinquième point. Cinquièmement, il nous faut mieux faire entendre la voix du tripartisme. J'applaudis les efforts déjà menés par les employeurs et les travailleurs pour lutter contre le travail des enfants mais je les exhorte à faire plus encore. Il faut un engagement plus déterminé de leur part, et une action plus en amont. Pour commencer, les entreprises peuvent participer à l'effort en intervenant sur la demande, en veillant par exemple à ce qu'il ne soit pas fait recours au travail des enfants dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement. Ce serait là un élément déterminant, sans compter l'apport en termes d'image, déjà exploité par des entreprises telles que Walmart, qui peut permettre de gagner des parts de marché. J'invite donc les entreprises à se montrer plus volontaires. J'invite parallèlement mes amis du mouvement syndical à dénoncer plus fermement les pires formes de travail des enfants et à s'employer à y mettre fin. Les syndicats ont défendu les droits de l'homme et les droits civils, et je ne vois pas de plus grand projet sur ce plan que celui de mettre un terme à l'exploitation des enfants par le travail et à leur soumission à des formes d'esclavage.

Ce que je discerne à l'échelle mondiale aujourd'hui, sous l'effet de la crise économique, c'est une grande mise à l'épreuve, celle de notre attachement aux valeurs que nous défendons, de notre capacité d'entraide et de notre détermination à collaborer aux fins de la noble cause qu'est la lutte contre les pires formes du travail des enfants.

Je pense que nous sortirons vainqueurs de l'épreuve. Nous avons déjà recadré le débat du reste, en passant en dix ans de l'ignorance totale du problème à une première prise de conscience et enfin à des actes. Reste à passer des actes aux résultats, soit à l'abolition effective et définitive du travail des enfants sous ses formes intolérables.

Je voudrais pour conclure vous lire la lettre d'un jeune travailleur suivi dans le cadre d'un projet de l'IPEC à Santiago, en République dominicaine: «On m'appelle *grand-père* parce que je suis l'aîné de six enfants. Depuis que j'ai cinq ans, je vais tous les jours à la décharge, pour travailler ou trouver à manger. Un jour, en revenant chez moi, j'ai entendu des enfants qui riaient et qui chantaient. Je me suis approché et, à l'intérieur d'une maison, j'ai vu mes amis des poubelles. Ils m'ont dit qu'ils suivaient un programme qui s'appelait *Espacios para crecer* (Espaces pour grandir) et qu'ils apprenaient à lire et à écrire. Le lendemain, sans rien dire à ma grand-mère, je suis parti plus tôt de la décharge pour aller à l'école. J'y suis retourné tous les jours. J'ai appris à être fier de moi et des autres, et à aimer ma famille et mon quartier».

«J'ai appris à lire. Ni mon père ni ma mère ne savent lire, alors pour eux, je suis un héros. J'ai gagné des bons points en math et j'ai commencé à écrire. Je ne peux plus m'arrêter. [...] Si je veux devenir quelqu'un, il faut que j'étudie. Je ne veux pas grandir dans les poubelles. Je veux être professeur et apprendre aux autres tout ce qu'on m'a appris à moi.»

Chaque enfant doit avoir ses «*espacios para crecer*», un espace pour grandir.

Martin Luther King a dit: «L'arc de l'histoire est lent mais il se tend vers la justice». C'est tout à fait vrai, mais j'ajouterai à cela qu'il faut quelqu'un pour le tendre. Il faut l'intervention d'organisations progressistes telles que l'OIT, et d'hommes et de femmes de bonne volonté, comme vous tous qui vous trouvez dans cette salle, désireux d'infléchir le sort du monde, de leur collectivité, de leur village ou d'un enfant.

Depuis dix ans que la convention n° 182 de l'OIT est adoptée, nous avons enregistré grâce à l'action commune bien des succès. Les choses changent, notamment dans mon pays. Vous êtes peut-être déjà venus à Washington. Revenez-y aujourd'hui et vous ne reconnaitrez rien. Ce n'est pas que le paysage ait changé, mais aujourd'hui, les États-Unis ont un nouveau Président, un homme dynamique et progressiste, qui agit et comprend. J'ai côtoyé le Président Obama au sein de la commission qui s'occupe de l'emploi, et il n'a pas épargné ses efforts pour nous aider à trouver des financements. C'est un homme qui voit où sont les problèmes, qui comprend les grandes réformes qui s'imposent. Je peux dire, pour la première fois depuis fort longtemps, que j'ai un ami à la Maison blanche. Si je peux le dire, vous aussi.

Je remercie le Directeur général d'avoir su lancer un mouvement international pour notre cause et la réalisation de beaucoup d'autres objectifs liés aux droits de l'homme et à la justice sociale et économique. Je remercie aussi tous les participants et tous les membres de l'OIT pour le travail que vous faites au quotidien. Pour dans dix ans, fixons-nous pour objectif de terminer le travail entamé. Pour conclure, je me contenterai de dire, à la manière de mon Président: «Yes, we can!».

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Merci infiniment, Monsieur le Sénateur, pour ces remarques. Je vous remercie d'avoir souligné le rôle de l'OIT dans l'action mondiale contre le travail des enfants tout en signalant que la lutte n'est pas terminée et qu'en l'absence de mesures adéquates, la crise économique risque d'augmenter l'incidence de ce fléau.

Original anglais: M. BOTHA (employeur, Afrique du Sud)

Je suis honoré et très reconnaissant d'avoir reçu cette invitation à sortir de ma retraite et à m'adresser à vous ici en séance plénière de la Conférence, à l'occasion du dixième anniversaire de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Je souhaite rappeler l'importance du rôle qu'ont joué il y a dix ans M. Trotman, M. Bequele, M^{me} Jankanish, M^{me} Smith, M^{me} Niven, M. Steyne et notre président M. Atsain, parmi beaucoup d'autres. Il est stupéfiant de réaliser que cela fait dix ans que cette plénière a voté cette convention n° 182 à l'unanimité. Il me semble que 169 États Membres sur 183 l'ont ratifiée à ce jour, quoique je puisse me tromper.

La première Journée mondiale contre le travail des enfants a été lancée en 2002. A en juger par le nombre d'événements qui ont lieu cette année et qui sont mentionnés sur le site Web de l'OIT, l'intention de faire de cette journée un catalyseur pour la lutte contre le travail des enfants s'est pleinement réalisée. Mais je n'en oublie pas pour autant les propos du Sénateur Harkin. Je viens moi-même d'un village où il y a 70 pour cent de chômage et je

partage vos préoccupations sur l'avenir. La pauvreté est une chose terrible.

Le choix de cette année de se focaliser sur la situation des filles, dont plus d'un million travaillent bien qu'elles ne soient pas en âge de le faire, et de prêter attention aux besoins des adolescentes en matière d'éducation et de formation, est utile pour lutter contre le travail des enfants et pour offrir aux filles de vraies chances d'obtenir un travail décent à l'âge adulte. «Donnons une chance aux filles: éliminons le travail des enfants».

Ma présence ici me rend nostalgique. Je me souviens des marches mondiales contre le travail des enfants dans le monde entier. Je me souviens des chants d'enfants en plénière de la Conférence et j'ai beaucoup de plaisir à vous revoir ici. Leur présence entraînait une pression sur nous en tant que négociateurs. Parmi les participants aux marches se trouvaient des enfants militants qui avaient travaillé dans les conditions déplorables que la convention vise à abolir. Je me souviens de notre Président Nelson Mandela assistant au départ d'une marche des enfants sur Robben Island. Parmi mes souvenirs, il y a les réunions entre les porte-paroles des employeurs et des travailleurs avant le début de l'élaboration de la convention, ainsi que des réunions avec le Président et le Secrétariat de l'OIT.

Nous nous sommes mis d'accord pour travailler ensemble en vue de rédiger un texte clair, concis et réaliste qui pourrait être universellement ratifié. Nous avons également bien ciblé des groupes de personnes et des groupes de pays avec lesquels il fallait négocier, par exemple l'Union européenne, des groupes continentaux, les États-Unis et l'Inde.

Les ONG exerçaient des pressions sur nous et il était important que nous travaillions avec elles. Nous avons également dû donner à chacun des représentants du groupe des employeurs un rôle important à jouer. Des relations durables ont résulté de ces réunions. Notre commission a également bénéficié du soutien de l'Organisation internationale des employeurs, non sans quelques tensions.

Les processus complexes de l'OIT visant à obtenir des accords, d'abord au sein de chaque délégation, puis avec le Président, le personnel du BIT, les travailleurs et les gouvernements: les apartés, les signaux entre porte-paroles, la volonté de discuter sur des points de contention bien que certains, à nos yeux, ne saisissaient pas l'idée d'un accord planifié, sont autant de bons souvenirs.

J'ai été profondément impressionné à l'époque par les voies institutionnelles par lesquelles on pouvait atténuer des conflits potentiellement graves.

Le personnel de conférence du BIT a discrètement fait son travail de lobbying entre les groupes et les gouvernements, cherchant à favoriser les accords et gérant les attentes de chaque groupe.

Je me souviens des réunions informelles précédant les réunions officielles, lorsque les points de vue sur les accords étaient parfois mis à mal car les groupes n'étaient pas aussi unis que nous, les porte-paroles, l'avions espéré. Le processus de rédaction était fascinant, les termes revêtant parfois des sens qu'on n'avait pas anticipés.

Mais quelque chose d'inhabituel s'est déroulé lors de l'élaboration de cette convention. J'aimerais citer M. Trotman et son dernier discours de soutien à la convention prononcé en plénière, alors que le représentant de l'Inde et moi-même lui offrions l'asile: «Cela montre le degré de respect que les représentants des gouvernements, des employeurs et des

travailleurs avaient les uns pour les autres, bien que nous ayons à traiter parfois des questions éminemment délicates». Sachez que le travail de la Commission a été réalisé sans que l'on ait recours à un seul vote en deux ans de débat.

J'estimais que le processus de développement pouvait se dérouler d'une autre façon. Il me semblait que «la recherche d'un consensus total par opposition à l'utilisation de majorités simples qui exprimeraient les différents points de vue, a été et est évidemment une condition préalable à une ratification la plus large possible. L'OIT, vous le savez, n'en est pas à ses débuts en ce qui concerne les négociations de couloirs et de cafés, mais ces négociations représentent souvent un préalable au vote ou une tentative de dégager une vue majoritaire. Certaines parties gagnent, et celles qui ne font pas partie de l'accord peuvent perdre. Les procédures formelles permettent, elles, les prises de position publiques qui sont alors approuvées, défendues ou attaquées publiquement. À notre avis, cette approche permet de confronter les points de vue, engendre des gagnants et des perdants, et parfois l'impression d'avoir été trahi ou souvent un sentiment de gratitude». Bien sûr, je reconnais que le travail des enfants était un sujet qui encourageait à la coopération, mais à nouveau je cite Sir Leroy Trotman: «Je crois que tout le monde avait conscience que nous n'avions pas nécessairement à faire les choses comme nous les faisons auparavant. Ce qui importe, c'est que nous soyons vraiment attelés à la tâche qui nous était assignée, et je suis heureux de dire que le changement de paradigmes s'est fait à l'avantage de nos travaux, et surtout, je l'espère, à l'avantage des enfants qui seront plus riches grâce à nos efforts.»

Je crois que cela a contribué au moment sublime où la plénière a voté à l'unanimité en faveur de cet instrument.

Le Président Clinton est arrivé pour s'adresser à la Conférence, alors que nous savions qu'il n'en aurait pas été de même si l'issue des accords n'avait pas été conforme aux attentes et aux espoirs des États-Unis.

L'arrivée des ratifications – d'abord lente, puis de plus en plus rapide – a changé la réalité des pires formes de travail des enfants dans le monde.

Enfin, nous devrions tous être fiers du travail fait actuellement sur le plan institutionnel pour promouvoir la convention.

J'aimerais rendre hommage au travail effectué par le programme pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) consistant à attirer l'attention de la planète sur les questions liées au travail des enfants, et je pense que le Sénateur Harkin a dit tout ce qui devait être dit à ce sujet, mais je répète, vive l'IPEC.

Nous devrions être encouragés par le travail du Directeur général, qui a persuadé les chefs d'États du monde à appuyer des campagnes telles que celle du Carton rouge au travail des enfants. Nous devrions également applaudir l'œuvre des ONG et des politiciens de nombreux pays qui ont attiré l'attention sur les conséquences de cette pratique dans le monde entier, et le rôle du sénateur Harkin mérite une mention spéciale ici.

Je suis fier du rôle des employeurs dans la lutte contre le travail des enfants. Mis à part le constat évident selon lequel les employeurs se trouvent sur le terrain et sont à même d'assurer que leurs lieux de travail sont en ordre, ils soutiennent la scolarisation et l'éducation et contribuent à faire pression en

faveur de pratiques progressistes. Parmi les actions effectuées par les employeurs, on compte l'élaboration et la ratification de lignes directrices en faveur de l'élimination du travail des enfants et une aide à l'éducation des enfants qui ont été soustraits à des conditions difficiles.

J'aimerais conclure en lançant un nouvel appel à une ratification universelle de cet instrument car les pires formes de travail des enfants existent encore dans de nombreuses parties du monde. Les effets les plus graves n'ont pas encore été éliminés. La croissance physique des enfants continue d'être entravée, leur morale continue d'être subvertie, leur esprit continue d'être meurtri, et pour beaucoup d'entre eux, la perspective d'une vie pleine reste hors de portée. Bien que cet instrument ait été ratifié par davantage de pays que n'importe quel autre, je compte encore six gouvernements qui, à ma grande surprise, ne l'ont pas encore ratifié, ni adopté de lois qui leur permettraient de prendre des mesures appropriées à l'encontre de ceux qui ont recours au travail des enfants.

Huit autres pays ne sont devenus Membres de l'OIT que récemment, ou connaissent une situation politique qui rend leur ratification de la convention difficile pour le moment.

J'aimerais faire passer le message selon lequel aucun gouvernement, aucun syndicat ni aucune organisation d'employeurs du monde n'acceptera désormais que des enfants soient maltraités, blessés physiquement ou psychologiquement, ni exploités.

Original anglais: M. TROTMAN (travailleur, Barbade)

Permettez-moi de vous dire que ce moment est particulièrement émouvant. Il est des instants, surtout lorsque vous avez été actif dans la vie publique et que vous vieillissez, comme moi, où vous repensez à ce que vous avez fait durant tout le temps passé au service du bien commun, et où vous vous demandez si vous avez fait quelque chose dont vous pouvez fier. Je pense que nombre d'entre nous font cet exercice de temps en temps.

C'était un honneur et un plaisir pour moi que de diriger, avec Bokkie Botha, le débat consacré à cette question. Et puisque nous évoquons les deux années qui ont précédé l'année 1999, je dois dire que, lorsque je regarde en arrière, je suis fier d'avoir pris part à ces travaux. Je pense que tous ceux parmi nous qui ont travaillé de longues journées – et une bonne partie de leurs nuits – pour atteindre cet objectif conviendront que nous avons fait quelque chose de bien – et que nous sommes contents de n'avoir jamais abandonné.

Ceux d'entre nous qui ont eu le privilège de se rassembler de nouveau, aujourd'hui, autour de la chaise brisée doivent comprendre, à dix ans de distance, que tout cela a été rendu possible. Beaucoup d'entre nous ont marqué l'événement d'une larme furtive.

En effet, comme l'avait dit notre frère Kailash – et l'on ne saurait oublier le rôle capital qu'il a joué – nous avons la satisfaction de constater que quelque 30 millions d'enfants ont été sauvés de l'esclavage – l'esclavage de leur esprit et de leur corps. Voilà un motif de fierté. En regardant les enfants qui étaient présents – principalement des enfants suisses qui ne connaissent pas ce problème – nous avons espéré que cette action symbolique sera relayée par la télévision et qu'elle sera vue par le monde entier, ce qui nous encouragerait à donner encore plus d'ampleur à notre action.

Avec notre frère Kailash, il y a d'autres membres de la commission qui font à présent partie du personnel du BIT, comme Simon Steyne; M^{me} Jankanish est toujours présente parmi nous, mais je regrette l'absence de M. Atsain. De nombreuses personnes ont consacré leur temps et leur énergie à ces travaux, et je souhaiterais leur exprimer publiquement, au nom des enfants, notre profonde reconnaissance. Ces personnes ont accompli un travail considérable, à l'heure où y en avait le plus besoin.

Lorsque nous avons commencé notre voyage, nous étions comme des voyageurs qui n'avaient rien en poche sinon l'espoir et la volonté de survivre. La leçon que nous en avons tirée est la suivante: si l'on ose espérer – et si l'on trouve la volonté – on peut alors réussir là où les poltrons échouent.

Nous nous félicitons d'avoir été en mesure d'arracher des enfants des pires formes de travail et de leur donner une éducation. A l'OIT, et au sein du mouvement syndical, nous aimons insister sur le fait que l'éducation est le moyen de sortir de la pauvreté.

Supprimer la pauvreté est une partie du remède permettant de ne plus avoir recours au travail des enfants. Je ne partage pas l'idée selon laquelle le travail des enfants est la conséquence de la pauvreté, mais le travail des enfants prend la plupart du temps racine dans la pauvreté.

Nous sommes convaincus que l'éducation doit permettre de sortir de la pauvreté. Nous voulons donc remercier les gouvernements, les employeurs, les ONG et nos propres collègues du mouvement syndical qui ont œuvré à soustraire des personnes des pires formes de pauvreté et à leur donner une éducation afin qu'ils soient en mesure d'occuper la place qui leur revient dans la société.

Il ne serait pas raisonnable, après avoir remercié les gouvernements et tous ceux qui pris part à cette campagne, de ne pas leur demander en même temps de nous aider à éviter que les personnes ne renouent avec d'anciennes pratiques.

Comme l'a dit le sénateur Harkin, il nous est facile de reconnaître le lion qui est devant notre porte: c'est le lion de la pauvreté. Il pourrait facilement être la cause d'une situation dans laquelle on consacre moins d'argent et de temps à l'éducation et où ceux qui manquent d'instruction et qui ont des possibilités restreintes risquent de retomber dans la pauvreté. Si ces personnes qui ont été arrachées à l'esclavage et au travail des enfants n'accèdent pas à un travail décent, si on ne leur témoigne pas confiance et respect et s'ils n'ont pas l'occasion de montrer ce dont ils sont capables, alors nous serons toujours confrontés à un problème. Il faut donc faire preuve de prudence et veiller à ce que les enfants puissent vraiment faire eux-mêmes les choix qui les concernent, de sorte que, une fois entrés dans le monde du travail, ils puissent faire entendre leur voix. Ils doivent avoir la liberté de s'associer avec d'autres personnes qui partagent les mêmes idées sur leur lieu de travail et jouir du droit d'association et de celui de se syndiquer. Ils doivent bénéficier de ces droits.

Les gouvernements qui souhaitent vraiment mettre leur confiance en l'avenir – et mettre l'avenir entre les mains de leurs enfants – doivent comprendre qu'il leur faut respecter les droits syndicaux – et les droits humains – et donner à la jeunesse mondiale une chance de réussir.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Au nom des membres du bureau de la Conférence, j'aimerais remercier tous les intervenants précédents. Vous avez tous joué un rôle important dans la discussion de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Vous avez continué à plaider fermement pour cette cause et pour combattre le travail des enfants, en particulier ses pires formes.

Vous avez entendu que, depuis qu'elle a été adoptée en 1999, la convention n° 182, est devenue la convention de l'OIT la plus rapidement ratifiée, ce qui démontre l'urgence de notre action.

Les interventions d'aujourd'hui reflètent donc l'engagement profond des gouvernements, des employeurs et des travailleurs ainsi que de leurs organisations aux efforts pour éliminer les pires formes de travail des enfants.

Je tiens à vous remercier tous de votre appui et, avant de lever la séance, j'aimerais à nouveau inviter nos jeunes membres du Kenya à nous jouer une dernière chanson.

Bienvenue de nouveau à «Haba na Haba».

(Interlude musical.)

(La séance est suspendue à 16 h 20 et reprend à 16 h 25.)

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original anglais: M. SMYTHE (gouvernement, Australie)

En avant dans l'équité, tel est le principe qui a guidé le gouvernement de l'Australie dans sa récente révision du cadre réglementaire national qui régit les relations sur le lieu de travail. Depuis novembre 2007, notre objectif est de mettre les principes complémentaires d'équité et de productivité au centre du système de relations sur le lieu de travail en Australie, ce qui n'a pas été une mince affaire.

Nous avons procédé à de vastes consultations avec des groupes de travailleurs, d'employeurs, d'organismes publics et d'autres acteurs, de sorte que tous ont eu la possibilité de faire entendre et prendre en considération leurs points de vue et préoccupations. Ainsi, la nouvelle loi sur le travail équitable met en place un dispositif moderne, exhaustif et juste.

Le gouvernement de l'Australie a donc redessiné les relations de travail, en étant pleinement conscient de nos engagements internationaux. Les principes de la liberté syndicale et de la liberté de négociation collective sont des droits fondamentaux dans l'architecture plus large des droits humains.

La loi sur le travail équitable a mis la négociation collective à la place qui lui revient de droit, c'est-à-dire au cœur du système australien. A cet égard, nous apprécions particulièrement ce qu'a dit le président de la Commission d'experts la semaine dernière en faisant spécialement mention des améliorations considérables apportées au système australien de relations sur le lieu de travail en termes d'engagements internationaux. La loi sur le travail équitable, basée sur le principe de progrès dans l'équité, a veillé à ce que l'essence des engagements internationaux pris en vertu des instruments de l'OIT ratifiés par l'Australie soit consacrée par son

dispositif régissant les relations sur le lieu de travail.

Le temps est venu de promouvoir le principe *En avant dans l'équité* de façon plus générale, pour aider à la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement 1, à savoir, le plein emploi et un travail décent pour tous.

Nous pensons que la meilleure façon d'y parvenir passe par un partenariat avec l'OIT, qui fait du travail équitable et décent son objectif central.

Le gouvernement australien se félicite de pouvoir annoncer qu'il a signé un nouvel accord de partenariat avec l'OIT. Nous nous sommes engagés à partir du 1^{er} juillet 2010 à financer un nouveau programme quinquennal, pour un montant de 15 millions de dollars australiens, qui s'appliquera au cours des deux premières années de l'accord.

Le gouvernement australien pense que cette dépense contribuera de manière substantielle à parvenir au travail décent dans notre partie du monde. Je pense que le temps est venu de jouer les bailleurs de fonds. La crise financière et économique mondiale frappe toutes les régions du monde, y compris l'Australie. Mais nous reconnaissons que, dans de nombreux pays, la crise était déjà là avant la crise. Dans notre région, même avant la crise, le risque existait qu'un certain nombre de pays des îles du Pacifique ne soient pas en mesure d'atteindre leurs objectifs dans le cadre des objectifs du Millénaire. Sans une action résolue de l'OIT et de ses mandants, nous risquons de ne pas pouvoir atteindre l'OMD 1 dans la région. Nous sommes persuadés que l'accord de partenariat de l'Australie avec l'OIT nous permettra de lancer cette action nécessaire pour faire face à la situation.

Nous nous félicitons des discussions qui ont eu lieu pendant cette Conférence, sur la façon de surmonter la crise, sur une nouvelle norme internationale du travail en ce qui concerne le VIH/sida dans le monde du travail, et sur l'égalité hommes-femmes placée au cœur du travail décent. Toutes ces discussions sont vitales et arrivent à point nommé; et leur mise à l'ordre du jour de la Conférence garantit que ces questions et l'apport de l'OIT pour les résoudre seront placés sous les feux de la rampe.

En ce qui concerne notre pays, nous avons réagi face à la crise économique mondiale par l'adoption de toute une série de mesures baptisées *le Nation Building and Jobs Plan*. Il s'agit de créer des emplois et de miser sur la croissance économique à long terme. Ce plan inclut un soutien à l'intention des travailleurs licenciés, des formations professionnelles, des investissements dans les infrastructures, l'investissement dans l'écologisation des emplois et de nombreuses autres mesures coordonnées.

Ce plan nous permettra de répondre de manière constructive à la crise et de jeter les bases de la croissance future. Il est également en cohérence avec certaines mesures de protection sociale essentielles, telles que l'introduction d'un système de rémunération du congé parental.

Peu d'organisations internationales ont autant à offrir que l'OIT dans le contexte de la crise. La Déclaration de 2008 sur la justice sociale et la mondialisation équitable, le cadre de politiques stratégiques, les programmes et documents budgétaires ciblés et basés sur les résultats, les travaux de recherche et d'analyse sur l'écologisation des emplois et l'engagement à mettre au point des indicateurs du travail décent et des performances sur le terrain, sont des cadres cruciaux qui ont été mis en place par

l'OIT au cours de l'année écoulée. Ces cadres ont placé l'OIT en bonne position pour prendre dès à présent des mesures décisives dans le cadre d'une réponse globale coordonnée des organismes internationaux.

Original anglais: M. MASEMENE (ministre du Travail et de l'Emploi, Lesotho)

Avant de commencer mon discours, j'aimerais féliciter tous les membres du Bureau et je vous adresse tous mes vœux de succès pour cette Conférence. J'aimerais également vous transmettre les félicitations les plus chaleureuses de mon gouvernement, de mon Royaume. Je sais que, pour le Conseil d'administration, cela a été très difficile d'opter pour un programme, étant donné le nombre important de questions proposées. Nous sommes heureux de voir que l'emploi et la protection sociale n'ont pas été oubliés ni négligés et que ces questions seront aussi abordées plus tard lors des travaux de l'OIT.

Permettez-moi également de dire qu'au Lesotho, concernant les questions d'égalité entre hommes et femmes, le parlement et le gouvernement sont tout à fait sensibilisés à cette action et que le système judiciaire et les gouvernements locaux ont déjà appliqué la parité. Il y a même une proportion de 58 pour cent de femmes dans les gouvernements locaux. Notre pays s'efforce d'appliquer et de faire respecter les droits de l'homme, en particulier pour les travailleurs.

Je vais à présent passer à la question de l'égalité hommes-femmes. Le parlement du Lesotho a adopté en 2006 la loi qui s'intitule *Legal capacity of married persons*, qui permet aux femmes mariées sous le régime de la communauté dans le droit coutumier d'obtenir un prêt bancaire, ce qui n'était pas le cas jusque là. Elles peuvent aussi, avec cette loi, acquérir des biens immobiliers sans le consentement de leur mari. C'est un très gros progrès pour les femmes.

On a également accordé de nombreux nouveaux droits aux femmes, sans oublier que le gouvernement du Lesotho dispose d'un ministère particulier qui s'occupe de la condition féminine et qui se penche sur toutes les questions relatives aux femmes en général. Malgré ces progrès, il y a encore énormément de questions à résoudre pour ce qui est de l'égalité, et dans l'industrie des textiles la majorité des travailleurs sont des femmes, car la couture est considérée comme un travail particulièrement féminin. Il y a très peu d'hommes dans l'industrie textile.

Cependant, nous sommes également conscients du fait que la Commission de l'application des normes joue un rôle central dans la Conférence et nous espérons que l'OIT nous fournira encore une assistance technique pour la mise en œuvre des conventions clés que nous avons ratifiées. En ce qui concerne le VIH/sida, le parlement du Lesotho a adopté une loi en 2006, par laquelle des lignes directrices sont données au secteur privé, car, comme nous le savons, si des travailleurs sont infectés, ils ne peuvent pas être aussi productifs.

Il faut dire que notre industrie textile, qui est le principal pourvoyeur d'emplois du pays, a été fortement touchée par cette crise financière, cette crise qui crée énormément de chômage dans tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement, et qui auront des effets à long terme. Beau-

coup d'emplois ont été supprimés. Plus de 10 000 dans l'industrie textile.

Alors que par le passé l'industrie du diamant était une industrie prospère, aujourd'hui le marché du luxe a été considérablement réduit, ce qui veut dire que beaucoup de mines de diamant ont dû fermer et que beaucoup de mineurs ont perdu leur emploi.

Dans ce contexte nous devons être unis et faire face ensemble à cette crise. Je suis persuadé que ce n'est que de cette manière que nous trouverons une issue à la crise.

J'ai été très heureux d'entendre les paroles de mes prédécesseurs et il faut donc assurer l'emploi des femmes et encourager l'emploi des jeunes et l'emploi rural, car le secteur agricole a été également touché, mais nous réussirons si nous unissons nos efforts.

Pour conclure, je souhaite vous féliciter d'avoir tenté de relever tous ces défis, dont celui de la paix. La paix est une condition de la stabilité. Là où règnent la paix et la stabilité, les gens peuvent labourer la terre et la cultiver. Sans elles, on ne peut rien faire. Aujourd'hui, nous devons agir ensemble en tant que partenaires pour accroître la productivité, et partager les bénéfices. Je réitère donc mon vœu pour la paix dans le monde.

Original arabe: M. LOUH (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Algérie)

Je voudrais tout d'abord féliciter M. Khandaker Mosharraf Hossain pour son élection en tant que Président de notre Conférence en lui souhaitant plein succès dans ses tâches.

Depuis plusieurs années à partir de cette tribune, nous avons attiré l'attention sur les dangers que représente le chômage. Il constitue une entrave à l'accès à des conditions de vie dignes et décentes pour ceux, nombreux de par le monde, qui le subissent. Il constitue même dans de nombreux cas un terreau fertile dont se nourrissent les différents extrémismes, y compris le terrorisme international.

Le chômage, et particulièrement le chômage des jeunes, affecte aujourd'hui tous les pays, et ses effets négatifs constituent, de l'avis de tous, une menace pour la paix et la stabilité internationales.

Cependant, au fil des ans, le chômage, loin de s'estomper, s'aggrave au contraire du fait de la crise financière mondiale, qui s'est muée en crise économique. La perte d'emplois qui en a résulté pourrait atteindre incessamment 59 millions de postes de travail à travers le monde, et cela selon les estimations du Directeur général du BIT dans son rapport pour 2009.

La recrudescence et l'aggravation du chômage risquent de se traduire par une exacerbation des conflits sociaux ainsi que par des tensions dans les

otable a atteint 93 pour cent; la dotation journalière en eau potable a atteint 165 litres par habitant; le taux de raccordement au réseau d'assainissement à atteint 85 pour cent; et l'espérance de vie a elle atteint 76 ans.

Au moment où l'on célèbre le 90^e anniversaire de la création de l'OIT et la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants, qui correspond au 12 juin de chaque année, j'aimerais attirer l'attention de la communauté internationale sur les pratiques inhumaines que les autorités d'occupation font subir chaque jour au peuple palestinien ainsi que sur les graves atteintes aux droits des enfants palestiniens, jusques et y compris le droit à la vie. La détérioration de leurs conditions de vie, déjà in-

relations internationales en raison de l'accroissement attendu des flux et des reflux migratoires.

La crise financière et économique mondiale a mis en évidence les dysfonctionnements du système financier international et l'incapacité des institutions de Bretton Woods à les prévenir ou à y faire face. Il en a résulté des dérèglements de l'appareil de production à travers le monde. L'impératif de réformer ce système est devenu une conviction partagée par la communauté internationale dans son ensemble.

A l'instar du monde du travail qui est régi par des principes et des normes établis par notre Organisation, le système financier mondial devrait également s'appuyer sur des principes et normes qui, sans remettre en cause les règles de l'économie de marché, assureraient un équilibre entre efficacité économique et justice sociale.

L'Algérie, qui a opté pour l'économie de marché, a consacré durant les cinq dernières années plus de 160 milliards de dollars au renforcement de ses infrastructures de base telles que le réseau routier, les ports, le rail et les ouvrages hydrauliques. Cette dynamique sera maintenue durant les cinq prochaines années, dans la mesure où une enveloppe de 150 milliards de dollars a été allouée à la poursuite et à la consolidation du processus de développement dans le cadre du programme de Monsieur le Président de la République pour la période 2010-2014 et ce, en dépit des effets de la crise économique mondiale sur le niveau des recettes du pays.

Parallèlement, les réformes des systèmes bancaire et douanier et la réunion des conditions pour la promotion de l'investissement productif, à travers notamment la récente décision de S.E. M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République, portant création du Fonds national de l'investissement.

En outre, et dans le cadre de la lutte contre le chômage dont le taux a été ramené de 30 pour cent en 1999 à 11,3 pour cent en 2008, un plan d'action pour la promotion de l'emploi a été adopté. Ce plan pour l'emploi s'appuie sur l'encouragement de l'investissement générateur d'emplois, sur la formation qualifiante, sur l'encouragement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes ainsi que la réduction des charges fiscales et parafiscales au profit des entreprises.

Les indicateurs de développement humain pour l'année 2008 démontrent l'efficacité des actions entreprises: le taux de scolarisation en Algérie a atteint 97 pour cent; le taux d'électrification se situe autour de 99 pour cent; le taux de raccordement au réseau d'eau

supportables, a encore été aggravée par les bombardements et par l'embargo imposé aux travailleurs palestiniens les empêchant de rejoindre leurs lieux de travail ou les privant de leurs moyens de production.

Nous attendons de la communauté internationale, de l'ONU ainsi que des parties parrainant le processus de paix qu'elles assument leurs responsabilités en vue de rétablir le peuple palestinien dans ses droits, notamment le droit de fonder son Etat indépendant sur la terre de Palestine, avec Al-Qods comme capitale, conformément aux décisions constitutives de la légalité internationale.

Permettez-moi de remercier le BIT et son Directeur général, M. Somavia, ainsi que tout son personnel très qualifié, pour les efforts qu'ils ont déployés dans la recherche commune de solutions pour promouvoir la justice sociale et l'équité et pour créer les conditions d'un travail décent dans le contexte de la crise financière mondiale.

Malgré la situation économique complexe, l'Ukraine garantit à ses citoyens le maintien des standards sociaux, les salaires à leur niveau actuel, l'emploi et la protection sociale.

Au cours du premier trimestre de cette année, nous avons observé sur le marché du travail ukrainien des tendances plutôt optimistes. Malgré la flambée du chômage au quatrième trimestre, le nombre de personnes pourvues d'un emploi a augmenté de 3,6 pour cent l'année dernière, passant de 58 à 59,3 pour cent. Le chômage est resté inchangé par rapport à 2007, au niveau de 6,4 pour cent. Il convient de noter que cet indicateur est plus bas en Ukraine que, en moyenne, dans les pays de l'Union européenne.

L'Ukraine a ressenti les effets de la crise financière mondiale qui a beaucoup déprimé le marché du travail au quatrième trimestre de l'année passée.

Si, au cours de ces dernières années, le nombre des emplois disponibles a été pratiquement égal au nombre de demandeurs d'emploi, le marché du travail étant caractérisé par un déficit important de travailleurs qualifiés, à la fin de l'année passée le chômage a fortement augmenté et le nombre d'emplois disponibles a brutalement diminué. Le nombre de licenciements économiques a augmenté d'un tiers. En décembre il y avait deux fois plus de demandeurs d'emploi qu'habituellement.

Pour améliorer la situation, nous avons élaboré et adopté d'urgence une loi destinée à atténuer les effets sur l'emploi de la crise financière mondiale. Cette loi est entrée en vigueur le 13 janvier de cette année. Elle prévoit des incitations pour les entreprises afin d'éviter les licenciements, en privilégiant le travail à temps partiel ou le lancement de programmes de formation de reconversion financés par les fonds alloués au chômage. Cette loi prévoit aussi la création de nouveaux emplois dans le cadre de travaux d'utilité publique.

A la demande des exploitants agricoles, nous examinons la possibilité d'accorder légalement à ces exploitants le droit d'avoir recours à des chômeurs déclarés pour effectuer jusqu'à 30 heures de travail par semaine pour leur entreprise. En même temps, pour fournir des emplois productifs aux travailleurs agricoles, le gouvernement a adopté un programme à long terme pour la création de coopératives agricoles. On compte actuellement 1 200 coopératives de ce type, et nous nous attendons à ce qu'il y en ait 10 000 dans un proche avenir.

Nous apprécions énormément l'aide des experts du BIT dans notre pays pour ce qui est de la réforme de la législation du travail et de l'élaboration d'une politique nationale de promotion du travail décent et du dialogue social. Nous espérons que cette coopération restera fructueuse à l'avenir. Elle est extrêmement importante pour nous, car nous devons encore réformer notre système de sécurité sociale et y introduire une assurance maladie obligatoire.

Il va sans dire que nous soutenons la proposition contenue dans le rapport du Directeur général qui vise à surmonter la crise mondiale de l'emploi dans le cadre d'un Pacte mondial pour l'emploi. Nous avons été informés grâce au BIT de l'expérience des autres pays dans leur lutte contre la crise, et cela est sans prix.

Toutefois, les conséquences de cette crise mondiale ont montré que le monde ne sera plus jamais le même. L'économie mondiale et, dans de nombreux cas l'économie nationale, doivent être envisagées d'une manière complètement différente. Il faudra du temps pour retrouver les niveaux de production industrielle antérieurs à la crise.

Des millions de citoyens dans le monde entier manquent de nourriture, n'ont pas de logement et ne bénéficient pas de services sociaux de base, en particulier les personnes âgées, les personnes handicapées et les familles avec des enfants. C'est pourquoi nous proposons de mettre à profit cette situation pour humaniser la société. Les services sociaux aux personnes nécessitent des ressources humaines abondantes, et les initiatives privées appuyées par le gouvernement peuvent procurer des millions de nouveaux emplois dans le monde. J'espère que notre initiative sera appuyée par le BIT.

J'aimerais encore une fois remercier le BIT de nous avoir donné la possibilité d'échanger nos points de vue sur la manière de faire face à la crise.

Original anglais: M. ABDELLA (ministre du Travail et des Affaires sociales, Ethiopie)

Je félicite le Directeur général, ainsi que son équipe compétente, pour le rapport excellent et complet qui a été soumis à la Conférence internationale du Travail. Ce rapport contient beaucoup d'informations concernant l'action que l'Organisation mène pour surmonter les difficultés que le monde du travail connaît en raison de la crise financière mondiale et de la récession économique.

La crise aggravera la situation déjà difficile des pauvres, des chômeurs et des personnes en sous-emploi. Certains estiment que les pays qui sont moins intégrés dans l'économie mondiale sont moins touchés par la crise financière mondiale, mais des études montrent qu'il est probable que les pays à faible revenu, particulièrement dans l'Afrique subsaharienne, soient touchés indirectement.

Les prix des biens d'exportation et les investissements étrangers directs vont certainement diminuer, les envois de fonds par des émigrés à leurs familles aussi, et les partenaires pour le développement devront peut-être réduire leur aide. Plus grave encore, les moyens de subsistance de nos populations seront touchés, car des millions d'emplois risquent de ne plus être des emplois décents.

Nos efforts pour réduire la pauvreté et encourager le développement seront perturbés. Par conséquent, étant donné que les moyens de subsistance sont menacés partout dans le monde, il est d'autant plus impérieux de relayer la promotion de l'emploi, la réduction de la pauvreté et le progrès social.

L'Ethiopie, comme nombre d'autres pays à faible revenu, se bat pour faire face à la crise économique mondiale. Notre gouvernement s'est engagé à réduire la pauvreté. Cet engagement reste très fort. Il a mis en place des politiques, des stratégies et des programmes plus crédibles et plus efficaces qui tiennent compte des réalités du pays.

L'accent mis sur la formation du capital humain, l'expansion des infrastructures, la réduction de la

vulnérabilité aux chocs, la décentralisation, l'autonomisation et le développement des capacités, vise à accélérer les transformations sur tous les fronts.

En outre, la lutte contre le chômage a été l'une des principales préoccupations de l'Éthiopie. À cet égard, il est important de souligner que diverses politiques et stratégies ont été menées pour créer les conditions nécessaires au progrès socioéconomique et aux ajustements structurels que cela suppose.

Nous avons misé sur une stratégie d'industrialisation axée sur le développement avec, à terme, l'industrialisation de notre pays. Cette stratégie est centrée sur l'utilisation appropriée des ressources humaines du pays. L'industrialisation étant le principal objectif de cette stratégie, l'accent a été mis sur le développement industriel et sur les filières agroalimentaires à forte intensité de main-d'œuvre. En outre, notre gouvernement est fermement convaincu que le secteur privé devrait être le premier employeur. Il s'agit donc de créer un cadre propice pour permettre le bon fonctionnement du secteur privé.

Comme toujours, l'Éthiopie apprécie à sa juste valeur son partenariat avec l'Organisation internationale du Travail. Les relations entre l'Éthiopie et l'OIT ne cessent de se développer. Nous avons besoin de comprendre pleinement la crise économique mondiale. Il faut aussi examiner les effets de politiques cohérentes de croissance, et le travail décent fournit une nouvelle occasion de rechercher les moyens de renforcer ce partenariat.

Ainsi, conscients des éventuelles conséquences négatives de la crise financière mondiale, nous avons organisé un colloque sur la réduction de la pauvreté au moyen du travail décent. Il s'est tenu le 23 avril 2009 en Éthiopie, et a été l'une des grandes manifestations nationales organisées pour célébrer le 90^e anniversaire de l'OIT. Nous nous félicitons de la pertinence du sujet de ce colloque. Il souligne bien l'engagement de notre gouvernement pour mettre un terme à la pauvreté grâce à de multiples stratégies plurisectorielles qui sont contenues dans un plan pour un développement rapide et durable.

Je saisis l'occasion pour réaffirmer l'engagement qu'a pris mon pays de coopérer avec l'OIT pour accroître les possibilités de travail décent, en particulier maintenant que le monde est confronté à l'une des pires crises économiques depuis la grande dépression.

Enfin, je souhaite au Directeur général, ainsi qu'à toute son équipe, le plein succès dans leurs efforts, pour que l'OIT continue de jouer son rôle et d'être à la hauteur de ses engagements, alors que bientôt elle célébrera le premier siècle de son existence. Nous appelons de nos vœux un monde meilleur, ainsi que des approches plus novatrices et plus efficaces pour répondre aux priorités pressantes d'aujourd'hui.

Original anglais: M^{me} MPARIWA (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Zimbabwe)

Le rapport du Directeur général intitulé *Faire face à la crise mondiale de l'emploi: Une reprise centrée sur le travail décent* vient à point nommé à un moment où les effets de la crise financière mondiale se font ressentir de façon dramatique dans le monde du travail.

Au Zimbabwe, les effets de cette violente crise financière internationale sont venus assombrir davantage un contexte économique déjà compliqué se

caractérisant notamment par un taux de croissance du PIB négatif, une faible capacité de production, d'importantes pertes d'emplois, une désindustrialisation massive, une pénurie alimentaire et un appauvrissement généralisé de la population. Autrement dit, avant même le déclenchement de cette crise financière internationale, mon pays était déjà aux prises avec un déficit d'emplois dans divers secteurs économiques.

La chute brutale des prix des matières premières résultant d'une diminution de la demande mondiale et de la croissance économique a conduit beaucoup d'entreprises du Zimbabwe à réduire leur activité, en particulier dans le secteur minier où la chute brutale des prix des minerais tels que le platine, le nickel, l'or, ont conduit à la fermeture d'entreprises. Ceci aboutit inévitablement à des réductions de personnel et des licenciements massifs à un moment où les entreprises n'avaient plus les moyens de mettre en œuvre des plans sociaux et des indemnités décentes. Il va sans dire que cette situation s'est traduite par une réduction des recettes issues des exportations, à une moindre utilisation des capacités dans différents secteurs industriels et, en définitive, à une réduction des recettes de l'État. Ce qui à son tour a eu un impact sur les systèmes de sécurité sociale et sur les programmes de reconversion économique pour la création d'emplois.

Je suis fier de constater toutefois que, malgré la situation dramatique à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés, le peuple du Zimbabwe s'est montré résolu à aborder ces questions de façon unie sans baisser les bras. Le nouveau système politique, conduit par un gouvernement ouvert, a redonné espoir aux zimbabwéens et je peux vous assurer que l'ensemble des partis politiques se sont engagés à travailler ensemble pour redresser le pays et le remettre sur le chemin de la croissance.

C'est dans ce contexte que nous avons mis en place toute une série de mesures et de programmes visant à encourager la croissance dans des secteurs économiques stratégiques. À cet égard, le gouvernement du Zimbabwe a lancé un programme de relance d'urgence à court terme (STERP) visant à stabiliser l'économie et à relancer la croissance. Le gouvernement a également fixé un plan d'action de cent jours pour appliquer concrètement le STERP. Dans le cadre de ce plan, les ministères ont été regroupés en cinq groupes, correspondant chacun à un domaine clé et chacun ayant une feuille de route. Ces cent jours se termineront le 6 août 2009. L'approche adoptée par le groupe auquel a été affecté mon ministère mise notamment sur la mise en place d'un dialogue social prolongé et sur le développement de dispositifs de protection sociale solides. Nous partageons la vision du Directeur général, telle qu'exprimée dans le rapport, selon laquelle une sortie honorable de la crise doit reposer sur une politique qui combine l'emploi et la protection sociale.

C'est dans un tel contexte que je demande à l'OIT, ainsi qu'à d'autres partenaires stratégiques, de nous soutenir dans notre travail auprès de nos partenaires sociaux pour l'adoption et la mise en place efficace du projet de politique en matière d'emploi.

Mon gouvernement encourage le dialogue social. Tous nos efforts seront encouragés par les consultations tripartites organisées dans le cadre du forum de négociation tripartite (FNT). Je peux vous assurer que nous faisons tout notre possible pour renforcer

cer le dialogue social entre les partenaires sociaux du Zimbabwe.

Par conséquent, je demande à l'OIT de nous soutenir dans ce processus. Je saisis l'occasion pour affirmer au nom de mon gouvernement notre soutien au Pacte mondial pour l'emploi proposé par le rapport du Directeur général.

Je remercie beaucoup les pays ici représentés qui ont aidé le gouvernement du Zimbabwe lorsque nous en éprouvions le besoin, en particulier en ce qui concerne le programme de relance. Nous sommes déterminés à ne pas décevoir notre peuple. Ainsi, votre aide sera précieuse pour permettre à mon pays de réaliser des objectifs importants pour qu'il soit également une nation qui travaille pour son peuple.

Original arabe: M. HUSAIN (travailleur, Bahreïn)

Nous célébrons aujourd'hui le 90^e anniversaire de l'Organisation internationale du Travail qui, à ses débuts en 1919, augurait d'une nouvelle ère de partenariat social, de justice sociale et de dialogue social.

Permettez-moi à présent d'examiner avec vous quelques points qui me semblent des plus importants pour notre mouvement syndical.

Commençons par la crise financière mondiale. Des millions de travailleurs dans le monde paient un prix élevé pour une crise dont ils n'ont pas été la cause. Le début de la crise s'est manifesté au Bahreïn par la crainte d'en annoncer les effets. Et pourtant, la crainte de révéler la vérité ne la fait pas disparaître, elle contribue au contraire à approfondir les faits réels et à accroître leurs effets. Nous avons commencé par dire que notre pays n'a pas souffert de la crise, puis peu à peu, nous avons commencé à entendre parler de licenciements et d'abus administratifs sous prétexte de la crise, mais aussi de privation des privilèges habituels, de réduction des dépenses et d'autres pratiques adoptées à cause de la crise financière.

Des vagues successives de licenciés ont commencé à affluer, notamment dans le secteur du bâtiment et le secteur bancaire et notre mouvement syndical était bien présent dans la lutte contre la crise. Dès le début, nous avons demandé la création d'un comité tripartite pour faire face aux conséquences de la crise financière mais la décision relative à cette demande a tardé à paraître, sous prétexte «qu'il ne faut pas réveiller le monstre tant qu'il dort». Mais ce monstre est bel et bien réveillé aujourd'hui, alors que certains d'entre nous dormaient.

Nous voulons dans notre mouvement syndical travailler tous ensemble et nous affirmons que l'existence de dispositions législatives qui rendent le licenciement plus coûteux est d'une grande importance à l'heure actuelle. De même qu'il faut imposer aux entreprises du secteur public et du secteur privé plus de transparence afin de mieux évaluer les conséquences réelles de la crise financière. Car, comment une banque ou une entreprise peut-elle prétendre souffrir de la crise financière et licencier les employés qui ont les salaires les plus bas; tout en maintenant à leur poste des responsables dont les salaires atteignent des dizaines de fois les salaires des licenciés? Comment peut-on demander aux travailleurs de payer seuls le prix de la crise? Il est nécessaire d'avoir des lois ou des décisions administratives qui fassent assumer à tout le monde les effets de la crise. Avec l'adoption de ce comité tripartite dans mon pays, nous pourrions à présent ten-

ter de jouer un rôle efficace afin de garantir à tous leur droit au travail.

Je voudrais parler aussi du droit à l'organisation syndicale. Aujourd'hui, des dizaines de milliers de travailleurs du secteur public sont privés dans notre pays du droit naturel à l'organisation syndicale, un droit qui est garanti par la Constitution du pays, ainsi que par les conventions et la Déclaration des principes fondamentaux. Malgré cela, nous subissons toujours des décisions administratives abusives prises à l'encontre de ceux qui osent revendiquer leur droit à l'organisation syndicale, et cela ne se limite pas au droit mais aussi à l'aspect économique. En effet, la réduction des dépenses, et les effets de la crise financière conduisent à arrêter le recrutement, à supprimer le travail supplémentaire et les augmentations annuelles de salaires, ils conduisent aussi à la réduction des allocations, à l'augmentation de la charge de travail et finalement à la privatisation. Tout cela sans qu'il y ait une partie qui défende les droits des travailleurs face à toutes ces mesures. Il est donc nécessaire d'exercer plus de pression afin qu'il nous soit permis d'exercer notre droit à l'organisation syndicale dans le secteur public.

En ce qui concerne la liberté de circulation des travailleurs, parler des normes internationales du travail signifie que nous appliquions les mêmes principes et non pas ceux de deux poids deux mesures. Nous approuvons la décision prise par le ministre du Travail dans le cadre de la réforme du marché du travail. Mais si le marché du travail dans ses deux composantes, les travailleurs et les employeurs, devait subir des effets de la crise, il ne faudrait pas, pour faire face à la crise, sacrifier les normes internationales du travail en imposant le travail forcé. Il faudrait plutôt mettre au point un plan dans lequel nous serions une des parties afin de renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises ainsi que des microentreprises en vue d'éviter les conséquences de cette crise. Quant à la liberté de circulation, elle est une partie intégrante du système de travail décent qui inclut le libre choix, l'égalité et le respect de la dignité humaine.

Je voudrais enfin parler de la crise vécue par le peuple palestinien. Le monde entier a pu suivre, durant le premier quart de cette année, l'agression israélienne contre la bande de Gaza qui a touché tous les habitants et plus particulièrement les plus pauvres et les plus vulnérables. Notre Organisation, qui fête aujourd'hui ses 90 ans, a un devoir moral et humain envers eux. Elle doit aider ce peuple qui subit toutes ces violences à faire face à la guerre menée contre lui. Elle doit l'aider à assurer des conditions de vie décentes, mais aussi un travail décent à des centaines de milliers de travailleurs palestiniens. Le monde ne doit pas permettre que d'autres années passent encore sans que ce peuple puisse réaliser son aspiration légitime à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant.

Original anglais: M. REDFERN (ministre du Travail et du Développement des ressources humaines, Kiribati)

Le gouvernement de Kiribati poursuit son soutien à l'OIT dans sa ferme intention d'atteindre l'objectif fondamental qu'est le travail décent. A cet égard, le gouvernement de Kiribati a approuvé la ratification des quatre dernières conventions fondamentales que Kiribati n'a pas encore ratifiées, à savoir: la convention (n° 100) sur l'égalité de rému-

nération, 1951, la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. L'instrument formel d'adhésion à ces conventions sera soumis prochainement, si possible avant la fin de cette Conférence.

Le gouvernement de Kiribati souhaite remercier la Conférence d'avoir accordé une attention particulière aux questions afférentes à la mondialisation et à la crise financière mondiale qui, d'une manière ou d'une autre, ont eu un impact négatif sur les Etats Membres.

La majeure partie des fonds de réserve gouvernementaux ayant été investis dans des institutions financières outre-mer, ces fonds sont continuellement soumis aux fluctuations des marchés financiers mondiaux. Depuis le déclenchement de la crise financière mondiale, l'année dernière, la valeur de ces fonds a diminué de façon considérable.

De plus, Kiribati dépend beaucoup du marché du travail maritime mondial pour ce qui est des opportunités d'emplois de ses marins qui, eux aussi, ont eu à souffrir de la crise financière. Kiribati est maintenant confrontée à une situation dans laquelle des possibilités d'emplois à l'étranger limitées ont conduit à une hausse du chômage et à une diminution du niveau des transferts de fonds. En outre, la population de Kiribati, notamment dans les zones urbaines, dépendant largement des importations de denrées alimentaires pour satisfaire ses besoins de bases, est devenue vulnérable face à la flambée des prix des aliments importés.

Des efforts ont été déployés par le gouvernement pour traiter de façon adéquate les conséquences de la crise financière mondiale, et je voudrais à ce stade remercier le BIT d'avoir offert une assistance technique et financière au gouvernement de Kiribati pour formuler le programme par pays de promotion du travail décent pour la période 2008-2012 et le Plan d'action national pour l'emploi des jeunes. Ces deux documents mettent tout particulièrement l'accent sur la création de possibilités d'emplois dans le pays par la création de débouchés commerciaux et d'emplois indépendants pour les jeunes, ainsi que par l'amélioration et le renforcement du développement des ressources humaines afin de faciliter l'accès de la main-d'œuvre aux marchés du travail régional et mondial.

Parallèlement aux efforts déployés par les Etats Membres pour maîtriser convenablement l'impact de la crise financière mondiale, les conséquences néfastes du changement climatique, notamment les conséquences de la hausse du niveau de la mer pour les pays de faible élévation, devraient se voir accorder la même attention à la Conférence. La hausse du niveau de la mer met en péril l'existence même des pays de faible élévation tels que Kiribati.

Dans sa stratégie destinée à parer à la menace imminente d'une hausse du niveau de la mer, le gouvernement de Kiribati donne à présent la toute première priorité à la formation et à la reconversion des travailleurs et des jeunes chômeurs, de façon à leur donner un niveau de qualification et de compétence qui leur facilitera l'accès aux marchés du travail régional et mondial. Etant donné les possibilités d'emplois restreintes dans le pays et la menace d'une hausse du niveau de la mer, notre gouvernement doit mettre l'accent sur l'emploi à l'étranger qui est une priorité de sa politique de l'emploi. Nous avons déjà mis en place avec nos partenaires

donateurs quelques initiatives pilotes dans le cadre desquelles des jeunes chômeurs et des travailleurs sont formés ou reconvertis pour pouvoir aller travailler sur une base saisonnière ou contractuelle dans les secteurs d'activité du pays donateur qui souffrent d'une pénurie de main-d'œuvre. Ces travailleurs pourraient obtenir le statut de résidents. Nous allons poursuivre cette politique avec nos autres partenaires.

Nous pensons que de tels accords permettent à nos travailleurs d'être exposés et d'apprendre à s'adapter à différents environnements de travail, ce qui, à long terme, leur permettrait de se réinstaller facilement et de contribuer à l'économie du pays hôte, plutôt que de se trouver dans la dure condition de réfugiés économiques.

Le gouvernement de Kiribati demande à l'OIT d'accorder la priorité à l'élaboration de programmes de formation professionnelle plus poussés que l'actuelle formation des jeunes à l'emploi indépendant.

Nous aimerions une approche plus stratégique, en ligne avec les priorités nationales, qui se concentre sur un développement des compétences permettant une plus grande mobilité, employabilité, adaptabilité, productivité face aux conséquences du changement climatique.

Original anglais: M. SYED MOHAMUD (travailleur, Malaisie)

La crise économique globale a créé un stress énorme et peut-être de la détresse, un terme qui semble plus approprié, pour la grande majorité de la population malaisienne. Je ne pense pas aux actionnaires des grandes sociétés, qui sont en faillite, mais au peuple de la rue, qui travaille durement et honnêtement pour vivre.

Poussés par l'avidité et en nous appuyant sur des principes très immoraux, nous avons pris une mauvaise direction. Cette période de «grande modération», comme on l'avait appelée, n'avait pas connu de récession majeure, et encore moins de catastrophe économique.

C'est un monde lourdement endetté, et le pire des services que nous rendons aujourd'hui à l'humanité, c'est de laisser les générations futures porter le fardeau de la dette que nous avons créée par nos excès.

C'est un monde où les riches sont protégés aux dépens des masses populaires. Le contribuable a renfloué les grandes sociétés, parce que ces sociétés sont devenues trop importantes pour couler. Il faut se demander maintenant pourquoi ces organisations ont pu prendre une telle ampleur, d'une manière qui n'est pas viable.

Il est aussi ironique de voir que ce sont les mêmes contribuables qui renflouent ces sociétés qui perdent leur emploi. C'est une équation très malsaine et seules des formes de réglementation plus morales peuvent empêcher que cela ne se reproduise.

L'écart de revenus s'est tellement creusé que cela ne peut tout simplement pas durer, même à court terme. L'avidité est largement responsable de cette crise et cette avidité a été suscitée par les nombreux systèmes d'enrichissement rapide que constituent les compensations pour les cadres supérieurs, conçus par les grandes sociétés, principalement dans le secteur des services financiers.

Une répartition de revenus plus équilibrée est nécessaire pour que la société puisse progresser de manière raisonnable sans connaître de telles fluctuations dans l'économie, qui appauvrissent les personnes et les pays.

Sans aucun doute, la structure mondiale de la gouvernance a déçu les habitants de la planète. Il n'est pas difficile de remédier à la situation; tout ce qu'il faut néanmoins, c'est de l'honnêteté, les moyens nécessaires et du courage pour se débarrasser de l'avidité et s'occuper de ceux qui ne recherchent que le profit.

Le monde doit simplement réagir et prendre les mesures nécessaires pour aider la population, grâce à la promotion de la convention sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage (n° 168) de l'OIT. Le mouvement des travailleurs n'a cessé de demander de fournir de telles assurances à l'échelon national. L'OIT devrait donc prendre cette idée pour la discussion et la mise en œuvre. La rémunération des travailleurs ne serait qu'une fraction de ce à quoi ils ont droit.

L'insécurité économique est un énorme facteur de vulnérabilité pour les travailleurs, pas seulement sur leur lieu de travail mais aussi dans la communauté. C'est pourquoi la garantie de l'emploi avec un salaire minimum est une source évidente du pouvoir de négociation de l'individu. Dans ce contexte, les travailleurs peuvent se réunir pour demander de meilleures conditions de travail, des salaires plus élevés, des services publics qui fonctionnent et un gouvernement responsable.

Outre la création d'emplois, ce système de garantie d'emploi donne aux travailleurs une base pour obtenir d'autres droits sociaux et économiques, tels que le droit à l'alimentation ou le droit à l'éducation. C'est ainsi que la «volonté politique» peut naître, et non grâce à la bonté des dirigeants politiques.

En définitive, ce système de garantie d'emploi va apporter des bénéfices réels, immédiatement et à long terme, dans la situation économique, sociale et politique, en améliorant la gouvernance et la politique publique, et en réalisant un travail décent pour tous.

Original portugais: M. GARCIA (employeur, Brésil)

Le patronat du Brésil a démontré sa préoccupation quant aux problèmes sociaux, en particulier en ce qui concerne les inégalités qui sont le fruit d'une mauvaise distribution des revenus et qui créent un fossé entre riches et pauvres et maintiennent les masses dans la misère.

Face à cette situation, le patronat du Brésil a mis en place un cadre propice à l'instauration d'un partenariat avec le secteur public et des entités nationales et internationales, afin de bâtir un agenda pour le développement durable. Croître économiquement et créer de nouveaux emplois ne suffit pas, il faut également favoriser le développement social par l'emploi et fournir aux travailleurs des conditions dignes de vie par un travail décent.

L'OIT définit le travail décent comme un travail productif exercé dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité, sans aucune forme de discrimination et en mesure de garantir une vie digne à toutes les personnes vivant de leur travail.

Dans ce contexte, nous signalons trois axes centraux qui engagent la responsabilité du patronat: l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire; l'abolition réelle du travail des enfants; l'abolition de la discrimination en matière d'emploi; la recherche continue du maintien des postes de travail.

Nous essayons de mettre en œuvre un développement durable qui s'appuierait sur le travail décent afin de sortir du cercle vicieux de la pauvreté. L'intégration sociale par le travail et l'augmentation des salaires réels, objectif de la justice sociale, représente une stratégie d'expansion de la demande globale de la population qui est indispensable à la consolidation du développement.

Par conséquent, l'emploi, la protection sociale de base, le respect des principes et droits fondamentaux du travail, et le dialogue social sont les bases sur lesquelles reposent la relation du patronat brésilien avec les gouvernements et les organisations de travailleurs.

C'est pourquoi nous avons misé sur l'éducation de base et la formation des jeunes, outre celle des adultes, pour les préparer au marché du travail.

Il convient de mentionner l'engagement du patronat dans des projets de lutte contre la discrimination fondée sur la race, le sexe ou l'orientation sexuelle au sein du marché du travail brésilien.

La loi brésilienne, d'ailleurs, prévoit des dispositions particulières en faveur des personnes porteuses de handicaps. En ce qui concerne les questions d'égalité, la crise ne saurait être un prétexte pour remettre en cause ces acquis, en particulier en ce qui concerne les emplois des femmes qui, déjà, doivent concilier vie professionnelle et vie familiale et qui, souvent, sont cheffes de famille.

Même en période de crise, il est important de garantir les emplois, la productivité et le travail décent. Il faut déployer des efforts pour éviter le chômage et la paupérisation des travailleurs. En dépit de la récession économique, l'économie brésilienne a permis en 2008 de créer 5,01 pour cent d'emplois nouveaux selon les chiffres publiés par le ministère du Travail et de l'Emploi du Brésil.

Voilà donc les résultats de l'engagement et des efforts des entrepreneurs brésiliens, qui sont en pourparler avec le gouvernement et des entités représentant des travailleurs en vue de trouver des alternatives viables au maintien de l'emploi, en dépit de la récession économique. L'attitude du patronat minimise l'impact de la crise financière et continue de créer de nouveaux emplois.

La CNA représente des petits, moyens et grands producteurs agricoles, ce secteur est responsable du 35 pour cent du produit intérieur brut et de 37 pour cent de la création d'emplois dans notre pays. Notre économie est encore caractérisée par des inégalités et par la précarité des conditions de travail. C'est pourquoi nous réalisons des études de pointe par le biais de l'Observatoire du manque de protection sociale en milieu rural, en identifiant les lacunes et les déficits en vue d'élaborer, de construire, avec d'autres institutions gouvernementales et non gouvernementales, les protections sociales nécessaires et fondamentales pour faire changer les choses.

C'est la responsabilité de tous de changer l'histoire de ce pays, étant donné son potentiel et l'ambition de le voir devenir un pays viable pour tous. Ce n'est que de cette façon que nous pourrions avancer et créer une effective égalité des chances.

La réduction de la pauvreté n'est possible que si le développement économique est rapide et durable, à savoir par la construction d'une passerelle entre le social et l'économie, ainsi qu'entre toutes les diversités qui existent au Brésil.

Par son potentiel d'opportunité de travail décent, le Brésil contraste positivement avec la plupart des pays en voie de développement quant au respect des

marges de liberté pour tracer des trajectoires de croissance économique accompagnée d'un nombre raisonnable d'emplois. L'augmentation du PIB et la création du travail décent sont deux éléments complémentaires en termes de développement.

La question de l'emploi, au Brésil, peut être envisagée avec optimisme en ce qui concerne le futur. Nous réunissons les conditions pour que le travail décent puisse être créé pour tous, et c'est dans ce sens que nous entendons poursuivre notre démarche.

Ceci dit, ce qui est nécessaire, c'est que les pouvoirs publics, les entreprises, les travailleurs et le secteur tertiaire collaborent tous ensemble dans l'élaboration de politiques de durabilité de l'emploi.

Original farsi: M. EGHBALI (employeur, République islamique d'Iran)

L'année 2009 est très significative à maints égards pour l'Organisation internationale du Travail. C'est l'année du quatre-vingt-dixième anniversaire de la création de l'OIT, et l'année d'une crise mondiale.

La Conférence internationale du Travail, «Parlement mondial du Travail» et principal organe de politiques de l'OIT, tient une discussion générale sur les réponses à la crise, sur l'égalité des hommes et des femmes, sur les solutions contre le VIH/sida et les défis qui en découlent sur le lieu de travail, et sur les principes et droits fondamentaux au travail.

En amont de ces discussions, l'OIT a entamé une initiative mondiale de sensibilisation de l'opinion publique à toutes ces questions dans le monde du travail. Ces travaux s'inscrivent dans la campagne globale pour le travail décent et participent à la célébration du quatre-vingt-dixième anniversaire de l'OIT.

En tant que délégué des employeurs de la République islamique d'Iran, je voudrais mettre l'accent sur le travail décent pour tous les hommes et toutes les femmes parce que le travail est essentiel au bien-être des gens. Non seulement le travail fournit un revenu, mais il permet d'avancer tant sur le plan social que sur le plan économique et peut renforcer les individus, leur famille et leur communication, mais de tels progrès demandent un travail qui soit décent.

Le travail décent correspond aux aspirations des gens dans leur vie professionnelle. En tant qu'employeurs, nous nous efforçons d'améliorer les opportunités des hommes et des femmes d'obtenir un travail décent et productif, dans des conditions de liberté, de justice et de dignité humaine. L'objectif principal est de promouvoir les droits au travail, de favoriser les opportunités d'emploi, d'accroître la protection sociale et de renforcer le dialogue social.

Il en résulte que les employeurs doivent accorder une attention particulière à l'égalité entre les hommes et les femmes au travail. La parité et la non-discrimination ont été les principes sous-jacents à l'œuvre de l'OIT depuis sa création. Toutes les normes de l'OIT valent tant pour les hommes que pour les femmes. En outre, l'OIT a adopté une stratégie visant à remédier aux inégalités hommes-femmes dans les politiques, les programmes et les projets afin de permettre aussi bien aux femmes qu'aux hommes de participer aux efforts de développement et d'en bénéficier.

La crise actuelle représente une occasion de repenser les politiques du passé, de promouvoir des

modèles de croissance novateurs et d'assurer une mondialisation équitable, durable et inclusive.

Les entreprises publiques, les syndicats et la société civile devraient traiter efficacement le problème des inégalités croissantes, se préoccuper des problèmes d'environnement et promouvoir le développement durable ainsi que le travail décent.

Quelles politiques et quel cadre peuvent aider à promouvoir une économie mondiale qui aide les travailleurs, les pauvres et les personnes vulnérables? Comment transformer les économies pauvres en économies développées? Quel doit-être le rôle du dialogue social, du tripartisme et des partenaires sociaux? Comment empêcher qu'une telle crise ne se reproduise à l'avenir? Comment les employeurs, l'OIT et le système multilatéral peuvent-ils aider en l'occurrence? Voilà les questions auxquelles nous devons faire face et, à mon avis, la seule réponse est le travail décent. Et l'égalité des hommes et des femmes est au cœur de ce travail décent.

Original anglais: M^{me} HASSEN (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Érythrée)

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'OIT d'avoir soumis à discussion, à la 98^e session, la question de la crise économique. Je voudrais également féliciter et remercier M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, pour son exposé très exhaustif et pertinent, dans lequel il préconise de régler la crise de l'emploi au moyen du travail décent, et qui met l'emploi et la protection sociale au cœur des politiques de reprise. De même, je salue la stratégie visée dans le Pacte mondial pour l'emploi, qui a pour but d'assurer un meilleur emploi et une protection sociale comme moyen de sortir de la crise.

Le rapport montre bien la gravité de la crise économique mondiale et son incidence sur l'emploi et la protection sociale. Il lance un appel en faveur de toute action nécessaire pour protéger les travailleurs et leur famille, tant dans les économies formelles que dans les économies informelles, et préconise en même temps d'aider les entreprises afin d'accélérer la reprise et de jeter les bases d'un système viable de développement économique et social qui respecte l'environnement.

Je partage les convictions du Directeur général du BIT et je voudrais maintenant brièvement passer en revue ce que le gouvernement de l'Érythrée a fait au cours des dernières années. La justice sociale et l'équité ont été au cœur de toutes nos politiques, et ce depuis la période précédant l'indépendance.

Par conséquent, nous essayons de répartir justement les richesses, d'équilibrer le développement entre les zones rurales et urbaines, entre les régions administratives, les groupes ethniques, les hommes et les femmes.

Jusqu'ici, compte tenu de nos ressources très limitées et de notre manque de main d'œuvre qualifiée, nous avons accompli beaucoup et nous avons atteint des objectifs impressionnants dans différents domaines, particulièrement en matière d'éducation, de santé, d'agriculture, de communication et d'infrastructure.

Le gouvernement de l'Érythrée estime que le processus de reconstruction nationale du pays devrait être axé sur la réforme de l'éducation. Ainsi, nous avons créé des institutions d'éducation de haut niveau, des lycées, des centres de formation professionnelle, des écoles à tous les niveaux afin de former une main-d'œuvre qualifiée.

La qualité de l'éducation s'améliore aussi progressivement. Dans le prolongement de cet effort remarquable, nous avons également fait notre possible pour fournir des services de santé efficaces et de qualité, afin d'assurer la santé de la main-d'œuvre dans le pays. C'est ainsi qu'ont été créés différentes institutions de santé, ainsi que des hôpitaux centraux, des centres de santé pédiatrique et maternelle, ce qui fait que les habitants des villes et des campagnes ont également accès aux services sociaux.

Pour ce qui est du transport, nous avons construit des routes goudronnées et des routes secondaires sur des dizaines de milliers de kilomètres et nous avons créé des grands ensembles d'habitations. Des installations et des infrastructures marines et de transports aériens contribuent également grandement au développement du pays. De même, nous avons atteint divers objectifs dans d'autres secteurs de l'économie, comme la pêche et le tourisme.

Les pouvoirs publics ne se contentent pas d'assurer des services sociaux puisqu'ils investissent également massivement dans l'agriculture, domaine où travaille la majorité de la population. Dans ce secteur, des stratégies de sécurité alimentaire, qui sont à la base de tout développement, sont l'une de nos priorités les plus urgentes. Pour y parvenir, le gouvernement s'est lancé dans de grands projets nationaux: la construction de barrages, d'installations de détournement des cours d'eau, des réservoirs d'eau. Par ailleurs, il construit des infrastructures et a également introduit l'agriculture industrielle dans plusieurs régions du pays, qu'il s'efforce de concilier avec des programmes de préservation des ressources.

Au niveau régional, les autorités procèdent à la construction de petits barrages et à la mise en œuvre de programmes de préservation de l'eau et du sol, afin d'améliorer la productivité agricole. Cette transformation de l'agriculture traditionnelle vers une agriculture moderne crée des emplois, y compris dans des activités rurales non agricoles, et elle encourage la participation des petites et moyennes entreprises et l'utilisation de produits agricoles comme principaux facteurs de production, ce qui permettra, en temps voulu, de réduire la pauvreté et d'assurer une croissance à long terme.

La question de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes est importante pour le gouvernement, qui s'attache à en promouvoir les principes dans ses politiques qu'il met en œuvre dans toute l'Erythrée. Ainsi, trente pour cent de tous les sièges politiques à tous les niveaux sont réservés aux femmes. A l'heure actuelle, 24 pour cent des ministres du cabinet et 30 pour cent des parlementaires nationaux et régionaux sont des femmes. Il y a cependant un vaste fossé qu'il faut combler par une formation idoine et adéquate.

Dans le cadre de la sécurité sociale, nous avons lancé très récemment un régime de prévoyance et nous allons recourir à d'autres systèmes de sécurité sociale et de protection sociale à grande échelle si la situation le permet.

Les pouvoirs publics déploient ces efforts en fonction de leurs propres capacités et des ressources nationales à leur disposition, dans un souci de promotion du travail décent, afin d'assurer un meilleur emploi et une meilleure protection sociale. Bien que nous ayons des succès à notre actif, nous avons encore bien du travail à réaliser avant d'assurer le développement économique durable du pays.

Le gouvernement appelle les partenaires sociaux à travailler avec lui pour assurer le dialogue social et pour permettre à long terme l'autosuffisance et un développement orienté vers la sécurité alimentaire.

En conclusion, la crise financière a un retentissement mondial mais il semblerait que ses effets se fassent d'autant plus sentir dans les pays en développement, car le problème du chômage dans ces pays n'est pas le résultat de la seule crise financière.

Par conséquent, la réponse au problème de la crise financière mondiale doit être davantage étudiée: il faut que ce travail débouche sur des politiques simples et compréhensibles, qui soient applicables dans la pratique et qui soient mesurables de façon objective, pour que nous puissions en apprécier objectivement les résultats. Même s'il s'agit de politiques très simples, certains pays auront néanmoins besoin d'un appui technique et financier, par conséquent il faut rapidement envisager comment de tels besoins peuvent être couverts, ce qui fait partie de la solution à la crise économique. En définitive, un véritable engagement politique et un dialogue sain permettront de parvenir à une solution.

Original anglais: M. QARQEN (ministre du Travail, des Affaires sociales, des Martyrs et des Handicapés, Afghanistan)

L'Afghanistan a ratifié les conventions de l'OIT (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, et (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983, et l'amendement à l'article 19 de la Constitution de l'OIT. Le processus juridique pour la ratification de ces instruments a été définitivement mis au point.

Trois décennies de guerre ont affecté l'infrastructure économique et plus de 42 pour cent des Afghans vivent en dessous du seuil de pauvreté. L'économie repose essentiellement sur l'agriculture et un grand nombre de personnes, qui vivent dans les zones rurales et travaillent principalement dans l'agriculture, l'élevage, et le jardinage ont perdu leur emploi, et partent dans les villes parce qu'on ne s'est pas suffisamment occupé du développement du secteur de l'agriculture et de l'élevage. Les petites entreprises locales qui travaillent de façon traditionnelle sont incapables de poursuivre parce qu'elles ne sont pas en mesure d'affronter la concurrence des produits importés. Les gens dans ce secteur ont aussi perdu leur travail. De plus, la création d'emplois n'a pas été suffisamment prise en compte dans les projets de développement en cours ou déjà réalisés. La question du chômage demeure donc un grand problème auquel le gouvernement et la population se trouvent confrontés.

Sur la base de la stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, la réduction de la pauvreté est l'une des priorités du gouvernement. Pour traiter cette question et celle du chômage, nous avons accordé beaucoup d'attention à la formation professionnelle et avons remporté de francs succès dans ce domaine. Si, dans le passé, la formation professionnelle n'était dispensée que dans un nombre restreint de centres publics, nous avons aujourd'hui 537 établissements publics et non publics qui assurent la formation professionnelle dans le pays, et ce domaine continue de se développer. L'an dernier, le pourcentage de personnes en formation dans ces centres a augmenté de 125 pour cent et 80 pour cent des diplômés de ces centres ont trouvé un emploi sur le marché du travail. Nous avons également ac-

cordé beaucoup d'attention aux travailleurs afghans qui quittent le pays et vont à l'étranger pour travailler. La base juridique pour l'envoi de travailleurs à l'étranger, a été élaborée et des licences ont été octroyées au secteur privé dans ce domaine. Mais les mesures que je viens de citer ne sont pas la seule solution à ce problème. Pour le résoudre, il est nécessaire d'investir dans les domaines de l'industrie, de l'agriculture, de l'énergie, de l'eau, de l'exploitation minière; et de renforcer l'attention portée à la création de nouveaux emplois.

Nous avons commencé à rédiger le projet de stratégie nationale de l'emploi pour l'Afghanistan avec la coopération de l'OIT, mais du fait de quelques problèmes techniques, ce processus avance très lentement. Par conséquent, nous devons continuer à retenir l'attention de l'OIT et de pays donateurs dans ce domaine ainsi que dans celui du développement de la formation professionnelle; et encourager l'investissement dans des domaines productifs et générateurs d'emplois, pour régler le problème du chômage.

Nous avons mis au point une stratégie de protection sociale pour les personnes handicapées, conformément à la convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983, de l'OIT. Dans le domaine de la réadaptation professionnelle et de l'emploi des personnes handicapées, nous avons également adopté un plan d'action pour les handicapés et le travail sur la partie de ce plan qui porte sur leur intégration dans l'économie est actuellement en cours. Une plus grande attention est aujourd'hui accordée à l'autonomie des personnes handicapées.

D'autre part, en tenant compte de l'importance de la parité, le gouvernement afghan s'est lancé dans un certain nombre de politiques et de projets en vue de donner aux femmes l'égalité des chances en termes d'éducation, de développement des compétences et de recrutement. Sur la base des critères établis par la stratégie du développement national afghan, le pourcentage des femmes au travail doit atteindre 30 pour cent d'ici 2010. De plus, dans les programmes de formation professionnelle, 35 pour cent sont des femmes. Au cours des sept dernières années on a donc assisté à un changement positif dans la vie des femmes et des avancées ont été réalisées en matière de position sociale et économique des femmes.

Sur la base des normes internationales, le gouvernement de l'Afghanistan a lancé des programmes spécifiques sur les questions liées au VIH/sida. Un grand programme de lutte contre le VIH/sida est actuellement mis en œuvre par le ministère de la santé publique, en coopération avec d'autres organisations, pour éviter la propagation du virus dans le pays. De plus, une stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida et ses ravages a été approuvée, et des programmes de sensibilisation ont été lancés dans tout le pays par le biais de médias, de masques et l'organisation d'ateliers. Enfin, il convient de mentionner qu'un projet pour le renforcement des capacités et la mise en application effective du droit du travail est actuellement mise en œuvre pour renforcer les capacités des juges, des travailleurs, des employeurs et des autres résidents du pays. Nous demandons instamment l'aide de l'OIT et de pays amis pour cette question.

(M. Zellhoefer prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. MAIPAKAI (ministre du Travail et des relations professionnelles, Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Je suis honoré de pouvoir m'exprimer ici en représentation de mon gouvernement, à un moment où le monde souffre d'une grave crise financière, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de l'OIT et du Directeur général du BIT, ainsi que sur le Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Au nom de ma délégation, du gouvernement et de la population de Papouasie-Nouvelle-Guinée, je souhaite remercier l'OIT de prendre toutes les mesures possibles pour faire face à la crise mondiale, sans perdre de vue ses autres responsabilités, comme en témoigne l'ordre du jour de la conférence, et en particulier la création du Comité plénier pour aborder spécifiquement cette question de la perte d'emploi.

L'OIT a à nouveau fait preuve, sous la direction de Juan Somavia, d'efficacité. L'Organisation a prouvé sa capacité à présenter des rapports d'une grande valeur pour l'humanité. Ces rapports abordent la situation réelle à laquelle nous sommes confrontés, tandis que nous nous apprêtons à relever un défi sans précédent, celui de garantir à tous l'accès à un travail décent, et ce en pleine période de crise économique mondiale.

Tant que le monde continuera de changer, ce défi restera d'actualité. Il s'agit là d'une réalité inévitable à laquelle nous faisons face, et, comme l'a indiqué le Président du Conseil d'administration dans ses remarques liminaires, nous devons trouver un équilibre entre toutes ces questions en constante évolution.

Il faut saluer le fait que l'accent soit mis dans la Conférence de cette année sur l'élimination du travail forcé et obligatoire qui en est le thème central. Le défi a été présenté et maintenant c'est à chaque pays de respecter les différentes normes fixées pour éradiquer le travail forcé. Mon gouvernement reconnaît qu'il s'agit là d'une question qui affecte directement le développement humain et national. Et comme tel il s'est engagé à respecter les préceptes fixés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

La ratification par notre pays de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, et la convention (n° 182) sur les pires formes du travail des enfants, 1999, ainsi que les actuelles réformes introduites dans de notre législation nationale témoignent de notre adhésion, tant en droit, qu'en pratique, à l'esprit et aux valeurs exprimés dans ces normes.

Mon gouvernement poursuivra l'adoption de mesures qui contribueront au bien-être et au respect des droits des citoyens. L'OIT peut s'assurer que notre pays est véritablement engagé dans la lutte contre le travail forcé. Nous soutenons l'OIT, notamment son programme IPEC sur le travail des enfants, qui a étendu la portée de la lutte contre le travail forcé à ces derniers qui sont précisément les futurs citoyens et travailleurs. En tant que pays bénéficiaire de ce programme, nous tenons à remercier l'OIT et l'Union européenne pour leur aide.

L'actuelle crise économique mondiale, qui a conduit à des pertes d'emplois considérables, reste encore un cauchemar pour nous tous. Nous avons la responsabilité de mettre en place des stratégies réalistes pour y faire face. Mon gouvernement félicite

l'OIT d'avoir joué au niveau international le rôle de pionnier dans la négociation tripartite. L'OIT est devenue un lieu privilégié pour aborder de façon constructive des questions essentielles et apporter des solutions pratiques pour limiter les pertes d'emploi au niveau mondial.

Mon gouvernement appuie la vision de l'OIT sur cette question. Mais, le niveau d'expertise et d'expérience exigé pour faire face à ce problème nous montre que nous avons encore beaucoup à faire pour régler ce problème.

Nous reconnaissons tous ici que la situation ne pourra être résolue rapidement, en raison de la complexité et de l'ampleur du problème à l'échelle mondiale. Toutefois, nous sommes pleinement confiants en la capacité de la Conférence à déterminer les approches adaptées et les meilleures pratiques pour surmonter la crise, comme elle l'a fait par le passé. Et, nous réussirons à surmonter ensemble cette nouvelle crise mondiale qui affecte nos emplois.

En tant que membre de la communauté internationale, notre pays est touché par les effets de cette crise mondiale, mais certainement dans une moindre mesure que bon nombre d'autres pays en développement. En effet, nos institutions financières ne jouent pas un rôle important au niveau international et notre économie est principalement une économie rurale d'autosubsistance. Ceci ne signifie, cependant, pas que nous soyons à l'abri de la crise. En effet, notre pays s'est engagé dans un processus de développement accéléré de ses ressources naturelles. Ainsi, nous sommes tout à fait conscients de la nécessité de prendre les devants et de travailler ensemble au niveau international sur cette question.

En ce qui concerne les autres questions soulevées par la Conférence, nous remercions l'OIT d'avoir inscrit à l'ordre du jour la question du VIH/sida qui est désormais une préoccupation majeure pour le monde du travail. Notre pays a adopté une loi sur la gestion et la prévention du VIH/sida et a encouragé la mise en place de politiques de lutte contre ce fléau sur le lieu de travail dans les secteurs public et privé. Le secteur privé a notamment mis en place une coalition des entreprises contre le VIH/sida.

Une autre question qui a été également abordée est celle de l'égalité entre hommes et femmes. Cette question est fondamentale pour garantir un monde juste et équitable dans le processus du développement. Mon gouvernement soutient l'OIT dans cette cause pour laquelle il s'est engagé. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, de plus en plus de femmes ont désormais la possibilité de rivaliser et d'avancer main dans la main avec les hommes, qui sont devenus pour elles de véritables partenaires, et ce, dans tous les aspects et à tous les niveaux professionnels.

Mon gouvernement a, également, pris des mesures importantes pour adopter les meilleures pratiques en vue d'améliorer la vie de la population de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le travail décent et le tripartisme doivent être les moteurs d'un développement équitable et équilibré. La politique nationale du conseil exécutif national en faveur du travail décent qui doit être adoptée prochainement, ainsi que les réformes législatives, la formulation tripartite et le développement du programme par pays pour le travail décent témoignent des efforts que nous accomplissons pour améliorer les conditions de travail dans notre pays. Notre gouvernement se félicite de la dimension humaine de l'Agenda du travail dé-

cent, qui est parfaitement compatible avec les aspirations économiques et sociales du pays.

A cet effet, nous devons trouver un équilibre et travailler de façon étroite avec toutes les parties concernées, y compris les partenaires sociaux.

Enfin, je voudrais rappeler l'engagement de mon gouvernement vis-à-vis du travail décent. Nous devons faire en sorte que les travailleurs travaillent dans des conditions justes et équitables. L'esprit du tripartisme encourage les travailleurs du pays à aborder la question du déficit de travail décent dans tous les secteurs de l'économie.

Nous avons toujours salué le travail de l'OIT dans notre pays. Nous avons engagé notre détermination, nos ressources et nos efforts pour parvenir à un travail décent et productif. Ce sont là les objectifs de mon gouvernement. L'OIT sera bientôt informée de la décision du conseil exécutif sur la ratification de la Résolution relative aux privilèges et immunités de l'OIT. Nous sommes également engagés sur la question des réformes de la structure extérieure de l'OIT, en vue d'une majeure efficacité de ses programmes et ses activités au niveau local. Nous continuerons à renforcer le partenariat avec l'OIT et à travailler ensemble dans un esprit de coopération. En tant que membre de la communauté internationale et de l'OIT, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est concernée par le succès de cette Conférence.

M. DIALLO (*ministre du Travail, de la Réforme administrative et de la Formation publique, Guinée*)

La République de Guinée est profondément convaincue que la solution à la crise économique et financière d'aujourd'hui passe nécessairement par l'implication active de l'OIT dans la recherche de voies et moyens à même de circonscrire son ampleur, ses incidences sociales et ses graves répercussions, notamment sur le secteur privé qui crée le plus d'emplois.

Nous sommes en face d'une question cruciale, qui porte atteinte aux fondements mêmes du développement de tous les pays.

A cet égard, une réforme du système monétaire international doublée d'une réglementation moins laxiste des marchés financiers s'impose pour juguler les causes profondes et les conséquences néfastes de la crise actuelle.

Ma délégation appuie pleinement les recommandations contenues dans le rapport du Directeur général et invite les mandants de l'OIT à en donner effet.

La Guinée s'honore d'avoir ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT et lutte depuis toujours contre toutes les formes de travail forcé et pour la promotion des droits de l'homme. A cet effet, le gouvernement a mis en œuvre une politique volontariste de lutte contre le travail forcé en faveur des couches vulnérables que sont les femmes, les jeunes – scolarisés ou non –, les personnes handicapées, etc.

S'agissant de l'égalité entre hommes et femmes, la nécessité de promouvoir la justice sociale comme fondement du travail décent engage à renforcer et à amplifier les mesures destinées à la mise en œuvre effective de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, en tant que cadre de référence pour atteindre les objectifs du travail décent et lutter contre la pauvreté.

En ce qui concerne la situation des territoires arabes occupés de la Palestine, ma délégation condamne sans réserve les pratiques répressives des

forces d'occupation israéliennes contre les populations arabes de la Palestine. Elle partage entièrement les conclusions du rapport du Directeur général sur la nécessité d'un engagement conséquent de la communauté internationale en faveur, non seulement d'une paix juste, durable et globale consacrant la fin de l'occupation, mais aussi de la création d'un Etat palestinien viable, vivant en paix et en sécurité avec Israël.

La Guinée, à l'instar des autres Etats Membres, a commémoré avec succès au mois d'avril les 90 ans d'existence de l'OIT, avec une forte implication du bureau sous-régional de Dakar, ainsi que des autorités politiques et des organisations nationales d'employeurs et de travailleurs.

Les manifestations ont ressorti l'importance majeure du traitement diligent des questions relatives à la promotion du dialogue social, l'instauration de la paix sociale, la mise en œuvre de politiques d'emploi, de protection sociale, de lutte contre le VIH/sida, de politiques dynamiques de rémunération, etc.

Je voudrais ici renouveler la gratitude du peuple et du gouvernement guinéen envers M. le Directeur général du BIT et tous ses collaborateurs pour l'appui de l'OIT à mon pays en cette phase de transition politique amorcée depuis le 23 décembre 2008.

La ferme détermination du Conseil national pour la démocratie et le développement et du gouvernement à conduire cette transition pacifique ne fera pas défaut. Le gouvernement a rendu public un ambitieux programme d'action multiforme destiné à améliorer les conditions de vie et de travail des populations. Il en appelle encore une fois au soutien de la communauté internationale pour l'accompagner davantage dans sa politique résolue contre la malgouvernance chronique et tous les travers qui ont longtemps pesé sur le développement harmonieux de la Guinée.

Pour finir, je voudrais réaffirmer la détermination de mon pays à contribuer inlassablement au rayonnement des valeurs qui fondent notre Organisation commune, à travers le respect de ses engagements constitutionnels, la promotion des droits fondamentaux du travail, la justice sociale et l'égalité pour tous.

Original anglais: M^{me} SUFIAN (ministre d'Etat chargé du Travail et de l'Emploi, Bangladesh)

De par mon expérience syndicale, je suis très attachée à l'OIT. Je remercie l'Organisation pour ce qu'elle fait en faveur des droits des travailleurs depuis 90 ans déjà et lui souhaite que son action prenne encore de l'ampleur.

Je tiens à remercier le Directeur général de son rapport exhaustif. Nous nous félicitons des efforts inlassables qu'il déploie pour faire face aux défis auxquels nous sommes confrontés. L'emploi et le travail décent font figure d'éléments essentiels pour une reprise durable. Des questions comme la création d'emplois, les entreprises durables et la protection sociale font l'objet aujourd'hui de débats à l'échelon national et international.

Il n'y a pas de solutions faciles à cette crise. La réforme du système financier mondial doit être profonde si l'on veut corriger les déséquilibres existants, et les réponses à la crise globales et coordonnées. Si les mesures envisagées ne visent pas le long terme, cette session de la Conférence restera sans grande utilité.

Le rapport du Directeur général souligne cet aspect et bien d'autres encore. Il nous faut viser des conclusions nuancées convenant à nos mandants ainsi qu'aux acteurs extérieurs à l'Organisation. Dans cet esprit, je voudrais mettre en exergue plusieurs principes auxquels mon gouvernement est attaché. Tout d'abord, pour une action contre la crise fondée sur le travail décent, il faut axer les mesures sur les populations et sur le développement. Ensuite, nous devons promouvoir les emplois verts pour compenser l'impact des changements climatiques sur le monde du travail. Enfin, les travailleurs migrants doivent pouvoir jouir de leurs droits et d'une protection adéquate, et tant les pays d'origine que les pays d'accueil doivent œuvrer de concert pour atténuer l'impact des pertes d'emplois sur les migrants potentiels et ceux qui rentrent au pays.

Nous avons certaines attentes quant à l'action que l'OIT doit entreprendre, compte tenu de nos difficultés à l'échelon national. Ainsi, l'OIT devrait fournir une assistance technique en vue de l'élaboration d'une politique nationale pour le renforcement des compétences qui devra contribuer à une création d'emplois durable aux niveaux national et international. Elle devrait aussi évaluer la faisabilité de la mise en œuvre d'un régime de protection sociale de base complet visant essentiellement les catégories vulnérables et les chômeurs. Il conviendrait aussi qu'elle recherche des méthodes novatrices pour assurer l'accès des travailleurs informels à un certain niveau de couverture sociale. Enfin, l'OIT doit promouvoir la viabilité des entreprises en étayant ses programmes de renforcement des capacités.

Pour terminer, je tiens à vous présenter brièvement les politiques nationales du Bangladesh en matière de travail et d'emploi.

Notre gouvernement est convaincu que la création d'emplois est une condition préalable à une croissance économique saine. Sous la direction du Premier ministre, M^{me} Sheikh Hasina, le gouvernement s'emploie à prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer la qualité de vie des travailleurs et supprimer la discrimination salariale entre hommes et femmes. Le gouvernement examine à l'heure actuelle de nouvelles propositions sur les réformes à apporter à la législation du travail. En outre, nous sommes au stade final de l'élaboration de la loi sur la protection sociale des travailleurs. Parallèlement, nous avons enregistré des progrès considérables dans la lutte contre le travail des enfants. Nous progressons dans l'élaboration d'une stratégie globale pour l'abolition de cette pratique. Dans le cadre de son programme électoral, mon gouvernement s'est engagé à faire en sorte qu'il y ait au moins un emploi par famille. Nous sommes déterminés à réaliser cet objectif à terme.

Cependant, les restrictions budgétaires nous empêchent souvent d'entreprendre une action de plus grande envergure. Nous espérons que nous parviendrons, grâce à l'appui et l'assistance de la communauté internationale, à surmonter ces difficultés et à assurer l'accès de nos populations à une vie dans la dignité.

Longue vie au Bangladesh! Longue vie à l'OIT!

Original anglais: M^{me} PONCINI (représentante, Fédération internationale des femmes diplômées des universités)

Il s'agit d'une déclaration conjointe des membres suivants de la Commission de la CONGO sur le

statut des femmes et de son groupe de travail sur les femmes, l'emploi et le développement économique: la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, l'Alliance internationale des femmes, le Conseil international des femmes, la Worldwide Organization for Women, l'Association des femmes du Pacifique et d'Asie du Sud-Est, Zonta International, la Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté, la Fédération des clubs de femmes américaines à l'étranger, le Réseau international pour la prévention de la maltraitance envers les personnes âgées, la Fédération des femmes pour la paix mondiale, la Fondation Sommet mondial des Femmes, Solar Cookers International, la Commission africaine des promoteurs de la santé et des droits de l'homme, le Conseil international des femmes juives et Femmes Africa Solidarité.

Nous tenons à féliciter le Directeur général et les membres du Bureau du rapport intitulé *Faire face à la crise mondiale de l'emploi: Une reprise centrée sur le travail décent*. Nous nous félicitons en particulier du paragraphe 15 concernant un Pacte mondial pour l'emploi qui répond aux besoins immédiats des travailleurs de des secteurs formel et informel de l'économie, des familles et des entreprises, tout en jetant les bases d'une mondialisation équitable soutenue par un mode de croissance équilibré sur les plans social, environnemental et économique.

Mais nous regrettons que les questions d'égalité entre hommes et femmes n'aient pas été intégrées dans le rapport. Par exemple, alors que ce document indique que les pertes d'emplois sont massives dans les industries manufacturières et les industries travaillant pour l'exportation et qu'elles contribuent à grossir le nombre de travailleurs du secteur informel, que les travailleurs au bénéfice de contrats temporaires et ceux qui sont sans contrat sont les premiers à souffrir de la crise, et que la pauvreté a été aggravée par ladite crise, en revanche le rapport ne précise rien sur le ratio hommes-femmes. Il n'indique pas non plus quelle est la proportion de femmes qui perdent leur travail par rapport aux hommes mais ne bénéficient pas d'allocations de chômage ni de protection sociale.

Si l'égalité des sexes était au cœur de la Déclaration de l'OIT de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, en revanche ce rapport ne parle pas de mesures proactives de nature juridique et politique ni d'une assistance au développement susceptibles de réduire les inégalités entre hommes et femmes lorsqu'il s'agit de faire face aux pertes d'emploi. Par exemple, comment les jeunes femmes peuvent-elles bénéficier de l'égalité d'accès à des possibilités de formation non traditionnelle?

Nous proposons que l'on procède à des vérifications de la prise en compte des questions d'égalité entre hommes et femmes et que l'on prévoie un budget à cet effet pour faire en sorte que le travail productif et reproductif des femmes de tous âges constitue une part équitable de la croissance économique et ne représente pas seulement des dépenses sociales. Il faut impérativement disposer de données ventilées par sexe et par âge pour chaque processus d'établissement de rapport, de vérification et d'évaluation.

Cela étant dit, nous sommes très satisfaits et nous remercions le Conseil d'administration du BIT d'avoir inscrit la question de *L'égalité entre*

hommes et femmes au cœur du travail décent au point VI de l'ordre du jour, mais nous regrettons que les débats aient été réduits de deux jours pour faire place d'urgence au sommet sur la crise mondiale de l'emploi.

Nous nous félicitons de ce rapport parce qu'il traite de toutes les formes de discriminations directes et indirectes et des relations de pouvoir asymétriques qui sont les causes profondes des déficits de travail décent accumulés au cours d'une vie. Il démontre qu'il faudrait que les perspectives d'égalité entre hommes et femmes deviennent un domaine d'action à part entière de l'OIT et un thème régulier de la Conférence, doté de son propre budget et de son propre programme de travail, si nous voulons obtenir l'égalité dans les faits.

En outre, l'intégration de la question de l'égalité hommes-femmes doit être un objectif stratégique et systématique de toutes les activités de l'OIT. Cela garantirait que la quête d'un travail décent pour les hommes en période de crise ne se fasse pas au détriment de l'égalité des droits et de l'autonomisation des femmes, ou inversement. La crise économique et financière actuelle montre à l'évidence que les droits des femmes au travail décent et en matière de procréation sont réduits.

Il est par ailleurs très important de cibler les femmes de tous âges. Pendant des siècles, la société patriarcale a assigné les femmes exclusivement aux tâches ménagères et ne les a laissées entrer dans le marché du travail que récemment, pour qu'elles jouent surtout le rôle de tampons dans le cadre de crises économiques ou sociales ou de conflits armés. Bien que la législation ait bien progressé en matière de droits des femmes, dans la pratique ce sont toujours les femmes qui assument le plus grand fardeau de relations professionnelles triangulaires déguisées. De nombreuses causes de la discrimination à l'égard des femmes ont leurs racines non pas dans le marché du travail mais dans les perceptions et les normes sociales qui nuisent aux perspectives de travail décent des femmes. Nous devons mettre en place de nouvelles lois en matière d'égalité ainsi que de nouveaux régimes de sécurité sociale qui tiennent compte de toutes les activités invisibles et non rémunérées qui contribuent à la durabilité des entreprises et au développement durable en général.

Enfin, la qualité des droits *de jure* des femmes constitue un grand défi. Ces droits n'ont pas amélioré la qualité de la vie des femmes, qui continuent d'assumer le double fardeau du travail et de la vie de famille, bien que la notion de partage du travail et des responsabilités liées à la famille entre les hommes et les femmes ait gagné du terrain dans certains pays. Le travail décent pour les femmes continue à ne pas être respecté, les femmes étant restreintes à certaines catégories d'emplois et ces emplois étant perçus comme ayant moins de valeur que ceux des hommes, cette discrimination se traduisant par des différences de salaires.

Nous exhortons les gouvernements, les partenaires sociaux et les organisations non gouvernementales à utiliser les normes internationales telles que la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les conventions de l'OIT en matière d'égalité hommes-femmes pour fournir un travail décent et des perspectives de carrière décentes aux femmes, et lorsque cela est nécessaire, à prendre des mesures fermes dans les organisations gouvernementales pour que les femmes atteignent des positions où

elles sont à même de contribuer aux prises de décisions politiques et économiques.

Nous demandons à ménager de la place pour un dialogue social avec les femmes par le biais de l'établissement de sections de femmes au sein des syndicats et des organisations d'employeurs, en promouvant l'établissement de réseaux entre les femmes de la société civile et des ONG, et en exerçant une pression sur les décideurs principalement masculins qui continuent de dominer les structures organisationnelles de négociation collective.

Original portugais: M^{me} GOULART (travailleuse, Brésil)

Cette session de la Conférence internationale du Travail se tient à un moment où l'économie mondiale doit faire face à la crise la plus grave depuis 1929. Ayant débuté aux Etats-Unis, elle s'est rapidement étendue à toute la planète, dévastant le système financier, les bourses des valeurs, avec des conséquences très défavorables sur le commerce international, la production industrielle et l'emploi.

Les conséquences sociales de la crise économique et financière peuvent se mesurer aux millions de travailleurs et de travailleuses qui, dans le monde entier, ont perdu leur emploi à cause de la contraction du crédit, des revenus et de la consommation, du risque imminent de faillite des grandes entreprises financières et industrielles, provoquant une précarisation et une informalisation accrue du travail et renforçant les inégalités sociales.

La crise actuelle découle directement de la prédominance du capital spéculatif sur le capital productif, marquée par la circulation libre des capitaux et par un système financier déréglementé. Cette crise a fait voler en éclats la théorie politique du néolibéralisme et le mythe selon lequel les mécanismes du marché sont les plus efficaces pour distribuer les ressources économiques de la société.

Les privatisations, les marchés financiers déréglementés, la privatisation de l'économie, les privilèges donnés au capital spéculatif, la flexibilité introduite dans la législation du travail, la précarisation des relations de travail – tous éléments, entre autres, de «l'Etat minimum» – se sont avérés être de simples mécanismes pour concentrer encore plus la richesse et les revenus et centraliser le capital.

Les élites politiques et des milieux d'affaires qui, durant les trente dernières années, ont diabolisé l'intervention de l'Etat dans l'économie et imposé par la force un Etat minimum, réclament maintenant que l'Etat fasse supporter à la société tout entière les dommages qu'ils ont causés. Le monde constate que des milliards de dollars sont mobilisés par les banques centrales et les institutions financières internationales – des deniers publics – pour «fluidifier» les marchés et éviter la faillite des banques et du système financier international.

Bien que le programme néolibéral à l'évidence n'est pas viable, on veut nous faire croire que la crise actuelle résulte de l'action ponctuelle et négligente de certains opérateurs, à l'origine circonscrite aux *subprimes* du marché immobilier nord-américain. Une telle argumentation a pour but d'éviter un débat plus approfondi sur les caractéristiques et l'ampleur de la crise systémique d'un modèle qui s'effondre et sur l'impérieuse nécessité d'un plus grand contrôle social et démocratique de l'activité économique, de l'intervention de l'Etat et de la planification étatique de l'économie.

Les travailleurs brésiliens demandent qu'une alternative démocratique à la crise économique et fi-

nancière soit envisagée, pour que le redressement économique profite à la majorité des travailleurs à travers un programme qui conjugue les droits sociaux des travailleurs, l'emploi décent avec des salaires convenables et un développement durable, comme cela est stipulé dans la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

C'est pourquoi il est crucial de conjuguer les efforts du mouvement syndical, des secteurs politiques démocratiques et progressistes et des gouvernements nationaux dans la défense d'un nouvel ordre économique et social et de réformes démocratiques dans les institutions financières internationales pour mettre en place une nouvelle architecture financière et économique destinée à contrôler et à réglementer les flux de capitaux et les mouvements spéculatifs.

Dans ce processus, il est urgent que le mouvement syndical développe la syndicalisation, la défense de l'emploi, la représentation politique des travailleurs, la négociation collective, et élargisse les garanties économiques et sociales des travailleurs.

Il y a encore beaucoup à faire pour transformer la lutte en un véritable dialogue social, pour institutionnaliser et transformer en des droits consacrés les prémisses que la croissance favorisera le travail décent avec des salaires convenables pour tous, pour que les droits des travailleurs soient respectés, que de nouveaux mécanismes de protection sociale soient mis en place et que les instruments de l'OIT qui sont présentés dans l'encadré 14 du rapport du Directeur général et qui sont pertinents dans le contexte de la crise fassent l'objet d'une promotion efficace.

Au Brésil, nous souhaitons promouvoir l'Agenda du travail décent et le refléter dans une véritable campagne nationale qui rassemble les Etats, les municipalités, les syndicats, les fédérations et confédérations syndicales pour réduire les inégalités fondées sur le sexe, la race et l'ethnie.

Au cours de ces cinq dernières années, le Brésil a connu un développement économique sans précédent. C'est la trajectoire la plus remarquable de ces trente dernières années avec un impact extrêmement positif. Les salaires moyens ont augmenté, les centrales syndicales ont présenté une voix unie pour affronter la crise. Nous avons présenté notre plan au président Lula en exigeant une contrepartie sociale, notamment la garantie de l'emploi pour les travailleurs dans les entreprises et les secteurs économiques qui ont bénéficié de l'aide publique ou de réductions d'impôts.

Nous pensons qu'il est important de mettre en œuvre le projet de loi sur un salaire minimum garanti et de ratifier les conventions n^{os} 151 et 158.

Il est de notre responsabilité à tous de renforcer le tripartisme et les partenaires sociaux pour faire face, grâce au dialogue social, aux effets de la crise mondiale de l'emploi en adoptant le Pacte mondial pour l'emploi à cette 98^e session de la Conférence internationale du Travail, en garantissant des politiques sociales qui minimisent les effets de la crise sur les travailleurs, et aussi de promouvoir un modèle de croissance économique novateur pour réaliser une mondialisation juste, intégratrice et durable.

Original anglais: M. NGONGONDO (gouvernement, Malawi)

Je voudrais féliciter l'OIT pour la célébration du dixième anniversaire de l'adoption de la convention (n^o 182) sur les pires formes de travail des enfants,

1999, que le Malawi a été le deuxième pays à ratifier.

Ma délégation est heureuse de constater que la Conférence, cette année, focalise son attention notamment sur la crise financière mondiale qui touche aussi bien les pays en développement que les pays développés. Nous félicitons le Directeur général pour son rapport, qui nous donne des indications utiles sur le travail qui doit être accompli afin de faire face à cette crise par le biais de politiques de travail décent.

Cette crise mondiale affecte la situation de l'emploi à différents degrés dans les différents pays, à tel point que la difficulté de mettre en place une démarche commune ne doit pas être sous-estimée. Il est donc impératif que tous les pays, y compris les pays en développement et les pays émergents, puissent participer à la mise en place de mesures de redressement selon leurs besoins, notamment en matière de politiques.

Au Malawi, nous devons faire face à un grand nombre de défis dans le domaine de l'emploi, notamment pour les jeunes et les habitants des zones rurales, en raison de la crise financière mondiale, qui a eu une incidence sur notre microéconomie et notre macroéconomie. En tant que pays parmi les moins avancés dont l'économie repose essentiellement sur l'exportation de produits de base, le Malawi dépend largement des flux financiers internationaux et requiert des plans spécifiques de relance de l'emploi.

Dans le cadre de sa réponse nationale à la crise, le Malawi a lancé un certain nombre d'initiatives visant à stimuler son économie et à créer plus d'emplois, dont des mesures visant à stabiliser les fondamentaux macroéconomiques afin de créer un environnement économique favorable susceptible d'attirer des investissements locaux et étrangers. Au cours des quatre dernières années, nous avons eu des résultats positifs. Par exemple, au cours de l'exercice 2007-08, notre économie a affiché un taux de croissance de 9,7 pour cent, tandis que celui de 2008-09 est projeté à 8,5 pour cent, une diminution due en partie aux effets de la crise financière mondiale. Néanmoins, nous attendons une augmentation des investissements et du taux d'emploi dans le pays grâce à cette tendance économique positive.

Qui plus est, afin de stimuler l'emploi dans les zones rurales, nous avons mis en place le Fonds pour le développement des zones rurales du Malawi (MARDEF) et adopté le mouvement «Un village, un produit» (OVOP). En outre, au cours de l'exercice 2009-10, le gouvernement mettra en place un fonds pour le développement de la jeunesse à hauteur de 3 milliards de kwacha malawiens destiné à créer des emplois pour les jeunes à travers la promotion des petites entreprises.

Un autre défi auquel doivent faire face les travailleurs du Malawi et qui affecte leur productivité est l'épidémie du VIH/sida. En 2007, le Conseil d'administration du BIT a décidé d'inscrire à l'ordre du jour des sessions de 2009 et de 2010 de la Conférence internationale du Travail un point concernant l'élaboration d'une recommandation autonome sur le VIH/sida dans le monde du travail, selon le processus de la double discussion.

Nous sommes conscients de l'importance qu'il y a à aborder cette épidémie afin que la main-d'œuvre soit plus productive et contribue au développement national. A cette fin, un certain nombre de mesures ont été prises au niveau national, notamment la

création du Département de la nutrition et du VIH/sida au sein du Bureau du Président, destiné à conseiller pour ce qui est de la réponse nationale au VIH/sida. En outre, la Commission nationale sur le sida a été mise en place par le gouvernement afin de coordonner les programmes et de focaliser le soutien des donateurs et des partenaires pour le développement. Notre défi consiste à faire en sorte que ces structures fonctionnent efficacement dans la pratique.

Je souhaite conclure en rappelant que, malgré les efforts que nous avons déployés en vue de stimuler l'économie et, partant, de créer des emplois, un certain nombre de défis restent à relever. A cet égard, nous sommes reconnaissants de l'aide technique et financière fournie par l'OIT pour la mise en place de différents programmes, dont notamment le programme par pays de promotion du travail décent, ainsi que deux projets sur le VIH/sida, à savoir le programme de lutte contre le VIH/sida sur le lieu de travail et les mesures d'atténuation de l'impact du VIH/sida sur le secteur des transports.

Cependant, compte tenu de la gravité de la crise financière mondiale, qui menace d'anéantir les avancées effectuées par le Malawi au cours de ces dernières années, ma délégation recherche davantage d'assistance technique et financière de la part de l'OIT et de ses autres partenaires. Nous pensons qu'une telle assistance contribuerait dans une large mesure à stimuler l'économie et à créer des emplois dans notre pays.

Original arabe: M. DJEMEM (représentant, Confédération internationale des syndicats arabes)

Nous voulons remercier le Directeur général, M. Somavia pour son rapport au sujet du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et pour l'examen de la question du travail forcé qui touche plus de 53 pays. Rien n'est encore fait pour interdire cette forme d'esclavage, surtout dans le contexte du néolibéralisme, de la mondialisation et de la crise financière internationale avec la montée du chômage qui l'accompagne.

Au cours de l'année passée et du haut de cette tribune, notre syndicat a parlé d'une campagne syndicale arabe en faveur de tous les droits et libertés syndicaux des travailleurs dans la patrie arabe. Je suis heureux, cette année, de rendre hommage au progrès réalisé à ce propos en Arabie saoudite, dans le Sultanat d'Oman, au Qatar et aux Emirats arabes unis. Je me félicite des mesures qui ont été prises à cet égard après notre récente visite au cours de laquelle nous avons pris connaissance de la situation et établi des contacts avec les organisations de travailleurs de ces pays arabes.

Nous avons pris connaissance du rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés. Ce rapport aborde certaines réalités qui prouvent sans aucun doute qu'Israël continue à ignorer la légitimité internationale et les résolutions des Nations Unies en poursuivant l'occupation de la Palestine, du Golan syrien et des fermes de Shebaa et de Kfarchouba au Liban. Il a parlé du caractère agressif d'Israël qui continue à tuer et à massacrer le peuple palestinien et à l'assiéger à Gaza et dans d'autres parties de la Palestine occupée, qui a construit le mur raciste et qui confisque les terres palestiniennes.

Le rapport parle d'Israël comme d'un pays d'occupation qui fait fi du droit international. Les habitants autochtones sont devenus des étrangers sur leur sol. Nous demandons à la communauté internationale d'aider les travailleurs et le peuple palestiniens à créer un Etat indépendant palestinien avec pour capitale Al-Qods.

Nous demandons également le retrait des forces d'occupation de l'Iraq et la sauvegarde de sa souveraineté et de son unité.

Nous demandons également que les trois îles soient restituées à la souveraineté arabe. Nous demandons aussi au nouveau gouvernement américain de coopérer avec le gouvernement du Soudan pour résoudre le problème du Darfour.

Nous condamnons avec force la décision du Tribunal pénal international concernant le Président soudanais Omar el-Béchir. Nous pensons qu'il n'existe aucune justice dans ce monde. Bien au contraire, les criminels israéliens sont innocentés pour ce qu'ils font en Palestine et les américains pour ce qu'ils ont fait en Iraq et les innocents sont condamnés.

C'est là le crime de notre époque.

Original russe: M. POTAPOV (représentant, Confédération générale des syndicats)

M. Shcherbakov ayant été empêché de venir à Genève pour des raisons personnelles, je présente son intervention à sa place.

La présente session de la Conférence coïncide avec le 90^e anniversaire de l'OIT. En cette date anniversaire importante, je tiens à féliciter l'OIT et lui souhaiter le plein succès dans ses travaux à venir au nom des travailleurs et des syndicats de la Communauté d'Etats indépendants (CEI).

L'OIT a contribué d'une façon prépondérante à imposer le principe de la justice sociale dans le domaine du travail et de la politique sociale. C'est elle qui la première a appelé à une mondialisation équitable, et elle aussi qui a lancé une campagne en faveur de cet objectif, campagne qui bénéficie du plein soutien du mouvement syndical mondial. L'Agenda du travail décent et la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable constituent désormais les cartes de visite de l'Organisation.

La décision du Directeur général d'axer son rapport sur la question de l'emploi et de la protection sociale à l'heure de la crise mondiale nous semble très judicieuse au regard des circonstances actuelles. Cependant, si les grands problèmes ne sont pas pris en main, les mesures de lutte contre la crise sont vouées à l'échec. Protéger l'emploi dans toute la mesure du possible, c'est là le principal souci des syndicats de la CEI à l'heure actuelle.

Le rapport du Directeur général nous donne une image très nette et précise de la réalité de la crise de l'emploi, et des différents moyens envisageables pour y remédier. Nous pensons cependant que le texte ne tient pas suffisamment compte des problèmes qui touchent notre région.

Nous convenons avec le Directeur général que la crise est née de l'échec de la mondialisation actuelle, d'un capitalisme «casino» transnational fondé sur une course effrénée au profit, d'un mépris affiché pour les besoins des populations en matière sociale et d'une foi absurde dans la toute-puissance de l'économie de marché.

Il faut rechercher un nouveau modèle d'économie mondiale servant l'intérêt des différentes économies

nationales, qui devra se fonder sur le principe de la justice sociale et l'idée d'une gouvernance efficace, démocratique et responsable. L'application de l'Agenda du travail décent à tous les niveaux constitue à cette fin un préalable.

La proposition relative à l'instauration d'un Pacte mondial pour l'emploi qui figure dans le rapport revêt une importance particulière et constitue l'un des principaux outils de riposte à la crise. La Confédération générale des syndicats se rallie à cette proposition et s'emploiera à assurer sa réalisation. Le succès de ce projet constituerait un grand progrès dans les efforts entrepris à l'échelon international pour résoudre les problèmes d'emploi. Or c'est là un élément crucial pour venir à bout de la crise. Nous approuvons aussi le rôle dévolu dans le rapport aux partenaires sociaux et, par conséquent, aux syndicats, en ce qui concerne le suivi des aspects relatifs au Pacte mondial pour l'emploi.

La Confédération générale des syndicats soutient la position du mouvement syndical international telle qu'exprimée dans les déclarations de Washington et de Londres. Pour nous, les travailleurs n'ont pas à faire les frais de la crise. Nous devons refuser par ailleurs le démantèlement de principes et mécanismes du dialogue social pourtant éprouvés de longue date sous le prétexte de difficultés réelles ou imaginaires. Nous ne permettrons pas non plus la violation des conventions collectives, la non-application des programmes sociaux, le non-versement des salaires et prestations, et la marginalisation des syndicats.

Notre position et nos propositions quant aux mesures de lutte contre la crise figurent dans un texte que nous avons adopté en avril dernier sous le titre *Déclaration relative à la situation socioéconomique dans les Etats de la CEI et à l'action des syndicats dans le contexte de la crise financière mondiale*.

Je signale pour conclure que nous souscrivons aux conclusions de la Huitième Réunion régionale européenne, dans laquelle il est dit que l'OIT doit jouer un rôle de chef de file dans les efforts déployés à l'échelon mondial pour aider l'humanité à venir à bout de la crise sans nuire aux intérêts des travailleurs. L'OIT peut compter à cet égard sur le soutien des organisations syndicales de la CEI.

M. MOBIO (représentant, Fédération des associations de fonctionnaires internationaux)

C'est un immense honneur, que de prendre la parole devant cette auguste assemblée, à l'occasion de la 98^e Conférence internationale du travail, au nom de la Fédération des associations et syndicats de fonctionnaires internationaux, (FICSA), fédération qui représente plus de 50 000 fonctionnaires du système commun des Nations Unies et de plusieurs autres organisations internationales.

Je suis moi-même fonctionnaire de l'Organisation mondiale de la Santé mais, aujourd'hui, j'interviens au nom des membres de la FICSA, lesquels vous adressent plein succès dans vos travaux et présentent tous leurs vœux à l'OIT à l'occasion de son 90^e anniversaire.

Cette organisation presque centenaire, a beaucoup contribué à l'amélioration des relations de travail, de la sécurité et de la salubrité au travail, du droit du travail, à la réduction du temps du travail, la réglementation du travail pénible et de bien d'autres domaines dans lesquels les acquis font la fierté du monde du travail.

Tous les travailleurs bénéficient encore aujourd'hui des avancées obtenues de haute lutte, et souvent arrachées aux décideurs et aux employeurs. Je voudrais en citer ici quelques unes: le droit d'association et le droit de négociation collective, contenus dans les conventions n^{os} 87 et 98, pour n'évoquer que ceux-ci.

Néanmoins, il faut reconnaître qu'il reste encore beaucoup à faire et j'en veux pour preuve les différents points à l'ordre du jour de cette 98^e Conférence internationale du Travail, sur lesquels vous êtes appelés à statuer: les droits du travail décent; l'égalité des sexes et, sans aucun doute, les implications de la crise financière mondiale sur les relations au travail, l'emploi et la protection sociale.

Le système commun des Nations Unies a ceci de particulier que tous les acquis obtenus de haute lutte ne sont que partiellement, voire pas du tout, appliqués dans ses organisations.

Concernant la négociation collective, de tous les syndicats et associations de fonctionnaires internationaux, seul le Syndicat du personnel du BIT bénéficie, en principe, de la négociation collective dans ses relations avec l'administration du BIT. Cependant, il faut rappeler que nos conditions d'emploi ne sont pas décidées dans nos organisations respectives, mais par l'Assemblée générale des Nations Unies, sur recommandation de la Commission de la fonction publique internationale au sein de laquelle le terme «négociation collective» est devenu tabou. Nous ne sommes que consultés sur la détermination de nos conditions d'emploi.

Concernant le droit d'association, même s'il est reconnu en principe par les textes des règlements et statuts du personnel, force est de constater que son application effective rencontre encore aujourd'hui d'énormes difficultés dans plusieurs organisations internationales.

Mes propos aujourd'hui ont pour unique but de vous apporter la preuve que les acquis et les droits syndicaux que tous les travailleurs du monde sont en droit de revendiquer, ne sont pas appliqués aux fonctionnaires internationaux.

Les fonctionnaires internationaux sont des travailleurs à part entière, et, à ce titre, devraient bénéficier de la protection et des droits syndicaux contenus dans les textes adoptés par l'OIT. Dans ce sens, nous demandons à cet auguste assemblée d'assurer que les fonctionnaires internationaux puissent négocier leurs conditions d'emploi à l'instar de tous les travailleurs du monde, qu'ils exercent dans la fonction publique nationale ou dans le secteur privé.

L'autre point que la FICSA voudrait aborder devant cette assemblée est celui relatif à la bonne administration de la justice par le Tribunal administratif de l'OIT. L'Assemblée générale des Nations Unies vient d'adopter de nouvelles dispositions pour la mise en place d'un nouveau Tribunal administratif qui sera effective à partir du 1^{er} juillet 2009. Même si ce nouvel instrument n'est pas parfait, car il reste beaucoup à faire, c'est un premier pas vers un système de justice indépendant au sein des Nations Unies. La Conférence internationale du Travail et le Conseil d'administration du BIT ayant fondé le Tribunal administratif de l'OIT, ils sont les seuls organes mandatés pour connaître toute modification du statut et des règles de fonctionnement de ce tribunal.

Pendant plusieurs années, la FICSA et d'autres entités de représentation du personnel, y compris le

Syndicat du personnel du BIT, ont demandé que la personnalité juridique leur soit reconnue. Malheureusement, la dernière révision du fonctionnement du Tribunal administratif de l'OIT n'a pas donné les résultats souhaités et n'a accordé que le recours amiable.

Devant la recrudescence des cas de harcèlement, moral ou sexuel, des discriminations, de contrats précaires, devant la peur des représailles, les fonctionnaires internationaux victimes de ces actes et comportements n'osent pas attaquer les organisations ou les supérieurs hiérarchiques devant les instances chargées de connaître de ces cas.

Il est important que les organes de représentation du personnel aient la personnalité juridique afin de représenter et de défendre les droits et les intérêts de leurs membres.

La FICSA pense que cette auguste assemblée a le pouvoir de demander la révision des règles de fonctionnement du Tribunal administratif de l'OIT. Toutes les parties concernées doivent être invitées à participer à tout le mécanisme de révision du fonctionnement de ce tribunal pour qu'enfin la personnalité juridique soit reconnue aux entités de représentation des fonctionnaires internationaux afin que l'universalité des règles et principes édictés par l'OIT ne s'arrête pas aux portes des organisations intergouvernementales.

Nous demandons la mise en pratique des principes que nous prônons.

Je remercie l'OIT de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole mais je regrette d'avoir à intervenir devant une salle pratiquement vide. Nous comprenons aisément que votre programme soit chargé, mais nous souhaitons, l'année prochaine, pouvoir nous adresser à une audience plus nombreuse car nous avons un message important à faire passer à la Conférence.

Original anglais: M. PANDEY (employeur, Népal)

C'est pour moi un honneur d'intervenir au nom des employeurs du Népal à cette session de la Conférence internationale du Travail.

Ce forum est très important pour moi, non seulement parce qu'il est tripartite, mais parce qu'il a lieu à un moment crucial sur le plan mondial, alors que des millions d'emplois sont en péril à cause de la crise financière. La crise financière a eu un impact négatif sur le développement socioéconomique et la situation de l'emploi dans le monde entier. Le Directeur général en a largement parlé dans son rapport. Pour traiter cette question, il est également important de modifier en profondeur nos politiques et nos stratégies. En outre, ce problème est commun aux employeurs, aux travailleurs et au gouvernement. Nous devons donc tous bien comprendre cela et travailler en étroite collaboration.

L'économie de marché et la mondialisation ont créé des débouchés et suscité des enjeux. Elles ont donné lieu à de nouvelles pratiques en matière d'emploi, qui sont nécessaires pour rester compétitifs sur le marché mondial. Les employeurs ont besoin du soutien tacite de l'OIT pour traiter des questions interdépendantes liées à la mondialisation et promouvoir les normes du travail. Il est grand temps que l'OIT s'occupe des problèmes qui surgissent sur les marchés de l'emploi et qui ont fait obstacle à la croissance économique et à l'amélioration de la qualité de la vie professionnelle.

Les employeurs népalais veulent aussi créer davantage d'entreprises, plus d'emplois et plus de ri-

chesses, afin de réduire la pauvreté et de promouvoir la croissance économique. Toutes les questions relatives au travail examinées par l'OIT doivent être renforcées à la lumière de ces objectifs. L'accent doit tout particulièrement être mis sur l'impact socio-économique des normes, notamment dans un pays en développement comme le Népal. Certaines questions nouvelles dont s'occupe l'OIT, par exemple l'extension de la sécurité sociale à l'économie informelle, nécessitent des solutions pragmatiques.

La stratégie de développement du Népal met l'accent principalement sur le rôle croissant du secteur privé pour la croissance économique et la création d'emplois. Toutefois, le secteur des entreprises n'a pas pu atteindre la croissance prévue. Le secteur privé connaît des difficultés pour améliorer la croissance économique. Selon une enquête récente, réalisée conjointement par la Banque asiatique de développement, le BIT, le Ministère du développement international et la FNCII du Népal, les conflits sociaux fréquents, la défaillance du pouvoir et l'instabilité politique sont les obstacles majeurs à une croissance solidaire.

Vous connaissez la situation politique du Népal qui traverse une phase de transition. A ce stade, nous rencontrons des difficultés à créer davantage de moyens de subsistance, tout en soutenant les emplois existants. Nous nous efforçons toutefois de répondre aux problèmes socioéconomiques, malgré un contexte défavorable pour les entreprises. Dans cette période de troubles, les industries népalaises ont une multitude de problèmes à affronter. Le déficit énergétique a été un obstacle majeur à l'amélioration des relations professionnelles, tandis que l'instabilité politique qui perdure et d'autres problèmes connexes ont également entravé le fonctionnement et la croissance des entreprises.

Je ne vais pas revenir sur les avancées que nous avons réalisées, car les représentants de mon gouvernement en ont déjà parlé. Notre préoccupation principale est de préserver les emplois existants et de créer un climat propice à l'instauration de la paix sociale et à la création d'emplois, pour un développement socioéconomique durable du pays.

Nous, les employeurs du Népal, déployons des efforts pour favoriser l'harmonie au travail et nous avons mis l'accent sur la promotion du dialogue social. Dans un contexte de changement, des réformes législatives sont nécessaires, et nous n'avons cessé d'œuvrer dans ce sens. Le chômage, notamment chez les jeunes, est l'un des plus graves problèmes au Népal. A l'heure actuelle, nous travaillons avec le gouvernement pour mettre en place un programme d'auto-entreprise pour les jeunes.

Il importe que la Conférence élabore une résolution pour traiter les questions que les délégués ont débattues et exprimées. Nos préoccupations peuvent varier en fonction de la situation de nos pays, mais il y a des questions communes auxquelles nous devons tous faire face. Nous devons parvenir à un consensus pour trouver des solutions à ces questions.

Je demande instamment à l'OIT d'examiner les questions en tenant compte des réalités sur le terrain, pour en dégager des modalités permettant d'avoir une meilleure qualité de vie au travail et d'assurer la croissance durable des entreprises.

Par conséquent, l'OIT doit apporter davantage d'assistance spécifique à ses mandants pour mettre

en œuvre les activités qui contribueraient à la réalisation des objectifs souhaités.

N'oublions pas que le pouvoir de l'OIT émane de ses mandants. Si nous voulons que l'OIT soit plus forte dans la communauté internationale, il faut d'abord que ses mandants le soient.

Cette année, nous célébrons le 90^e anniversaire de l'OIT. J'aimerais vous féliciter tous à cette occasion. Nous avons beaucoup avancé, mais il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre l'objectif du travail décent pour tous les hommes et toutes les femmes de la planète. Pour cela, nous devons rester unis et aller de l'avant en nous inspirant des progrès déjà réalisés.

Original anglais: M. HILMAN (employeur, Indonésie)

Le message contenu dans le rapport du Directeur général revêt une importance toute particulière. Il est très opportun étant donné la situation mondiale actuelle. Il souligne certains éléments essentiels qui doivent être étudiés sérieusement par le secteur des entreprises de mon pays. L'impact de la crise financière mondiale, et le nombre croissant de chômeurs dans la population active vont inévitablement alourdir notre fardeau, tandis que nous nous efforçons d'atteindre l'objectif du travail décent.

En ce qui concerne la situation socioéconomique, le chômage est le problème fondamental pour les pays en développement. Dans les cas de crises financières mondiales, la population active a tendance à s'inquiéter devant une situation qui ne lui permet pas de faire ses propres choix de vie. A cet égard, nous sommes convaincus que nous devons poursuivre la lutte pour éviter que le chômage ne s'aggrave.

Nous ne devons donc pas hésiter à résoudre ensemble les problèmes qui nous affectent tous. Je suis également convaincu que, grâce à cette Conférence, nous pouvons saisir cette possibilité de mettre en place, ensemble, des programmes concrets et cohérents. Il faut se tourner vers l'avenir, pour tenter d'aller plus loin dans la création d'emplois et l'augmentation du niveau des embauches.

Les entreprises indonésiennes considèrent que, pour faire face à la crise, la relance de la croissance économique par l'investissement peut et continue d'être le facteur déterminant de la reprise. Il ne fait aucun doute que l'investissement apporte avec lui un plus grand nombre de possibilités d'emplois. C'est pourquoi nous pensons que de nouveaux investissements, notamment étrangers, nous aideraient sûrement dans nos efforts pour assumer nos responsabilités socioéconomiques pour répondre aux besoins de la population.

Permettez-moi à ce stade de lancer un appel à cette éminente Organisation et plus particulièrement à tous les pays et les investisseurs étrangers potentiels, pour qu'ils étudient les avantages qu'ils auraient à investir leurs capitaux en Indonésie. Je peux vous garantir que, si vous investissez dans mon pays, vous aurez accès à une large main-d'œuvre et vous contribuerez à nos efforts concrets pour résorber le chômage dans notre pays ou dans d'autres pays en développement.

Dans ce contexte, mon organisation s'est engagée à être un partenaire fiable pour de tels investissements. L'expérience nous a montré que des entreprises plus fortes, dotées de solides investissements, sont l'une des solutions pour atteindre un objectif commun dans le domaine économique. C'est aussi

un moyen stratégique d'atteindre la prospérité et la richesse pour la plupart des pays en développement.

Je voudrais maintenant dire quelques mots du dialogue tripartite en Indonésie, vu sous l'angle des entreprises. Nous restons engagés à favoriser un contexte propice et harmonieux pour toutes les parties prenantes. Selon nous, un climat harmonieux qui rassemble les employeurs et les employés dans une relation mutuellement bénéfique est vital.

A ce titre, l'APINDO a travaillé dur, de concert avec les syndicats, pour promouvoir et préserver de telles relations à tous les niveaux, y compris dans tous les secteurs d'activité et toutes les usines du pays. Je voudrais d'ailleurs saisir cette occasion pour remercier le gouvernement de son soutien.

Nous réitérons également notre conviction que des relations harmonieuses permettant au gouvernement, à l'APINDO et aux travailleurs d'œuvrer de concert et avec l'appui du Bureau de l'OIT à Djakarta, nous conduiront sur la bonne voie.

Pour conclure, mon organisation considère que le mécanisme tripartite est crucial pour la conduite démocratique des relations professionnelles. Nous espérons que ces relations pourront constamment nous aider à résoudre les problèmes du marché du travail pour atteindre nos objectifs communs.

Je voudrais, pour conclure, dire que l'APINDO croit fermement dans nos efforts pour créer et maintenir des relations professionnelles harmonieuses en Indonésie.

Original arabe: M. AL-DARRAJI (travailleur, Iraq)

C'est un honneur pour moi de transmettre au Président et aux membres de cette Conférence les salutations des organisations syndicales et des travailleurs en Iraq, et leur souhait de voir la Conférence réaliser les objectifs qu'elle s'est proposée et adopter les décisions et les recommandations qui assurent à la société le bonheur et le bien-être et notamment face à la situation et aux développements graves que connaît le monde à l'heure actuelle.

En effet dans ces moments où s'amplifie l'acharnement de l'impérialisme mondial à mettre la main sur les biens des peuples, les appauvrir, les affamer et imposer une politique dont le seul résultat est la hausse excessive des prix des produits alimentaires de base, on peut craindre une catastrophe humanitaire réelle comme le signale la FAO qui affirme dans ses dernières statistiques que près d'un milliard d'êtres humains dans le monde souffre de la famine, et que ce nombre ne cesse d'augmenter, d'autant plus que la crise économique mondiale continue d'affecter tous les peuples du monde et notamment les syndicats et la classe ouvrière qui va être laminée par le chômage après le licenciement de milliers de travailleurs qui viendront s'ajouter aux nombreux chômeurs qui existent déjà.

Les travailleurs du monde entier attendent de votre Conférence qu'elle trouve des solutions efficaces qui garantissent leur survie et celle de leur famille. Parmi ces travailleurs, les travailleurs de l'Iraq espèrent bénéficier d'une part importante de votre attention qui corresponde à la situation désastreuse qu'ils connaissent en raison de l'occupation de leur pays et de ses conséquences. Ainsi on peut citer notamment la destruction des infrastructures industrielle, sociale, et culturelle, et les infrastructures des services, ainsi que l'extension du chômage, du travail précaire et non décent et celui des

enfants. L'Iraq n'a jamais connu une situation aussi catastrophique.

L'Union générale des travailleurs de l'Iraq, avec ses sections syndicales, reste fermement attachée à sa légitimité et à son rôle dans la promotion de la vie économique, sociale et politique et la reconstruction de l'Etat de droit. Elle est décidée à faire face aux tentatives de privatisation de ses richesses pétrolières ainsi que de l'enseignement, du système de santé et des autres services. Nous soutenons tous les efforts réels déployés pour reconstruire les infrastructures de base et créer des emplois afin de faire face à ce chômage qui ne cesse d'augmenter, efforts qui bénéficient de l'aide de l'Organisation arabe du travail, de l'OIT et de la Confédération internationale des syndicats arabes ainsi que des organisations syndicales arabes et internationales. Les travailleurs de l'Iraq et leur mouvement syndical demandent votre intervention auprès du gouvernement iraquien afin qu'il retire l'ordonnance du Conseil des ministres n° 8750 promulguée en 2005 et ordonnant le gel des avoirs et des biens de la Fédération iraquienne des travailleurs.

Notre région arabe connaît des développements graves dont on peut craindre des conséquences désastreuses non seulement pour la région mais aussi pour la paix et la sécurité internationales. Et en premier lieu, la poursuite par l'entité sioniste raciste de son agression contre le peuple arabe de Palestine et de ses pratiques quotidiennes de massacre et d'exil forcé contre ce peuple, sans oublier ce qui s'est passé récemment dans la bande de Gaza, de violations, de destruction et de blocus économique. Ces pratiques dépassent toutes les limites connues, et notamment après l'arrivée de l'extrême-droite au pouvoir en Israël et ses déclarations provocatrices, qui ne peuvent que nous éloigner de la logique de paix attendue. Parmi ces déclarations, l'insistance d'Israël à maintenir sous occupation les hauteurs du Golan et à proclamer Jérusalem capitale éternelle de l'entité sioniste, ainsi que les menaces permanentes d'occuper le sud-Liban et d'attaquer la Syrie et l'Iran. Toutes ces pratiques contraires à la morale n'ont fait qu'aggraver le conflit arabo-sioniste et minent tous les efforts internationaux qui visent à l'instauration de la paix dans la région.

Nous voudrions enfin exprimer notre considération et notre estime pour les efforts de l'Organisation internationale du Travail visant à instaurer les règles de la justice sociale. Nous remercions l'Organisation arabe du travail, et la Confédération internationale des syndicats arabes ainsi que les fédérations et organisations arabes et internationales et les syndicats des travailleurs qui ont soutenu et continuent de soutenir la lutte de la classe ouvrière iraquienne et du peuple iraquien.

Original arabe: M. KABAHA (travailleur, Palestine)

J'ai le plaisir de vous transmettre les salutations des travailleurs et du peuple palestiniens. Ils vous demandent de les soutenir davantage car ils mènent une vie dure, qu'aucun être humain ne peut supporter, du fait de l'injustice et du terrorisme appliqués par les autorités d'occupation israéliennes.

Les travailleurs palestiniens sont pourchassés tous les jours par l'armée israélienne qui les arrête, les emprisonne, les frappe, les soumet à la torture et à l'humiliation. Les travailleurs de Palestine doivent tous les matins rechercher du travail. Ils font leurs adieux à leurs familles parce qu'ils ne sont jamais sûrs de rentrer chez eux sains et saufs. Ils travaillent

dur et à la sueur de leur front. Le chômage et la pauvreté sont répandus au sein de la population à cause de l'occupation israélienne qui lui impose un blocus militaire et l'empêche de se déplacer. Les forces d'occupation établissent des centaines de barrières militaires. Ils pratiquent les pires formes de discrimination raciale; ils confisquent les terres, construisent des colonies, détruisent les maisons, chassent les populations de chez elles, détruisent les mosquées et les églises, travaillent à la judaïsation de Jérusalem et érigent le mur de séparation. Et tout cela par la force des armes.

Les travailleurs de Palestine remercient infiniment le Directeur général d'avoir envoyé une mission de haut niveau. Les membres de cette mission ont pu constater de leurs propres yeux les pratiques racistes d'Israël contre les travailleurs et le peuple de Palestine. Nous remercions l'OIT pour ses efforts, mais nous estimons que l'OIT devrait dénoncer la position d'Israël qui continue à violer les résolutions internationales et refuse l'instauration de la paix. Nous en appelons à vous pour que vous exprimiez une plus grande solidarité avec le peuple palestinien.

Le rapport du Directeur général qualifie les souffrances des travailleurs de Palestine de catastrophe humanitaire véritable, ce qui est contraire aux chartes et normes internationales et notamment à la Convention de La Haye de 1907 et à la Déclaration des droits de l'homme. Israël porte atteinte aux libertés et droits syndicaux, humains, sociaux et économiques des travailleurs et du peuple de Palestine. On ne peut plus compter le nombre de prisonniers dans les prisons israéliennes parmi lesquels une majorité de travailleurs.

L'agression militaire et la guerre israéliennes contre Gaza a détruit l'infrastructure et en particulier les écoles, les hôpitaux et des milliers de maisons. Le Siège de la Confédération des syndicats de travailleurs de Palestine a été détruit et des milliers de femmes, d'enfants et de personnes âgées ont été obligés de partir parce qu'ils n'avaient plus de maison. Les réseaux d'eau et d'électricité ont été détruits. Les liens entre les différentes parties de notre terre ont été coupés et notre patrie a été réduite à des cantons isolés et assiégés. Les Israéliens ont utilisé contre Gaza des armes interdites au niveau international et ont exercé la politique de blocage et de blocus. Ils ont pratiqué le nettoyage ethnique contre les travailleurs et le peuple de Palestine.

Ce terrorisme quotidien perpétré par Israël a besoin de la solidarité internationale pour imposer au gouvernement d'extrême droite de retirer ses forces des territoires palestiniens occupés ainsi que des autres territoires arabes occupés, de supprimer les colonies, d'empêcher les colons de détruire les biens des palestiniens et d'accorder le droit de retour aux palestiniens en vertu de la résolution 194.

Nous en appelons à notre Organisation pour qu'elle donne des précisions sur la réalité du terrorisme et du racisme d'Israël. Une paix juste et globale ne peut se réaliser sans la création d'un État palestinien avec pour capitale Al-Qods et le retrait des soldats israéliens du Golan et du Sud-Liban.

*Original arabe: M. AHMED ABDELAZIZ GHANDOUR
(travailleur, Soudan)*

Au nom de la Confédération des syndicats du Soudan, je souhaite plein succès à notre conférence et l'adoption de décisions et de résolutions qui répondent aux aspirations des travailleurs, des em-

ployeurs et des gouvernements et à l'espoir des populations de voir un jour mises en œuvre les politiques sages qui les sortent de la spirale des crises successives.

Cette Conférence se tient à un moment très délicat pour le monde entier, je parle bien sûr de la crise économique et financière qui n'a épargné aucun pays, ni riche, ni pauvre, aucun gouvernement, aucune multinationale. Il est certain que le Directeur général a fait le choix judicieux de débattre ici de la manière de faire face à la crise et des solutions à apporter face aux conséquences de cette crise financière et économique.

A travers ces efforts sérieux pour sortir de la crise et à travers les décisions et les recommandations adoptées, l'OIT pourra mettre en place une feuille de route pour ses membres et pourquoi pas entraîner les autres organisations internationales et les acteurs de l'économie mondiale à chercher des solutions propres à résoudre avec sagesse et sérieux les problèmes concrets. Elle doit tirer les leçons des échecs du passé et préparer un avenir meilleur où l'on pourra instaurer le bien-être et le développement pour toutes les populations.

Le Conseil d'administration a certainement fait le bon choix en adoptant parmi les points à l'ordre du jour la crise économique mondiale et la création de la commission d'experts. Grâce à ces experts, spécialistes et analystes économiques qui vont nous faire profiter de leur expérience, nous espérons arriver à des solutions qui nous permettent de surmonter cette crise.

Vous vous rappelez sans doute que l'année dernière à la même époque nous discussions de la crise alimentaire dans le monde et de la façon de s'en sortir, et nous revoilà devant une autre crise, la crise économique dont on n'a pas fini de voir les conséquences et que subissent toutes les populations du monde, au Nord comme au Sud.

Les leçons tirées de la crise alimentaire d'hier et celles de la crise à d'aujourd'hui renforcent notre conviction que les solutions partielles, les accommodages et la poursuite d'une globalisation sauvage ne peuvent nous permettre de construire un monde plus juste, au contraire, elles ne peuvent que conduire à la destruction du monde et menacer la stabilité, la sécurité et la paix sociale. Mais grâce aux efforts de notre organisation et à la lutte qu'elle mène contre la pauvreté, nous pouvons espérer un avenir meilleur.

Nous devons nous libérer de ce capitalisme sauvage qui a confirmé son échec en encourageant les malversations financières et freinant la production alimentaire et a ainsi engendré toutes sortes de problèmes et empêché la croissance dans le monde entier.

Nous devons adopter une nouvelle théorie économique où l'homme sera l'axe principal, la production et la construction son slogan, et l'égalité entre les humains ainsi que leur bien-être son objectif.

Nous devons suivre enfin la proposition du Directeur général d'adopter un Pacte mondial pour l'emploi qui nous aide à sortir de cette dépression et qui constitue le premier pas vers la relance de la production et le moyen de préserver la sécurité et la stabilité de la société.

Le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés palestiniens met en évidence une tragédie humanitaire réelle qui a été et reste toujours une honte pour

ce monde qui appelle à la liberté et l'indépendance et prétend vénérer les droits de l'homme. Ce qui s'est passé en Palestine en général et dans la bande de Gaza en particulier depuis notre Conférence, l'année dernière, reflète la détérioration constante de la situation. Le blocus imposé à Gaza, l'occupation, l'étranglement des populations palestiniennes, les contraintes imposées aux travailleurs et la poursuite de l'occupation du Golan et de territoires libanais, ne font qu'exprimer cette absence des valeurs humaines, ce recul des idées de justice et de liberté et le règne de la logique de la force au lieu de la puissance de la logique.

De cette tribune, nous appelons à mettre fin à l'occupation sous toutes ses formes, et instaurer un État palestinien avec Al-Qods pour capitale. Nous espérons aussi que la situation de ce pays frère, l'Iraq, puisse s'améliorer avec la sortie des forces d'occupation américaines.

En conclusion, je voudrais signaler que notre pays qui a conclu le plus important accord de paix de ce siècle en signant l'accord de paix global de 2005 connaît toujours une rébellion dans le Darfour, et nous appelons ici la communauté internationale à soutenir les efforts déployés par l'Union africaine et la Ligue arabe dans les négociations qui se déroulent au Qatar entre le gouvernement soudanais et les rebelles afin de parvenir à une paix globale.

Nous espérons que cette Conférence pourra adopter des décisions et des recommandations rapidement applicables afin d'éviter à notre monde une catastrophe imminente.

M. RUSU (*travailleur, Roumanie*)

La Conférence de l'OIT de cette année se déroule dans une période extrêmement difficile pour tous les Membres de cette organisation internationale; nous sommes confrontés à une crise qui a pour effet un taux de chômage très élevé et une croissance alarmante de la pauvreté dans le monde entier. Aussi, le cadre créé par cette réunion tripartite mondiale est-il fondamental pour définir des solutions et des directions d'action qui contribuent à améliorer les situations difficiles auxquelles les travailleurs et leur famille sont confrontés de par le monde.

Nous saluons la décision du Conseil d'administration du BIT de proposer les éléments d'un Pacte mondial pour l'emploi en tant que contribution de l'OIT au redressement des économies et des marchés de capitaux, ainsi qu'à la protection des travailleurs. Ce pacte est également basé sur la création d'emplois de qualité et productifs, et sur les conditions nécessaires pour assurer un travail décent pour tous.

Nous sommes convaincus que ce Pacte mondial est une bonne réponse, dans l'esprit du travail décent, à la crise à laquelle les organisations qui forment le système tripartite de l'OIT sont confrontées.

Ce Pacte mondial doit représenter aussi un engagement commun des Membres de l'OIT qui sont les principaux acteurs de l'économie réelle et doivent s'engager à appuyer le redressement de la situation économique et sociale de leur pays.

La démarche de l'OIT concernant l'élimination du travail forcé et obligatoire, qui est un élément essentiel de la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail, est remarquable et essentielle pour assurer l'équité, le progrès et la justice sociale.

Le problème de l'élimination du travail forcé et obligatoire, abordé dans le rapport du Directeur gé-

néral de cette année élaboré dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail, constitue une autre préoccupation pour les organisations syndicales de Roumanie.

Pour nous, en tant que représentants des organisations des travailleurs, il est très inquiétant de voir que, d'après les estimations de l'OIT, le nombre de victimes du travail forcé au niveau mondial demeure considérable.

Le phénomène de la mondialisation et la crise actuelle peuvent porter préjudice au progrès social. Nous considérons que chaque Etat Membre de l'OIT est tenu de respecter la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail et, implicitement, d'éliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire.

La crise économique mondiale se fait sentir aussi en Roumanie, d'autant plus que, à la fin de 2008, une nouvelle coalition politique s'est formée à la suite des élections parlementaires.

Nous considérons que le dialogue social et la pratique du tripartisme entre le gouvernement et les organisations représentatives de travailleurs et d'employeurs au niveau national doivent permettre, à présent, d'aboutir à des solutions qui renforcent la cohésion sociale et de tirer des conclusions judicieuses en ce qui concerne la situation et les priorités nationales.

Nous soulignons l'importance de la réunion du G20 du mois d'avril de cette année, qui a démontré que la protection de l'emploi dans les pays pauvres et en développement, mais aussi dans les pays développés suscite une préoccupation croissante, jetant ainsi les bases d'un plan global de redressement.

Dans le contexte de la crise actuelle, le gouvernement de la Roumanie, à la suite d'une consultation des partenaires sociaux, a présenté des propositions législatives qui consistent à réduire les frais du secteur public; étendre la période de versement des prestations de chômage; offrir des facilités aux employeurs et travailleurs pendant l'interruption temporaire de leur activité; augmenter les contributions pour les assurances sociales.

L'inspection du travail joue un rôle particulier à cet égard, en plus d'assurer de bonnes relations de travail dans le pays. Nous regrettons que le gouvernement de la Roumanie cherche, en ce moment spécial, à politiser cette institution par un acte législatif et ne respecte pas les dispositions de la convention n° 81, ratifiée par la Roumanie en 1947.

Nous exprimons notre mécontentement devant la non-application par le gouvernement de la Roumanie des dispositions de la loi, adoptée par le parlement, concernant la revalorisation des salaires dans le secteur de l'enseignement, l'absence de fonds nécessaires au secteur de la recherche et de l'innovation, la situation du système salarial dans le secteur budgétaire, le non-respect des décisions juridiques relatives à l'octroi de droits salariaux par certaines institutions publiques, éléments indispensables à la construction du dialogue social.

L'expérience, le réseau et les ressources tripartites de l'OIT nous sont réellement utiles dans ces circonstances, et nous vous remercions pour tout l'appui dont nous avons bénéficié de la part de l'Organisation et pour l'appui dont nous jouirons aussi à l'avenir.

Je voudrais conclure mon intervention en vous adressant le salut chaleureux des travailleuses et des travailleurs roumains et nous assurons de notre ap-

pui les actions de l'OIT pour la transposition en pratique de la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux au travail.

Original espagnol: M. CASTILLO (travailleur, Uruguay)

Au nom de la Centrale unique des travailleurs de l'Uruguay, la délégation du PIT-CNT voudrait faire part clairement de sa position concernant les questions examinées et le rapport soumis par le Directeur général à cette 98^e session de la CIT.

Nous avons discuté de la crise mondiale et de ses conséquences et, en outre des vues des gouvernements, des travailleurs et des employeurs, nous avons pris connaissance d'une méthode d'analyse qui, partant de la réalité, c'est-à-dire de la crise, porte sur les résultats de la crise, c'est-à-dire ses effets sur l'économie réelle et ses conséquences négatives pour l'emploi.

Cette façon d'analyser la réalité a donné lieu à des commentaires, à savoir que le monde ne serait plus le même, que nous sommes tous dans la même galère, et qu'il est nécessaire que les gouvernements adoptent des mesures budgétaires, afin d'atténuer les effets de la crise, de maintenir les emplois, voire d'en créer.

Certains sont partisans de mesures pour protéger l'emploi en ayant recours à la flexibilisation du travail, à la flexi-sécurité dont il a été beaucoup question, à des mesures anticycliques. Nous partageons ces théories mais, face à la croissance brutale de la pauvreté et de la misère dans notre région, nous pensons que les mesures prises par le gouvernement de l'Uruguay sont idoines et adéquates. En effet, alors que nous étions encore en période de croissance, l'Etat a affecté des ressources pour créer un plan d'urgence pour augmenter les allocations familiales, et pour accroître la couverture de l'assurance santé. Ainsi, la pauvreté, qui frappait 1 personne sur 3 dans mon pays, en touche maintenant 1 sur 5.

Mais peu, voire rien n'a été dit des causes de cette crise et des autres crises, différentes ou moins importantes, survenues dans le passé. Ces causes n'ont pas été mentionnées dans le document du G20, ni à Washington ni à Londres.

Peu, voire rien n'a été dit de la nécessité que les partenaires sociaux et les gouvernements responsables de l'ordre mondial et de l'économie fassent une autocritique sérieuse et profonde du modèle dominant. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il faut renforcer les mécanismes du dialogue social et du tripartisme, et surtout de la négociation collective, laquelle fait l'objet des conventions n^{os} 98 et 154.

Dans ses rapports, le Directeur général dit qu'il s'engage à tirer des conclusions concernant le modèle de mondialisation qui touche à sa fin, afin de jeter les bases d'une nouvelle mondialisation, qui reposerait sur la croissance économique, sur un développement social durable, juste et respectueux de l'environnement, et sur des économies et sociétés ouvertes.

Il est certain qu'ont été évoqués certains aspects négatifs du modèle actuel, par exemple les déséquilibres croissants de l'économie mondiale, et le creusement des inégalités de revenus dans les différents pays, et de la répartition des richesses. Mais il n'a pas été question clairement du caractère systémique de la crise mondiale, ni des causes les plus profondes de cette fracture.

Nous croyons que, si l'on n'analyse pas les erreurs du passé, on est condamné à les répéter.

Les travailleurs d'Amérique latine ne sont pas disposés à céder sur leurs droits, surtout ceux qui sont consacrés dans les conventions fondamentales de l'OIT. Bien au contraire, il est urgent et nécessaire de progresser dans la ratification et l'application de la convention n^o 102 afin de disposer en temps de crise d'une législation de base sur les prestations sociales, comme le prévoit cette convention. Elle reste tout à fait d'actualité depuis 57 ans. Nous voulons également que cette convention soit incluse dans les conventions fondamentales.

Nous n'acceptons pas la flexicurité, terme qui a été créé dans ce cadre. Nous avons tous entendu les cas qui ont été évoqués d'actes antisyndicaux et de violence, d'assassinats de dirigeants syndicaux, d'exploitation, d'abus d'enfants, filles et garçons, de discrimination à l'encontre des femmes et des minorités, de violations flagrantes des droits de l'homme. Personne ne prend la responsabilité de ces erreurs et horreurs que comportent les modèles qui ont conduit à cette situation.

Un pacte devrait donc être un des corollaires d'un débat franc sur ces problèmes. Nous constatons avec satisfaction qu'en présentant les différents éléments du Pacte mondial pour l'emploi, le Directeur général a énoncé des idées fortes de très grande valeur, et a mis au centre de sa proposition. L'emploi et la protection sociale afin de faire face à la récession.

Les garanties et le crédit pour les petites et moyennes entreprises; les mesures relatives à la journée de travail; les qualifications professionnelles; les allocations chômage; les plans et programmes de stabilité dans l'emploi; l'appui budgétaire à ces mesures; les investissements dans l'infrastructure et les biens publics, qui sont autant de mesures typiquement anticycliques. L'utilisation des outils classiques d'analyse, le débat, la recherche du consensus, notamment au moyen du dialogue social et du tripartisme, et essentiellement, de la négociation collective qui repose sur le respect des droits des travailleurs, sont des mesures que chacun peut accepter. Elles font partie dans notre pays des activités du Comité de crise proposé par le mouvement syndical. Nous sommes heureux que cela figure dans le rapport.

Ce qui manque, à notre humble avis, c'est d'examiner et de suivre un modèle qui repose sur le plein respect des droits de l'homme, et sur les libertés publiques, les garanties individuelles, l'équité et la non discrimination, et sur des échanges commerciaux justes et libres. Autrement dit, un modèle qui repose sur une meilleure répartition des richesses et qui intègre la justice sociale, laquelle a été si longtemps remise à plus tard.

Original anglais: M^{me} HORN (représentante, Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing)

Mon intervention portera sur les effets de la crise mondiale sur les travailleurs de l'économie informelle, catégorie qui englobe les salariés précaires et les indépendants, conformément au quatrième paragraphe des *Conclusions concernant le travail décent et l'économie informelle* que l'OIT a adoptées en 2002. Dans de nombreux pays en développement, l'emploi précaire et informel sous ses différentes formes concerne bien plus que la moitié de la population active, et cette proportion atteindrait même 92 pour cent en Inde selon ce qui est ressorti des débats du Comité plénier sur la riposte à la crise.

Certains pensent à tort que ces travailleurs sont relativement épargnés par les effets de la crise. Au contraire, les travailleurs informels, en particulier les femmes, sont tout en bas de la pyramide économique mondiale. Ils sont donc moins protégés et moins flexibles que leurs homologues de l'économie formelle. En temps de crise, les entreprises et les salariés de l'économie informelle, qui ne disposent d'aucun type de protection, n'ont pas d'autre solution que de continuer à travailler. Or l'économie informelle attire des travailleurs de plus en plus nombreux, et les parts du gâteau, lui-même diminué, en sont réduites d'autant. Plutôt que le chômage, c'est la pauvreté qui gagne du terrain, notamment chez les travailleurs déjà dépourvus.

Je renvoie à titre d'exemple à la situation des personnes qui vivent de la récupération et du recyclage des matériaux (papier, carton, plastique, verre et métal), qui représentent entre 1 et 2 pour cent de la population urbaine mondiale. En septembre/octobre 2008, la demande et le prix des déchets recyclables ont chuté comme suite au recul de la demande de matériaux brut et d'emballages en Asie. La diminution des exportations de produits manufacturés vers les pays développés a entraîné la baisse de la demande de matériaux recyclés et, par conséquence, celle du cours des déchets. De ce fait, les personnes vivant de la récupération ont perdu leur moyen de subsistance ou du moins une bonne partie de leur revenu.

Des gouvernements locaux nombreux exacerbent encore ces tendances. Touchés par la crise, ils décident par exemple de ne pas renouveler le contrat de leurs travailleurs temporaires précaires. Parfois aussi, ils chassent les vendeurs informels de l'espace public, qui constitue leur lieu de travail, sans s'inquiéter de l'existence d'activités de substitution, uniquement parce qu'ils cherchent à attirer des investissements dans les infrastructures en cédant les biens publics à des promoteurs immobiliers. En Afrique du Sud, cette situation est particulièrement frappante, car les autorités locales ignorent la crise mondiale de l'emploi, trop préoccupées qu'elles sont des préparatifs de la Coupe du Monde 2010 de la FIFA.

De telles pratiques détruisent les moyens de subsistance de travailleurs précaires et informels très nombreux, et elles nuisent à la sécurité alimentaire des consommateurs pauvres, privés ainsi de leur approvisionnement en aliments frais et articles de première nécessité bon marché. En effet, les marchés, qui pourraient être rénovés et modernisés, sont abandonnés au contraire et remplacés par des centres commerciaux appartenant à des multinationales.

A l'heure où nous parlons, Durban est le théâtre d'une lutte acharnée autour de la démolition projetée d'un marché vieux de 99 ans, dont le bâtiment est classé, où les populations moins fortunées peuvent s'approvisionner en produits frais pour bon compte. Aux alentours, 10 marchés non officiels sont menacés aussi, ce qui représente entre 7 et 10 000 vendeurs informels. La municipalité de Durban propose de construire un nouveau centre commercial à proximité, alors qu'on en dénombre une dizaine d'autres dans un rayon de 10 km. Dans le contexte désastreux de la crise, ce projet risque d'avoir des conséquences tragiques sur le sort des vendeurs informels mais aussi sur la sécurité alimentaire des populations.

Conformément à la *Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable*, au *Cadre stratégique 2010-2015*, et au Pacte mondial pour l'emploi proposé par l'OIT, nous exhortons les gouvernements à associer de toute urgence les autorités locales aux plans de relance.

A ce titre, les gouvernements centraux doivent encourager les autorités locales à se doter de stratégies pour le développement économique local propres à favoriser la protection de l'emploi et des moyens de subsistance et la mise au point de régimes de protection sociale novateurs à l'échelon local, contribuant ainsi de leur côté à la reprise économique.

Ils doivent également attirer l'attention de ces administrations sur les conséquences négatives à long et moyen terme de toute mesure à court terme risquant, même si ce n'est pas voulu, de détruire les moyens de subsistance de certains travailleurs, notamment les plus vulnérables d'entre eux, dans le contexte de la crise.

Ils doivent enfin exhorter les administrations locales à procéder à un dialogue social approfondi et fructueux dans un but multiple: assumer leurs responsabilités par rapport à leurs mandants, renforcer la transparence quant aux projets d'aménagement en lien avec des biens publics et, enfin, associer les travailleurs les plus vulnérables à la formulation des solutions à mettre en œuvre au niveau local pour étayer les plans de relance nationaux.

Le dialogue social visé devrait compléter d'autres niveaux de négociation collective et de concertation (échelon bipartite, tripartite, multipartite, national ou international) avec tous les partenaires sociaux, y compris les travailleurs organisés de l'économie informelle.

Original espagnol: M. PÉREZ (travailleur, République bolivarienne du Venezuela)

Je vais commencer par lire le Préambule de la Constitution de l'OIT. Je cite: «Attendu qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale»;

«Attendu qu'il existe des conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger, et attendu qu'il est urgent d'améliorer ces conditions: par exemple, en ce qui concerne la réglementation des heures de travail, la fixation d'une durée maximum de la journée et de la semaine de travail, le recrutement de la main-d'œuvre, la lutte contre le chômage, la garantie d'un salaire assurant des conditions d'existence convenables, la protection des travailleurs contre les maladies générales ou professionnelles et les accidents résultant du travail, la protection des enfants, des adolescents et des femmes, les pensions de vieillesse et d'invalidité, la défense des intérêts des travailleurs occupés à l'étranger, l'affirmation du principe «à travail égal, salaire égal», l'affirmation du principe de la liberté syndicale, l'organisation de l'enseignement professionnel et technique et autres mesures analogues»;

Je poursuis la citation: «Attendu que la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays». C'est là le défi que doivent relever les travailleurs du monde entier.

Au Venezuela, nous nous efforçons de respecter ces principes, qui se reflètent dans la lettre, les statuts et les normes de l'OIT. Or, lors de cette 98^e session de la Conférence internationale du Travail, nous avons entendu des représentants du FMI et de la Banque mondiale, ainsi que les employeurs, essayer de nous convaincre que la crise est notre responsabilité à tous. La crise est la responsabilité de ceux qui ont appliqué les méthodes issues du néolibéralisme dans les différents pays du monde. Pour eux, seul le marché était à même de résoudre les problèmes de l'humanité.

Cependant, ces mesures, qu'ils ont imposées à nos pays, n'ont fait que réduire de manière désastreuse les prestations en matière d'éducation, de santé, de sécurité sociale, entraînant dans leur sillage le chômage, la misère, la famine, la délinquance, la prostitution, le trafic de drogue, le travail flexible, la sous-traitance, les conflits sociaux et les guerres.

Ils avaient l'intention d'en finir avec la notion d'Etat-nation souverain. Au nom de la mondialisation, du progrès et de prétendus nouveaux paradigmes, ils ont imposé des politiques de privatisation des biens et des richesses aux pays et ceux qui osaient s'y opposer et résister à ces demandes ont été discrédités. Ils étaient malmenés, étaient traités de terroristes, devaient subir des entraves commerciales et ont même pu être victimes de coups d'Etat ou d'invasions territoriales.

Mais ces mesures ont échoué, la crise a eu raison d'elles, entraînant les faillites légendaires d'un grand nombre d'entreprises multinationales, qui viennent nous dire désormais que pour sortir de la crise structurelle du système capitaliste, les travailleurs et les peuples du monde doivent être sacrifiés. On voudrait que nous acceptions, au nom du tripartisme et du dialogue social mondialisé, et sans conflit social, les millions de licenciements, les réductions des salaires qui peuvent aller jusqu'à 50 pour cent, le gel du salaire minimum, et que nos prestations sociales et les maigres ressources de nos pays soient employées pour renflouer les caisses de leurs entreprises et établissements financiers. Quel culot!

Les travailleurs et les peuples du monde ne sont plus disposés à supporter de tels sacrifices si c'est pour que les employeurs continuent de se ménager des marges de bénéfice confortables et de se remplir les poches, comme si de rien n'était. Nous riposterons par la résistance. La réponse est d'ailleurs écrite dans le préambule de la Constitution tant qu'il n'y aura pas de justice, il n'y aura pas de paix dans le monde.

Les travailleurs du monde n'accepteront pas que le fardeau de la crise pèse sur leurs épaules. Ce sont ceux qui sont à l'origine de la crise qui devront en payer les conséquences.

Je viens d'une terre lointaine, de la République bolivarienne du Venezuela, un pays enclavé d'Amérique latine, un pays proche du peuple. Au cours de la décennie écoulée, ce continent a été le théâtre de changements profonds dans le domaine social, politique, économique et culturel. Grâce à la lutte qu'ont menée les peuples, nous sommes en passe de nous libérer du joug du modèle néolibéral.

Nous voulons nous affranchir de l'exploitation capitaliste. Au Venezuela, nous nous sommes lancés dans une nouvelle expérience, qui n'ira pas sans erreurs et, bien qu'elle soit décriée par certains, nous souhaitons la partager avec tous les secteurs populaires, avec les travailleurs, aux côtés du gouvernement. Une société différente de la société capi-

taliste est possible. Une société démocratique conjuguant égalité et justice sociale est réalisable. C'est cet objectif que nous visons au Venezuela. Cette 98^e session de la Conférence doit avoir pour raison d'être de faire en sorte que les employeurs et les gouvernements respectent les droits des travailleurs et des peuples. C'est en suivant cette voie que nous nous achèminerons vers la paix dans le monde.

Original allemand: M^{me} HAGEMANN (représentante, Kolping International)

Tout d'abord, je voudrais vous remercier de la possibilité que l'on me donne aujourd'hui d'exprimer la vision de *Kolping International*, une ONG dotée de statuts consultatifs auprès des Nations Unies. Cette vision est le résultat d'une longue collaboration entre les organisations syndicales catholiques.

Kolping International est une association mondiale qui compte aujourd'hui 450 000 membres, regroupés dans 5 300 familles locales *Kolping*, dans plus de 61 pays. La notion du travail décent est au cœur de notre programme, surtout en ce qui concerne son application dans l'économie informelle.

En cette période de profonde crise économique que nous traversons, la notion du travail décent est sérieusement menacée. Nous devons, par conséquent, pour défendre cette notion, mettre en avant des arguments convaincants qui insistent sur la dignité de l'homme au travail, de sorte à ce que le travail décent devienne la pierre angulaire de nos décisions en matière économique et environnementale.

Nous pensons qu'il s'agit de l'un des piliers des droits fondamentaux des travailleurs, nécessaire pour surmonter l'actuelle crise économique et financière et faire face aux changements climatiques, ainsi qu'à la crise alimentaire et énergétique.

Outre les normes fondamentales du travail, d'autres normes sont mentionnées dans le rapport du Directeur général *Faire face à la crise mondiale de l'emploi: une reprise centrée sur le travail décent*. Ce rapport fait référence aux conventions qui, outre les droits et principes fondamentaux du travail, reconnaissent des droits spécifiques à certaines catégories de travailleurs en fonction du secteur, de l'âge ou du sexe, par exemple, les convention n^{os} 97 et 143 sur les travailleurs migrants.

La crise économique a exacerbé la concurrence sur l'ensemble des marchés. Tous les marchés sont touchés: celui des matières premières, celui des produits alimentaires, celui des produits agricoles et, bien sûr, le marché du travail.

Le chômage croissant menace de faire pression sur les conditions de travail et de favoriser, par conséquent, une remise en question des droits des travailleurs. Ceci ne concerne pas uniquement les pays économiquement faibles, qui travaillent essentiellement pour les marchés des pays économiquement riches et exploitent pour eux les matières premières et leur offrent des services, elle concerne également tous les pays agissant sur les marchés de libre échange. La crise exacerbe le dumping salarial, le chômage, la précarisation du travail et la discrimination des travailleurs. Le droit des travailleurs est protégé, dans une certaine mesure, par les législations nationales qui reposent plus ou moins sur les normes internationales de l'OIT. Mais lorsque les normes internationales et les législations nationales sont soumises à une pression excessive, les syndicats ne sont plus en mesure de faire face tout seuls à

la situation. Les solutions impliquent le soutien de la société civile, ainsi qu'un vaste consensus et une volonté politique de protéger l'homme au travail, qu'il travaille dans le secteur formel ou informel. Ce consensus passe par la mise en place d'un dialogue social global, qui doit s'accompagner du respect des conventions de l'OIT et de leur transposition en droit national. L'application de ces normes doit être contrôlée par des organismes indépendants.

Beaucoup de gouvernements et de partenaires sociaux dans les pays les plus riches sont convaincus que la ratification de certaines de ces conventions fait partie intégrante du processus de développement, et ne croient pas qu'il soit nécessaire d'en ajuster le contenu en fonction de la situation du marché du travail.

L'exemple de la convention n° 177 sur le travail à domicile met en évidence cette nécessité. Il semble que dans certains pays, le travail à domicile est mieux protégé par la législation nationale que par la convention n° 177. La plupart des pays pensent qu'il s'agit d'une convention peu utile, s'ils veulent rester compétitifs au niveau international et jusqu'à présent, seuls cinq pays l'ont ratifiée. Cependant, la ratification de la convention n° 177 dans les pays producteurs est fondamentale, pour des raisons liées à la politique de développement et à l'égalité hommes-femmes, parce que la majorité des personnes concernées sont des femmes.

En outre, beaucoup de produits de consommation destinés aux pays riches sont fabriqués au domicile des travailleuses des pays en développement ou émergents. A cause du manque de protection de ces travailleuses, les coûts de production peuvent être maintenus à un bas niveau. La ratification de la convention, également dans les pays destinataires, signifierait la reconnaissance de cette catégorie de travailleurs partout dans le monde. Cela signifierait aussi reconnaître clairement la responsabilité sociale pour assurer une mondialisation équitable.

Cette reconnaissance permettrait aux travailleurs des pays producteurs de demander le respect de leurs droits dans leurs propres pays et inciterait aussi les gouvernements de ces pays à protéger leurs populations de l'exploitation et de la pauvreté.

Cet exemple vaut également pour de nombreuses autres conventions dont le taux de ratification laisse à désirer et s'appliquera certainement à la convention relative aux travailleurs domestiques qui sera examinée l'année prochaine. En transposant ces normes dans le droit national et en surveillant leur application, les travailleurs seront protégés – et il y aura la paix sociale.

Les normes de l'OIT sont des normes minimales, mais le droit national peut aller plus loin encore, mais sans leur porter préjudice. Elles ne réduiront pas la concurrence mais la renforceront, au bénéfice de tous et surtout des travailleurs.

A l'heure de la mondialisation, les crises ne s'arrêtent pas aux frontières nationales et trouveront des solutions nationales. Il faut tenir compte du fait que notre monde est interdépendant. C'est là où des conventions qui ont été adoptées au niveau international sur une base tripartite jouent un rôle majeur. Elles ne constituent pas seulement des instruments de coopération économique, mais aussi des mesures pour assurer une gouvernance responsable au niveau international.

Aujourd'hui, la politique de l'emploi doit être cohérente et durable. Et c'est la responsabilité des décideurs pour les prochaines générations. Le concept de travail décent peut permettre de trouver des réponses à la crise et ouvrir la voie vers un monde moins vulnérable à la crise. Depuis l'adoption de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, c'était l'objectif des mandants tripartites.

(La séance est levée à 20 h 15.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Neuvième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	1
---	---

Dixième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	21
---	----

Cérémonie de la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants et du dixième anniversaire de la convention n° 182	24
---	----

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	30
---	----